

CATALOGUE DE LA FORMATION CONTINUE

2025



LA FORMATION PROFESSIONNELLE
POUR TOUS LES MÉTIERS DE
L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Procédure d'inscription (valable uniquement pour les formations non obligatoires)

Le stagiaire est agent pénitentiaire ?

Son inscription, **gratuite**, à un stage de formation continue est soumise à une procédure particulière.

13 semaines avant la date de formation, les appels à candidatures sont transmis aux Chefs de l'Unité Recrutement, Formation et Qualifications (CURFQ) par mail qui les diffusent auprès des services pour information des agents.

Les demandes de formation se font obligatoirement au moyen d'une préinscription via le portail Harmonie. Un tutoriel est disponible sur le site intranet de l'Énap. Il est important de veiller au respect du parcours d'inscription dont le détail est aussi sur le site intranet de l'Énap (validation du supérieur hiérarchique puis du service formation puis de l'URFQ).

Attention :

- Aucune demande de formation ne sera acceptée après la date de limite d'inscription indiquée dans l'appel à candidatures.
- Pour que la candidature soit acceptée, il est indispensable que l'agent ait motivé sa demande.
- Pour qu'il soit pleinement retenu, l'ordre de priorité du CURFQ doit être motivé.

A réception des demandes de formation, le responsable de formation réfère et procède à la sélection (soit 6 semaines avant la date de formation).

S'il est retenu, l'agent devra confirmer sa participation dans les 10 jours à compter de la date figurant sur la convocation par retour du coupon réponse joint.

L'absence de réponse dans ce délai vaudra désistement et sélection d'un candidat inscrit sur la liste d'attente.

A l'issue de la FORMATION, il sera remis au stagiaire :

- Un **certificat de réalisation**
- Une **attestation de formation**

Le stagiaire n'est pas agent pénitentiaire mais appartient à la fonction publique ?

L'appel à candidatures est diffusé via Safire, le RESP ou l'ENM.

Le candidat complète la fiche d'inscription disponible sur ces sites, selon les prérequis et modalités qui y figurent.

Après avoir respecté les modalités de la procédure d'inscription et de validation imposées par son employeur, ainsi que la date de clôture des inscriptions, programmée 6 semaines avant le début de formation, la fiche est transmise par mail au responsable de formation dont les coordonnées figurent sur l'appel à candidatures.

Le candidat, et toute personne mentionnée dans le mail de candidature, seront informés de la réponse donnée à la demande.

S'il est retenu, le candidat devra confirmer sa participation dans les 10 jours à compter de la date figurant sur la convocation par retour du coupon réponse joint.

L'absence de réponse dans ce délai vaudra désistement et sélection d'un candidat inscrit sur la liste d'attente.

A l'issue de la FORMATION, il sera remis au stagiaire :

- Un **certificat de réalisation**
- Une **attestation de formation**

Le stagiaire est issu d'une structure partenaire de l'administration pénitentiaire ?

L'Énap étant reconnue organisme de formation référencé auprès du Datadock et certifié QUALIOPF, le (la) candidat(e) a accès aux formations identifiées dans le sommaire par le sigle **OF**.

Les frais d'inscription sont indiqués dans les fiches pédagogiques. Les informations pour les demandes de financement sont :

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047

Pour toute information complémentaire, le candidat peut :

- consulter le site internet [L'organisme de formation et de développement des compétences de l'Enap | ENAP](#)
- contacter : of.enap@justice.fr 06.12.71.88.54 ou kathy.ftais@justice.fr
05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

Modalités logistiques

1. Formations d'accès à de nouvelles fonctions (ex : ERIS, QM, EPM, enseignants, formateurs et responsables de formation, moniteurs de sport ...)

Hébergement : le stagiaire sera hébergé par l'Énap

Repas : seul le petit déjeuner reste à la charge du stagiaire

Transports : les frais de déplacements et ceux liés aux délais de route sont à la charge de l'Énap

2. Formation tout au long de la vie

➤ Pour les agents pénitentiaires :

✓ Si la formation se déroule à l'Énap

Hébergement : le stagiaire sera hébergé à l'Énap en fonction de la disponibilité des chambres. Dans le cas contraire, il devra réserver un hébergement dont les frais seront à la charge de l'établissement/SPIP/DISP d'affectation. L'agent en sera informé au moment de la convocation.

Repas : s'il est hébergé à l'Énap, seul le petit déjeuner reste à la charge du stagiaire

Transports : les frais de déplacements et ceux liés aux délais de route sont à la charge de l'établissement/SPIP/DISP d'affectation.

✓ Si la formation se déroule hors de l'Énap (formations RESP, ENM ou délocalisées en DISP...)

Les frais d'hébergement, de repas et de transports seront à la charge de l'établissement/SPIP/DISP d'affectation du stagiaire.

➤ Pour les stagiaires non pénitentiaires,

Sauf exception mentionnée sur l'appel à candidatures ou la convocation, l'Énap ne prendra en charge ni l'hébergement, ni la restauration. Les repas pourront cependant être pris sur le site de l'Énap aux frais du stagiaire.

Les frais de déplacements et ceux liés aux délais de route sont à la charge du stagiaire ou de son employeur.

SOMMAIRE

ADMINISTRATION- RH- BUDGET- FINANCES

CONNAISSANCE ET PRISE EN CHARGE DU PUBLIC

MANAGEMENT ET COMMUNICATION

MAINTENANCE, TECHNOLOGIE ET LOGISTIQUE DES INFRASTRUCTURES

SECURITE

DROIT - GREFFE

INGENIERIES DE FORMATION ET PEDAGOGIQUE

FORMATIONS QUALIFIANTES

FORMATIONS ENG

FORMATIONS ENM

FORMATIONS RESP

FORMATIONS D'ADAPTATION

SOMMAIRE

ADMINISTRATION- RH- BUDGET- FINANCES

Parcours RH

Gérer les différents types de congés et autorisations d'absences	2
Gérer les différentes positions administratives statutaires et la mobilité.....	5
Traiter les demandes de protection statutaire des personnels de l'AP (distanciel et présentiel).....	7
Constituer et instruire les dossiers de procédure disciplinaire des fonctionnaires de l'AP	9
Saisir des données individuelles et administratives sous SIRH Harmonie	11
Gérer les états statistiques avec SIRH Harmonie et le requêteur IRHIS	13
Gérer les absences pour raisons médicales	15
Gérer le contentieux administratif.....	18
Gérer la retraite sous SIRH Harmonie Nouveau	20
Gérer l'économat d'un établissement Nouveau	22

Origine

Acquérir les fondamentaux de la gestion du service des agents sous ORIGINE en établissement	24
Appréhender la conception d'une organisation de service et approfondir sa maîtrise de l'applicatif Origine en établissement	26
Acquérir les fondamentaux liés à l'organisation du service des agents pour les cadres	29

CONNAISSANCE ET PRISE EN CHARGE DU PUBLIC

Identifier les principes de base de la justice restaurative (module 1) OF	32
Animer des médiations restauratives (Justice restaurative module 2) OF	34
Animer des rencontres détenus/victimes (RDV), des rencontres condamnés victimes (RCV) (Justice restaurative module 2) OF	36
Faire vivre la culture en milieu pénitentiaire	38

MANAGEMENT ET COMMUNICATION

Animer des médiations en contexte professionnel OF	40
---	----

SOMMAIRE

MAINTENANCE, TECHNOLOGIE ET LOGISTIQUE DES INFRASTRUCTURES

Acquérir les fondamentaux de la Maîtrise d'Ouvrage Publique - MOP.....	46
Identifier les pathologies des constructions et organiser la maintenance des bâtiments.....	47
Identifier les coûts JDD, la gestion des commandes et des stocks, manipulation de fiches techniques.....	49
Intégrer les fondamentaux des marchés publics de fournitures et services.....	50
Acquérir les fondamentaux des contrôles à mettre en place dans le suivi d'une cuisine en GP et prestations restauration, hôtellerie et cantines en GD.....	52
Assurer la maintenance des serrures Dény.....	54
Assurer la maintenance des serrures TOUL et QUINVI.....	55
Identifier les moyens de lutte contre la légionelle et le radon.....	57
Acquérir les fondamentaux du suivi du marché dans un établissement en gestion déléguée.....	59
Préparer la visite de la sous-commission départementale de sécurité incendie Nouveau	61
Acquérir les bases d'AUTOCAD 2D Nouveau	63
Assurer la maintenance de l'interphonie pénitentiaire Nouveau	65

SECURITE

Moniteur de sécurité incendie.....	68
Monitorat Sécurité Incendie Associé.....	69
Réfèrent IRIS.....	70
Gérer le risque NRBC-E en services déconcentrés.....	71
Formation au module complémentaire de secours en intervention des personnels de surveillance (SIPS).....	72
Moniteur conduite opérationnelle (MCO).....	73
Module complémentaire armement ISP et MSP exerçant en base ERIS.....	75
Montée en compétence MSP vers ISP.....	76
Moniteur sécurité pénitentiaire (MSP).....	78

DROIT - GREFFE

Greffe grands débutants (Niveau I).....	82
Greffe Ecrouer /Lever un écrou en dehors des heures d'ouverture du service greffe.....	83
Greffe initiation (Niveau II).....	84
Lire une situation pénale et un bulletin 1 d'un casier judiciaire.....	85
Harmoniser les pratiques Greffe (Niveau II).....	86
Greffe Perfectionnement - Détention provisoire (Niveau III).....	87
Greffe perfectionnement – exécution des peines (Niveau III).....	88
Greffe perfectionnement – application des peines (Niveau III).....	89
Les mineurs et la détention.....	90
ENG : Greffier de l'instruction Nouveau	91
ENG : Greffier d'un cabinet mineurs : l'activité post-sentencielle Nouveau	92
Instruments européens de coopération judiciaire en matière pénale Niveau 1.....	93
Instruments européens de coopération judiciaire en matière pénale Niveau 2 Nouveau	94
ENG : Surveillance électronique Nouveau	95
Adjoints Administratifs affectés en SPIP (Module APPI/PRISME).....	96
Adjoints Administratifs affectés en SPIP (Module APPI).....	97
Découvrir OCTAVE Nouveau	98
Se perfectionner sur OCTAVE Nouveau	99

SOMMAIRE

INGENIERIES DE FORMATION ET PEDAGOGIQUE

Identifier les éléments fondamentaux des phases de conception et d'animation d'une action de formation de court format	102
Animer une formation de formateurs d'intervenants occasionnels	104
Accompagner et former aux Techniques d'Optimisation du Potentiel : le praticien en TOP	106

FORMATIONS QUALIFIANTES

MASTER 2 Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme	114
Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Loisir Sportif	115

FORMATIONS ENG

ENG : Actualité en matière de lutte contre les violences intrafamiliales	118
ENG : Addictions en milieu professionnel : Posture managériale et prévention	119
ENG : Andragogie- méthodes et pratiques pour formateurs	120
ENG : Animer une classe virtuelle avec le Webinaire de l'État	121
ENG : Cycle approfondi de pilotage managérial (CAPIM)	122
ENG : Egalité diversité et lutte contre les discriminations	123
ENG : Epuisement professionnel : prévention et actions managériales	124
ENG : Être un manager 3.0	125
ENG : Evaluer une action de formation	126
ENG : Gestion des émotions en situation professionnelle	127
ENG : Intégrer les outils numériques dans sa pratique de formateur	128
ENG : Intégrer les outils numériques dans sa pratique de formateur	129
ENG : Justice restaurative	130
ENG : L'éco responsabilité : la mise en place du plan de transformation écologique	131
ENG : Management et gestion des conflits	132
ENG : Management et handicap	133
ENG : Management intergénérationnel	134
ENG : Manager Coach	135
ENG : Manager l'innovation	136
ENG Parcours - Développer votre leadership directionnel	137
ENG : Perfectionner ses écrits professionnels	138
ENG : Pilotage stratégique	139
ENG : Piloter le changement de son organisation	140
ENG : Piloter un projet	141
ENG : Premier secours en santé mentale (certification)	142
ENG : Produire des documents accessibles et paramétrer Windows pour améliorer l'accessibilité - Webinaire	143
ENG : Colloque : Protection des droits de l'enfant : lutte contre le harcèlement scolaire	144
ENG : Se ménager pour manager	145
ENG : Sécurité informatique et protection des données personnelles	146
ENG : Sensibilisation à la propriété intellectuelle	147
ENG : Sensibilisation à la propriété intellectuelle	148
ENG : Sensibilisation à la propriété intellectuelle	149
ENG : Transmission des savoirs	150

SOMMAIRE

FORMATIONS ENM

ENM : Lutte contre la radicalisation violente : les outils de détection et de prise en charge	152
ENM : La criminologie : données scientifiques et justice pénale Nouveau	153
ENM : Terrorisme : état des lieux, enjeux et perspectives	154
ENAP/ENM Le droit de la peine	155
ENM : La prison en question	156
ENM : Crimes de sang, crimes de sexe.....	157
ENM : Du prononcé à l'exécution de la peine : quelle collaboration pour les acteurs ?	158
ENM : Les 3 monothéismes	159
ENM : La désistance	160

FORMATIONS RESP

CF Site internet FORMATIONS RESP (resp-fr.org)	162
--	-----

FORMATIONS D'ADAPTATION

Les adjoints techniques	164
Les techniciens.....	165
Les directeurs techniques	166
Les adjoints administratifs Module : Découverte de l'environnement professionnel.....	167
Les formateurs et les responsables de formation	168
Les moniteurs de sport pénitentiaires	169
Les enseignants nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire	170
Les personnels affectés en Etablissements pénitentiaires pour Mineurs (EPM)	171
Les personnels pénitentiaires affectés en Quartier Mineurs	172
Formation d'adaptation à la prise de fonction des chefs d'établissements & des directeurs fonctionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation	173
Les ERIS.....	174

ADMINISTRATION- RH- BUDGET- FINANCES

Parcours RH

Gérer les différents types de congés et autorisations d'absences	2
Gérer les différentes positions administratives statutaires et la mobilité	5
Traiter les demandes de protection statutaire des personnels de l'AP (distanciel et présentiel).....	7
Constituer et instruire les dossiers de procédure disciplinaire des fonctionnaires de l'AP	9
Saisir des données individuelles et administratives sous SIRH Harmonie	11
Gérer les états statistiques avec SIRH Harmonie et le requêteur IRHIS	13
Gérer les absences pour raisons médicales	15
Gérer le contentieux administratif	18
Gérer la retraite sous SIRH Harmonie Nouveau	20
Gérer l'économat d'un établissement Nouveau	22

Origine

Acquérir les fondamentaux de la gestion du service des agents sous ORIGINE en établissement	24
Appréhender la conception d'une organisation de service et approfondir sa maîtrise de l'applicatif Origine en établissement	26
Acquérir les fondamentaux liés à l'organisation du service des agents pour les cadres	29



RH initiation

Gérer les différents types de congés et autorisations d'absences - Modules 1 et 2

Profil(s) des stagiaires

Gestionnaires GA/GF

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH et avoir manipulé le SIRH Harmonie

Enjeux

Un gestionnaire GA/GF doit savoir distinguer les congés légaux des autorisations spéciales d'absence et connaître les conditions d'octroi relatives à ces dernières.

Ces **deux modules indissociables** visent à apporter une connaissance précise des différentes situations rencontrées et des impacts sur la situation des agents et à enregistrer sur Harmonie toutes les informations concernant les différents types de congés et autorisations d'absences.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Citer les différents droits à congés
- Calculer les droits et soldes de congés selon les catégories de personnels
- Lister les principales autorisations d'absence selon la cause et expliciter leurs conditions d'octroi
- Saisir les différents types de congés dans Harmonie

Contenu détaillé du programme

Module 1

Jour 1 :

- **Les congés annuels**
 - Durée du congé
 - Congés hors périodes
 - Congés compensateurs – RTT – sujétions particulières
 - Journée solidarité
 - Procédure et principe
 - Cas pratiques
- **Le compte épargne temps**
 - Bénéficiaires
 - Alimentation du CET
 - Utilisation du CET
 - Absence pour raison médicale et CET
- **Le congé bonifié**
 - Modalités d'attribution
 - Durée
 - Périodicité

Jour 2 :

- **Le congé administratif**
 - Modalités et condition d'attribution
- **Le congé de proche aidant**
 - Bénéficiaires
 - Durée et procédure
 - Rémunération et situation administrative

Référence (n° Harmonie) :
Session 1 : 51410945
Session 2 : 51411086

Date limite d'inscription :
Session 1 : 11/04/2025
Session 2 : 10/10/2025

Durée : 6,5 jours

Dates :
2 modules indissociables

Session 1

M1 : du 11/06/2025 (9h) au 13/06/2025 (17h) à distance
M2 : du 24/06/2025 (9h) au 27/06/2025 (12h) à l'Énap

Session 2

M1 : du 09/12/2025 (9h) au 11/12/2025 (17h) à distance
M2 : du 16/12/2025 (9h) au 19/12/2025 (12h) à l'Énap

Horaires* :

Mardi: 09h-12h/14h-17h
Mercredi: 09h-12h/14h-17h
Jeudi: 09h-12h/14h-17h
Vendredi (M2): 09h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation en présentiel : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :

Monsieur Raphaël MUSSOT
Madame Sophie TCHA
Formateurs associés Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et ancienneté dans le poste

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits** ou **très satisfaits**

- **Le congé de maternité**
 - Bénéficiaires et durée
 - Congés pathologiques
 - Retour anticipé
 - Déclaration de grossesse
 - Aménagement du poste de travail
 - Incidences sur le traitement et la situation administrative

Jour 3 :

- **Le congé d'adoption**
 - Bénéficiaires et durée
 - Procédure et rémunération
- **Le congé de paternité**
 - Bénéficiaires et durée
 - Procédure et rémunération
- **Le congé de présence parentale**
 - Bénéficiaires et durée
 - Procédure et rémunération
- **Le congé de formation professionnelle**
 - Bénéficiaires et durée
 - Procédure et rémunération
- **Les autorisations spéciales d'absence (ASA)**
 - Pour activité syndicale
 - Pour évènements familiaux
 - Autres cas

Module 2 :

Jour 1 :

- **Le congé de maternité**
 - Déclaration de grossesse
 - Saisir un congé maternité
 - Saisir un report de congé de maternité
 - Saisir un accouchement retardé
 - Saisir un accouchement prématuré

Jour 2 :

- **Le congé de maternité (suite)**
 - Saisir un congé pathologique
 - Saisir un congé pour couches pathologiques
 - Saisir une grossesse pathologique
 - Exercice
- **Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant**
 - Enregistrement de l'enfant
 - Saisir le congé de naissance
 - Saisir le congé paternité
 - Exercice
- **Le congé d'adoption**
 - Enregistrer l'adoption
 - Saisir un congé pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption
 - Saisir un congé d'adoption
 - Saisir un congé non rémunéré pour adoption
 - Saisir une réintégration après congé non rémunéré pour adoption
 - Exercice

Jour 3 :

- **Le congé parental**
 - Saisir une demande de congé parental
 - Saisir un renouvellement de congé parental
 - Saisir une réintégration après congé parental
 - Exercice

Responsable de la formation :

christophe.canivez@justice.fr
05.53.98.92.02

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

- **Le congé de présence parentale**
 - Saisir un congé de présence parentale
 - Saisir une prolongation de congé de présence parentale
 - Saisir une reprise après un congé de présence parentale
 - Exercice
- **Le congé de solidarité familiale**
 - Saisir une demande de congé de solidarité familiale
 - Saisir une interruption de congé de solidarité familiale
 - Exercice
- **Compte épargne temps (CET)**
 - Ouverture / reprise d'un contingent
- **Synthèse des thématiques abordées**

Jour 4 :

- **Compte épargne temps (CET) (suite)**
 - Alimentation
 - Consommation sous forme de congés, indemnisation / versement sur la RAFF
 - Fermeture
 - Exercice
- **Synthèse des thématiques abordées**

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques, exercices, cas pratiques

Le module à distance se fera au travers d'une classe virtuelle en visio avec Microsoft TEAMS

Documentation

Les documents ressources seront mis à disposition à partir de MoodÉnap (la plateforme numérique de l'Énap).

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : par questionnaires
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

RH initiation

Gérer les différentes positions administratives statutaires et la mobilité

Profil(s) des stagiaires

Gestionnaires GA/GF

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH et avoir manipulé le SIRH Harmonie

Enjeux

La position administrative permet de définir la situation du fonctionnaire à chaque moment de sa carrière et donc des droits qui en découlent.

Cette session vise à gérer les différentes positions statutaires, la mobilité, l'évaluation et la notation des personnels et à les saisir dans le SIRH Harmonie.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Décrire les droits du fonctionnaire sur ces positions administratives
- Identifier, en rapport avec ces diverses positions, les actes de gestion à accomplir
- Saisir les différentes positions statutaires
- Gérer la mobilité
- Saisir l'évaluation et la notation (individuelle ou collective)

Contenu détaillé du programme

Lundi :

- Tour de table et les attentes des participants
- Le temps partiel (de droit, pour convenance personnelle) :
 - Saisir une demande de temps partiel, comprendre la tacite reconduction
 - Saisir un renouvellement, une reprise à temps plein.
- Impact sur la paye et sur la carrière.

Mardi :

- Congé parental :
 - Saisir une demande de congé parental
 - Saisir un renouvellement, une réintégration
- Détachement (de droit, pour convenance, emplois fonctionnels, tripartite, difficultés avec la territoriale)
- Mise à disposition
- Congé sans traitement
- Impact sur la paye et sur la carrière.

Mercredi :

- Disponibilité de droit, d'office, sur autorisation
 - Saisir une disponibilité
 - Saisir un renouvellement
 - Saisir une réintégration après disponibilité de droit, sur demande, d'office
- Retenue de 30ème (absence de service fait)
- Radiation des cadres (définition de toutes les radiations qui existent, focus sur les procédures pour abandon de poste)

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : **51410754**

Session 2 : **51410756**

Date limite d'inscription :

Session 1 : 10/01/2025

Session 2 : 17/10/2025

Durée : 4 jours

Dates :

Session 1 : du 10/03/2025 (14h)
au 14/03/2025 (12h)

Session 2 : du 15/12/2025 (14h)
au 19/12/2025 (12h)

Horaires* :

Lundi : 14h-17h

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

Jeudi : 09h-12h/14h-17h

Vendredi : 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenantes :

Monsieur Gautier JONARD

Formatrice associée Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et ancienneté dans le poste

Nombre de places : 20

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

Jeudi :

- Mobilité :
Les notes de la DAP, les particularités des Compte-rendu d'évaluation (CRE), qui fait quoi.
Echanges de pratiques professionnelles : comment s'organiser

Vendredi :

- Evaluation et notation (Estève)
- Bilan de la formation

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques, exercices, cas pratiques

Documentation

Des documents ressources sont remis en version numérique ou papier

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : par questionnaires
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de la formation :
christophe.canivez@justice.fr
05.53.98.92.02

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

RH Perfectionnement

Traiter les demandes de protection statutaire des personnels de l'AP

Profil(s) des stagiaires

Cadres de l'AP et personnels affectés au sein d'un service RH

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH

Enjeux

L'agent public bénéficie de la protection de l'administration contre les attaques dont il fait l'objet à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Il est souhaitable que l'Administration soit en mesure de faire rapidement face aux demandes légitimes qui lui sont présentées à cet égard. Or, les différentes formes que peut revêtir la protection statutaire suscitent souvent des interrogations de la part des services gestionnaires. Ces interrogations sont le fait d'un manque d'information général qui engendre lenteur et retard dans la capacité de réaction : facteur d'aggravation de la situation déjà traumatisante des agents agressés. Cette formation vise à améliorer le traitement des demandes de protection statutaire des personnels pénitentiaires.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir les conditions pour bénéficier de la protection statutaire
- Distinguer faute personnelle et faute de service
- Rappeler les formalités relevant de l'administration
- Conclure une convention d'honoraire avec l'avocat choisi
- Prendre en charge les frais de procédure
- Gérer la procédure d'indemnisation de la victime
- Situer le rôle de l'agent judiciaire de l'État

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Définition de la protection statutaire
- Conditions d'attribution ou de rejet
- Distinction faute personnelle faute de service
- Exercices pratiques, mise en situation

Jour 2 :

- Le règlement des frais liés à la procédure (avocat, consignations, frais irrépétibles)
- L'agent judiciaire de l'état
- Articulation du dossier de protection statutaire et du dossier d'AT
- Mise en place d'une fiche de procédure

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : 51411162

Session 2 : 51411171

Session 3 : 51411165

Date limite d'inscription :

Session 1 : 20/12/2024

Session 2 : 14/02/2025

Session 3 : 25/07/2025

Durée :

2 jours à distance

3 jours en présentiel

Dates :

Session 1 : Du 11/02/2025 (9h) au 12/02/2025 (17h) à distance

Session 2 : Du 15/04/2025 (14h) au 18/04/2025 (12h) à l'ENAP

Session 3 : Du 30/09/2025 (9h) au 01/10/2025 (17h) à distance

Horaires* :

Lundi (à l'ENAP) : 14h-17h

Mardi : 09h-12h/14h-17h

Mercredi : 09h-12h/14h-17h

Jeudi (à l'ENAP) : 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation :

A distance via TEAMS

ou en présentiel

Intervenante :

Madame Isabelle MAJEWSKI

Madame Yvelaine MARTINEZ

Formatrices associées Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH

Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et

ancienneté dans le poste

Nombre de places :

10 à distance

20 en présentiel

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et exercices

La session se fera au travers d'une classe virtuelle en visio avec Microsoft TEAMS

Documentation

Les documents ressources seront remis en version numérique

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation.
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de la formation :

christophe.canivez@justice.fr

05.53.98.92.02

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

RH Perfectionnement

Constituer et instruire les dossiers de procédure disciplinaire des fonctionnaires de l'AP

Profil(s) des stagiaires

Cadres de l'AP et personnels affectés au sein d'un service RH

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH

Enjeux

Dans certaines situations, le comportement d'un agent peut constituer une faute. Le responsable de la structure est alors en droit d'initier une procédure disciplinaire à l'égard de ce personnel mais dans le respect des textes qui lui sont imposés. Il doit informer l'agent concerné et lui permettre d'assurer sa défense. Cette formation lui permettra de traiter efficacement les situations en la matière.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir la faute professionnelle
- Lister les éléments indispensables à la demande d'explications
- Lister les pièces nécessaires à la constitution du dossier disciplinaire
- Rappeler les droits de la défense de l'agent
- Etablir le rapport d'instruction de la demande de procédure disciplinaire
- Enumérer les diverses sanctions
- Citer les 3 modes d'effacement de la sanction
- Citer les 3 types de recours

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Présentation Tour de table « carrière, expérience, attentes de la formation »
- Réglementation juridique (Code général de la fonction publique, loi 66-874 du 21/11/66 portant statut spécial des personnels pénitentiaires, code pénitentiaire)
- Explicatif sur les évolutions réglementaires, jurisprudence CE

Jour 2 :

- Définition sur la notion de faute professionnelle
- Exercice pour lister les insuffisances professionnelles et les fautes disciplinaires
- Mesure administrative : La suspension de fonction : motif, délais, obligations réglementaires, droits des agents suspendus (interrogation des stagiaires, diffusion diaporama avec explicatif oral notamment sur les évolutions réglementaires avec le code de la fonction publique)
- Mesure juridictionnelle : L'interruption du versement du traitement : interrogation des stagiaires dans quels cas il y a interruption du traitement, exemples sur les motifs, explication de la réglementation qui a évolué avec le code de la fonction publique
- Constitution et instruction du dossier disciplinaire
- La demande d'explication : Explicatif sur son rôle, les délais impartis, modalités de rédaction sur la forme et le fond, les pièces à joindre. Enumération des éléments indispensables à la rédaction d'une DE

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : **51406084**

Session 2 : **51407797**

Date limite d'inscription :

Session 1 : **14/02/2025**

Session 2 : **08/08/2025**

Durée : 2,5 jours

Dates :

Session 1 : Du 14/04/2025 (14h) au 16/04/2025 (17h)

Ou

Session 2 : Du 06/10/2025 (14h) au 08/10/2025 (17h)

Horaires* :

Mardi: 14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

Jeudi: 09h-12h/14h-17h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation :

A distance via TEAMS

Intervenante :

Madame Marilyne BAYE

Formatrice associée Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH

Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et ancienneté dans le poste

Nombre de places : 10

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

- Exercice sur la rédaction d'une demande d'explications
- Commission locale d'explication
- Instruction de la procédure disciplinaire
- Rédaction du rapport du chef d'établissement
- Exercice sur la rédaction du rapport du chef d'établissement
- Transmission de la procédure disciplinaire à destination de l'administration centrale
- Les droits de la défense :
 - Les principes du droit de la défense tout au long de la procédure
 - Communication du dossier administratif et disciplinaire (préparation à la comparution devant le conseil de discipline)
 - Etablissement du PV de consultation du dossier administratif et disciplinaire

Jour 3 :

- Les instances disciplinaires :
 - Le conseil de discipline interrégional : organisation, quorum
 - Le conseil de discipline national : explication du déroulement de la séance, délibération etc...
- Les sanctions : Enumération des différents groupes de sanctions, personnels titulaires, stagiaires et contractuels
- Dérogations liées au statut spécial
- La révocation du sursis
- L'exécution des sanctions : modalités à accomplir dans le cadre de la transmission des arrêtés de sanction aux services déconcentrés pour notification à l'agent.
- L'effacement de la sanction
- Contestation d'une sanction disciplinaire : voies et délais de recours administratif et contentieux

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques sur la base d'un diaporama et exercices

La session se fera au travers d'une classe virtuelle en visio avec Microsoft TEAMS

Documentation

Les documents ressources seront remis en version numérique sous la forme d'un livret du stagiaire

Partie déontologie du code pénitentiaire

Modèle de demande d'explication /Modèle d'un PV de consultation du dossier /Formulaire tri du dossier

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : Exercices pratiques sur les sujets abordés
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de la formation :
christophe.canivez@justice.fr
 05.53.98.92.02

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

RH Débutant

Saisir des données individuelles et administratives et en identifier les impacts paie sous SIRH Harmonie

Profil(s) des stagiaires

Agents pénitentiaires nouvellement affectés dans un service RH

Prérequis

Disposer du code accès HARMONIE

Enjeux et objectifs de la formation

Première étape du parcours de formation d'un gestionnaire affecté dans un service RH et/ou paie, ce module permet de découvrir le Système de gestion des Ressources Humaines (SIRH) Harmonie permettant d'assurer la gestion dématérialisée du dossier administratif des agents et d'identifier les impacts paie. Il est une première approche de la gestion des dossiers en enregistrant sur Harmonie toutes les informations concernant la situation administrative et financière des agents pénitentiaires.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable sous SIRH Harmonie de :

- Identifier les fonctionnalités de base
- Saisir et/ou modifier les données individuelles
- Saisir un acte de gestion et expliquer les conséquences sur la paie

Contenu détaillé du programme

Lundi : Découverte du SIRH

- Présentation du site du SIRH
- Les enjeux de la dématérialisation
- Comprendre son rôle dans la chaîne des décisions
- Présentation des différents corps gérés dans l'administration pénitentiaire
- Les différentes positions administratives

Mardi : Les enjeux des saisies dans la SIRH

- La consultation d'un dossier agent (distinction PA20 / PA30)
- La lecture de la fiche carrière d'un agent
- Bonnes pratiques de saisies – impacts SIRH et au-delà (PETREL / SRE / SLR)
- Exercice de mise à jour des données individuelles : Situation maritale ; Adresse ; RIB ; Enfant(s)
- La saisie d'un acte de gestion : analyse des bonnes pratiques et bons réflexes à adopter
- Rapporter une décision

Mercredi : Les impacts en paie des saisies en GA

- La gestion intégrée qu'est-ce que c'est ?
- Le circuit de la paie publique
- Le cercle vertueux des décisions avec l'impact paie
- Distinction ZPAY20 / ZPAY10
- La compréhension du calendrier de la paie et les temps d'action
- Exercice sur : je fais quoi - quand ?
- Grilles indiciaires et régimes indemnitaires

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : **51391770**

Session 2 : **51410938**

Session 3 : **51410939**

Date limite d'inscription :

Session 1 : 29/11/2024

Session 2 : 21/03/2025

Session 3 : 26/09/2025

Durée : 3,5 jours

Dates :

Session 1 : Du 14/01/2025 (9h) au 17/01/2025 (12h)

Session 2 : Du 20/05/2025 (9h) au 23/05/2025 (12h)

Session 3 : Du 25/11/2025 (9h) au 28/11/2025 (12h)

Horaires* :

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

Jeudi: 09h-12h/14h-17h

Vendredi : 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :

Monsieur Gauthier JONARD
Formateur associé Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Nombre de places : 20

Responsable de la formation :

christophe.canivez@justice.fr
05.53.98.92.02

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

Jeudi : La compréhension de la fiche de paie

- Les éléments positifs
- Les éléments négatifs
- Les éléments d'informations

Modalités et moyens pédagogiques

Exposés théoriques et exercices.

Documentation

Un livret stagiaire est remis en version numérique ou papier.

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : Quizz et exercices
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

RH Perfectionnement

Gérer les états statistiques avec SIRH

Harmonie et le requêteur IRHIS

Profil(s) des stagiaires

Gestionnaires GA/GF

Prérequis

Avoir une bonne connaissance du SIRH Harmonie

Enjeux

Etape essentielle du parcours de formation d'un gestionnaire affecté dans un service RH et/ou paie, cette formation permet d'obtenir des états statistiques en fonction de critères définis pour le suivi opérationnel et le pilotage.

Le requêteur d'Harmonie permet d'obtenir des restitutions opérationnelles (listes nominatives) ou des données sur l'organisation du Ministère.

IRHIS est un système d'information décisionnel basé sur des extractions quotidiennes du SIRH Harmonie qui permet de réaliser des requêtes sur des données transverses existantes ou créées selon vos besoins.

En plus de restitutions opérationnelles, il permet le pilotage des effectifs, de la carrière, de la rémunération des agents et de la masse salariale.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier le requêteur et les types de requêtes utilisées
- Identifier l'infocentre IRHIS
- Utiliser les différentes restitutions pré établies

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

Définir une requête
Les RGPD
Apprendre à créer une requête
Comprendre et identifier un besoin
Créer et exporter une requête
Exercices
Appréhender les fonctionnalités avancées du requêteur
Aborder des transactions utiles complémentaires au requêteur

Jour 2 :

Présentation de l'infocentre IRHIS
Circuit d'alimentation
Arborescence
Exporter une restitution
Exercices
Temps d'échange sur des exercices concrets en fonction de l'affectation

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : **51411620**

Session 2 : **51411622**

Date limite d'inscription :

Session 1 : **24/01/2025**

Session 2 : **19/09/2025**

Durée : 2 jours

Dates :

Session 1 : Du 25/03/2025 (9h)
au 26/03/2025 (17h)

Ou

Session 2 : Du 18/11/2025 (9h)
au 19/11/2025 (17h)

Horaires* :

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation :

Session 1 : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex
Session 2 : **Délocalisée** au
Millénaire 35 rue de la Gare
75019 PARIS

Intervenant :

Monsieur Franck DE-LA-
REBERDIERE
Formateur associé Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et
ancienneté dans le poste

Nombre de places : 15

100% des stagiaires ayant
suivi la formation sont
satisfaits ou **très satisfaits**

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et exercices

Documentation

Les documents ressources seront remis en version numérique ou papier

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation.
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de la formation :

christophe.canivez@justice.fr

05.53.98.92.02

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

RH initiation

Gérer les absences pour raisons médicales

Modules 1 et 2

Profil(s) des stagiaires

Gestionnaires GA/GF

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH et avoir manipulé le SIRH Harmonie

Enjeux

Deuxième étape du parcours de formation d'un gestionnaire affecté dans un service Rh et/ou paie. Cette formation permet à la fois d'apporter une connaissance précise des différentes situations rencontrées et des impacts sur la situation des agents et d'enregistrer sur Harmonie toutes les informations concernant les différents types d'arrêt de travail.

Ces 2 **modules indissociables** visent à permettre aux gestionnaires de traiter efficacement les dossiers qui leur seront soumis et de les saisir dans Harmonie.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Distinguer les différentes situations (CMO, CLM, CLD...)
- Définir l'accident de service, l'accident de trajet et leur gestion
- Identifier le rôle de la médecine de prévention
- Identifier le rôle du conseil médical
- Mesurer les conséquences sur la situation administrative et financière du fonctionnaire
- Saisir les différents types d'arrêts de travail sous SIRH Harmonie

Contenu détaillé du programme

Module 1

Jour 1 :

- **Le congé maladie ordinaire (CMO)**
 - Durée et délai de transmission
 - Jour de carence
 - Contrôle et sanction
- **La médecine de prévention et le médecin du travail**
 - Rôles et fonctions
 - Dossier médical
- **Secret professionnel et secret médical**

Jour 2 :

- **Le congé longue maladie (CLM)**
 - Ouverture de droit, durée
 - Rémunération, avancement et droit à la retraite
 - Contrôle et sanction
 - Procédure au conseil médical en formation restreinte
 - Fin du CLM

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : 51411195

Session 2 : 51411231

Session 3 : 51411234

Date limite d'inscription :

Session 1 : Le 03/01/2025

Session 2 : Le 04/07/2025

Session 3 : Le 26/09/2025

Durée : 7,5 jours

Dates :

2 modules indissociables

Session 1 :

- Du 03/03/2025 (14h) au 07/03/2025 (12h) à distance
- Du 11/03/2025 (9h) au 14/03/2025 (12h) à l'Énap

Session 2 :

- Du 08/09/2025 (14h) au 12/09/2025 (12h) à distance
- Du 16/09/2025 (9h) au 19/09/2025 (12h) à l'Énap

Session 3 :

- Du 24/11/2025 (14h) au 28/11/2025 (12h) à distance
- Du 02/12/2025 (9h) au 05/12/2025 (12h) à l'Énap

Horaires* :

Lundi: 14h-17h

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

Jeudi : 09h-12h/14h-17h

Vendredi : 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation en

présentiel : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Nombre de places : 12

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

- **Le congé longue durée (CLD)**
 - Ouverture de droit, durée
 - Rémunération, avancement et droit à la retraite
 - Contrôle et sanction
 - Procédure au conseil médical en formation restreinte
 - Fin du CLD

Jour 3 :

- **Disponibilité d'office pour raison de santé**
 - Définitions et conditions
 - Durée, situation du fonctionnaire
- **L'accident de service/de trajet**
 - Définition et jurisprudences
 - La rechute
 - Procédure
 - Fin de procédure : la consolidation
 - La reprise des fonctions

Jour 4 :

- **Maladie professionnelle**
 - Définition et procédure
- **Le conseil médical en formation restreinte**
 - Composition et motifs de consultation
- **Le conseil médical en formation plénière**
 - Composition et motifs de consultation
- **Le comité médical supérieur**
 - Saisine et procédure

Module 2

Jour 1 :

- **Le congé maladie ordinaire (CMO)**
 - La gestion du CMO – Impacts en GA et GF
 - La décision CO31 en PA30 dans Harmonie
 - La ZPAY20 dans Harmonie

Jour 2 :

- **Le congé longue maladie (CLM)**
 - La gestion du CLM – Impacts en GA et GF
 - Les décisions CO19 et CO60 en PA30 dans Harmonie
 - La ZPAY20 dans Harmonie

Jour 3 :

- **Le congé longue durée (CLD)**
 - La gestion du CLD – Impacts en GA et GF
 - Les décisions CO19 et CO60 en PA30 dans Harmonie
 - La ZPAY20 dans Harmonie

Jour 4 :

- **Le temps partiel thérapeutique**
 - La gestion du TPT – Impacts en GA et GF

Modalités de sélection :
Motivations de l'agent et ancienneté dans le poste

Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Intervenantes :
Formatrices associées Énap

Modalités d'inscription :

Responsable de la formation :
christophe.canivez@justice.fr
05.53.98.92.02

Assistante de formation :
amandine.Nock@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques, exercices, cas pratiques

Le module à distance se fera au travers d'une classe virtuelle en visio avec Microsoft TEAMS

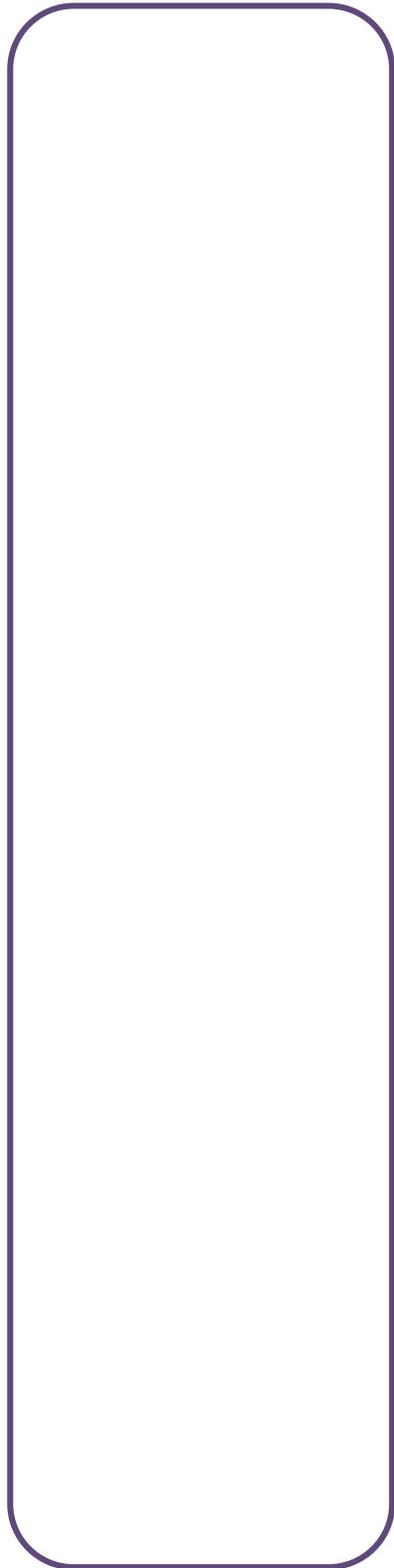
Documentation

Les documents ressources seront mis à disposition à partir de MoodÉnap (la plateforme numérique de l'Énap).

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : Quiz
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.



RH Perfectionnement

Gérer le contentieux administratif

Profil(s) des stagiaires

Cadres de l'AP et personnels affectés au sein d'un service RH

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH

Enjeux

Le contentieux administratif, traité par la juridiction administrative, désigne l'ensemble des procédures initiées par une personne privée se sentant lésée par une décision administrative.

Le contentieux administratif est très divers. Il englobe toutes les infractions aux règles administratives, telles qu'elles sont définies dans le droit public et administratif.

Cette formation permettra aux agents de gérer plus efficacement les dossiers de recours administratif.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les différentes procédures
- Identifier les voies de recours et d'appel
- Analyser les étapes de la procédure contentieuse

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Présentation formateur et Tour de table « carrière, expérience, attentes de la formation »
- Juridictions administratives: Historique de la création des juridictions administratives, présentation des 3 instances administratives présentation de chaque juridiction (rôle, nombre)
- Juridictions spécialisées: présentation des différentes juridictions, leur rôle

Jour 2 :

- Les différents recours administratifs:
 - Quelles décisions peuvent être attaquées ? Qui peut exercer des recours ? énumération des auteurs des décisions, la forme de la décision, le contenu de la décision
 - Présentation des différents recours administratifs apprendre à constituer un recours administratif
 - Comment constituer un recours administratif
 - Exercice pour la rédaction d'un recours administratif
- Les voies et délais de recours:
 - Rappel de l'article du code de justice administrative et un arrêt du Conseil d'Etat
 - Règles de notification d'une décision individuelle
 - Délai franc, délai non franc
 - Apprendre à calculer les délais de recours pour éviter la forclusion et pouvoir rédiger un mémoire en défense
 - Exercice pratique pour calculer les délais de recours
 - Correction orale avec complément d'explication si besoin
 - Exercice: rédiger la réponse à l'agent sur son recours administratif
 - Correction orale avec lecture par les volontaires

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : **51411238**

Session 2 : **51411240**

Date limite d'inscription :

Session 1 : **13/12/2024**

Session 2 : **05/09/2025**

Durée : 2,5 jours

Dates :

Session 1 : Du 03/02/2025 (14h) au 05/02/2025 (17h)

Ou

Session 2 : Du 03/11/2025 (14h) au 05/11/2025 (17h)

Horaires* :

Lundi: 14h-17h

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation :

Session 1 : A distance via TEAMS

Session 2 : A distance via TEAMS

Intervenante :

Madame Marilynne BAYE
Formatrice associée Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires:
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et ancienneté dans le poste

Nombre de places :

Session 1 : **10**

Session 2 : **15**

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

Jour 3 :

- Les recours contentieux :
 - Présentation des différents recours contentieux (recours pour excès de pouvoir, les recours de plein contentieux, les procédures d'urgence), Dans quel cas doit-on faire appel à un avocat
 - Lieu où déposer le recours contentieux
- L'appel : Conditions pour interjeter appel, les conditions d'appel, les différentes juridictions d'appel, cas particuliers
- Le pourvoi en cassation :
 - Les conditions du pourvoi en Cassation
 - Le juge de Cassation : rôle, prérogatives
- Erreur dite matérielle d'une décision : explication de la procédure avec exemples

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques sur la base d'un diaporama et exercices
La session se fera au travers d'une classe virtuelle en visio avec Microsoft TEAMS

Documentation

Les documents ressources seront remis en version numérique sous la forme d'un livret du stagiaire

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : Exercices pratiques
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de la formation :
christophe.canivez@justice.fr
05.53.98.92.02

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

RH perfectionnement

Gérer la retraite sous SIRH Harmonie

Profil(s) des stagiaires

Gestionnaires GA/GF

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH et avoir manipulé le SIRH Harmonie

Enjeux

La fiabilisation du compte individuel retraite (CIR) dans le SIRH Harmonie permet d'éviter toute pénalité du Service des Retraites de l'Etat (SRE).

Malgré le fait que l'agent puisse consulter des informations sur sa retraite dans son compte ENSAP, il est nécessaire qu'il soit accompagné par son service RH de proximité.

Cette session vise à gérer efficacement la carrière des agents afin de fiabiliser le CIR dans le SIRH Harmonie.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les textes réglementaires
- Instruire le traitement d'un dossier de retraite
- Instruire le traitement d'une prolongation d'activité
- Instruire et saisir le compte individuel de retraite : les services antérieurs civils, les services antérieurs militaires, le service national, les bénéfices de compagnes, les services civils rendus hors d'Europe,

Rendre compte des situations au référent DISP et vice versa.

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Départ à la retraite du personnel actif
- Départ à la retraite du personnel sédentaire
- Recul de la limite d'âge (loi de 1936)
- Prolongation de 10 trimestres (loi du 21 août 2003 art 69)
- Prolongation jusqu'à 65 ans

Jour 2 :

- Saisie d'un service national
- Saisie d'un service national suivi d'un engagement
- Saisie antérieure de titulaire militaire
- Saisie antérieure de titulaire civil

Jour 3 :

- Saisie bénéfice de campagne
- Saisie d'un service antérieur de titulaire civil
- Saisie des services validés

Jour 4 :

- Saisie de bonification aux professeurs de l'enseignement technique
- Saisie de bonification pour services civils rendus hors d'Europe
- Bilan de la formation

Référence (n° Harmonie) :
51410752

Date limite d'inscription :
11/07/2025

Durée : 3,5 jours

Dates :
Du 09 septembre 2025 (9h) au
12 septembre 2025 (17h)

Horaires* :
Mardi: 09h-12h/14h-17h
Mercredi: 09h-12h/14h-17h
Jeudi : 09h-12h/14h-17h
Vendredi : 09h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenantes :
Madame Sophie TCHA
Formatrices associées Énap

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Modalités de sélection :
Motivations de l'agent et
ancienneté dans le poste

Nombre de places : 20

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques, exercices, cas pratiques

Documentation

Des documents ressources sont remis en version numérique ou papier

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : par questionnaires
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de la formation :
christophe.canivez@justice.fr
05.53.98.92.02

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

Gérer l'économat d'un établissement tout en favorisant la performance budgétaire

Profil(s) des stagiaires

Personnels affectés à l'Economat

Prérequis

Aucun

Enjeux

L'économiste gère l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement d'un établissement ou d'un SPIP.

Il recherche les fournisseurs les plus intéressants, négocie et conclut les achats de tout produit ou service, vérifie les disponibilités de crédits, établit les bons de commande, contrôle la qualité des livraisons...

Il participe au contrôle, au suivi et à l'analyse des dépenses et doit donc aussi maîtriser les extractions du logiciel de gestion CHORUS-

Cette formation vise à permettre aux agents affectés sur ces postes de pouvoir ...

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- identifier le champ de compétence de l'économiste (les postes, les délégations)

Préparer le budget :

- Identifier l'architecture du budget de la DAP, de l'EP ou du SPIP
- Détailler la chaîne/le circuit des dépenses
- Repérer les règles de fonctionnement des marchés publics
- Tracer la préparation

Mettre en œuvre le budget :

- Exécuter les procédures budgétaires en mobilisant les outils adéquats (les différentes procédures, les logiciels et outils)

Contrôler l'exécution du budget :

- Garantir l'exécution et le suivi du budget (engagement de la dépense, suivi d'exécution, service fait) en mobilisant les outils adéquats

Contenu détaillé du programme

Jour 1 : Présentation du métier de l'économiste :

Profil de poste, périmètre de responsabilité, compétences liées au poste

Jour 2 : Présentation de l'architecture du budget DAP :

SPIP et EP

Jour 3 : Matinée : la chaîne de la dépense

Après-midi : exercices pratiques

Jour 4 : Matinée : les outils de gestion : Chorus Formulaire et Chorus

Après-midi : prise en main des outils de gestion

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : 51411447

Session 2 : 51411615

Date limite d'inscription :

Session 1 : 24/01/2025

Session 2 : 25/07/2025

Durée : 4 jours

Dates :

Session 1 : du 24/03/2025

14h au 28/03/2025 12h

ou

Session 2 : du 22/09/2025

14h 26/09/2025 12h

Horaires* :

Lundi : 14h30-17h30

Mardi : 09h-12h/14h-17h

Mercredi : 09h-12h/14h-17h

Jeudi : 09h-12h/14h-17h

Vendredi : 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : ENAP

Intervenantes :

Mme NOCERA

Mme HATCHANE

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail

SIRH Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et ancienneté dans le poste

Nombre de places : 15

Nouvelle formation

Jour 5 : Cas pratiques et clôture de la formation

Modalités et moyens pédagogiques

Questionnaire préliminaire, apports théoriques et exercices pratiques

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : par questionnaires
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de la formation :
christophe.canivez@justice.fr
05.53.98.92.02

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

Acquérir les fondamentaux de la gestion du service des agents sous ORIGINE en établissement

Profil(s) des stagiaires

Personnels de surveillance et administratifs **nouvellement nommés** au service des agents chargés de planifier le service sous ORIGINE **au sein d'un établissement pénitentiaire** ou de le gérer **au sein d'une DISP**.

Cette formation n'est pas adaptée aux agents planificateurs Origine en SPIP. Une formation spécifique leur est consacrée.

Prérequis

Tout personnel débutant qui exerce les missions de planificateur en établissement ou en DISP

Enjeux

Le service des agents est chargé du planning des équipes des personnels de surveillance. La qualité de sa gestion est d'importance puisqu'il permet de faciliter l'organisation du travail, d'éviter des ruptures d'activité, de prévenir les risques psycho-sociaux et d'éviter les tensions sociales. Origine est l'outil de planification et de comptabilisation du temps de travail. La formation vise à acquérir les bases et fondements de la planification et de la gestion de ce service au travers de l'applicatif Origine.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les différents paramétrages nécessaires au fonctionnement du logiciel
- Utiliser les fonctionnalités principales de l'application ORIGINE
- Gérer la fiche agent
- Saisir quotidiennement les absences
- Gérer une situation particulière conformément à la réglementation
- Réaliser une planification prévisionnelle du service avec ORIGINE
- Gérer au quotidien le planning des agents en fonction des différentes règles de gestion

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Introduction
- Manipulation de base
- Les paramètres standards et spécifiques
- L'organisation

Jour 2 :

- La famille horaire
- Les programmes horaires
- Les cycles horaires
- Les postes
- L'association des agents aux postes
- Postes interdits ET agents interdits aux postes

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : **51388756**

Session 2 : **51388757**

Session 3 : **51388758**

Date limite d'inscription :

Session 1 : **10/01/2025**

Session 2 : **04/04/2025**

Session 3 : **22/08/2025**

Durée : 4 jours

Dates :

Session 1 : Du 10/03/2025 (14h) au 14/03/2025 (12h)

ou

Session 2 : Du 02/06/2025 (14h) au 06/06/2025 (12h) ou

Session 3 : Du 06/10/2025 (14h) au 10/10/2025 (12h)

Horaires* :

Lundi: 14h-17h

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

Judi: 09h-12h/14h-17h

Vendredi : 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :

Formateurs associés Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent,
ancienneté dans le poste et
fonction occupée

100% des stagiaires ayant
suivi la formation sont
satisfaits ou très satisfaits

Jour 3 :

- La fiche agent
- La fiche agent : suivi et évolution de carrières (exercices)
- La sélection planning
- Horaires
- Absences
- Régularisations
- Changements de service
- Doublure et renfort
- Permutations
- Les affectations

Jour 4 :

- Outils de paramétrage des motifs d'astreintes
- Outils de paramétrage des équipes d'agents
- Outils planning d'astreintes
- Quelques notions réglementaires
- Les types d'anomalies
- La levée – gestion d'un compte
- Le dispositif du débit crédit
- Comprendre l'état n°31 « bilan individuel des badgeages »

Jour 5 :

- Cas concrets
- Bilan de la formation + questionnaire satisfaction

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et exercices pratiques

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation et de cas concrets
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :

damien.filippi@justice.fr
05.47.49.30.09

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

Appréhender la conception d'une organisation de service et approfondir sa maîtrise de l'applicatif Origine en établissement.

Profil(s) des stagiaires

Personnels de surveillance et administratifs en charge de l'organisation du service des agents au niveau d'un établissement pénitentiaire ou au sein d'une DISP, utilisateurs réguliers non débutants de l'applicatif Origine.

Cette formation n'est pas adaptée aux agents planificateurs Origine en SPIP. Une formation spécifique leur est consacrée.

Prérequis

Avoir suivi la session « INITIATION » (à l'ENAP ou en DISP) depuis au moins 1 an et exercer au service des agents.

Enjeux

Le service des agents est chargé du planning des équipes des personnels de surveillance. La qualité de sa gestion est d'importance puisqu'il permet de faciliter l'organisation du travail, d'éviter des ruptures d'activité, de prévenir les risques psycho-sociaux et d'éviter les tensions sociales. Origine est l'outil de planification et de comptabilisation du temps de travail. Cette formation vise à comprendre les enjeux de l'organisation du service des agents au travers de l'applicatif Origine.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Utiliser les éléments de langage relatifs à l'organisation de service ;
- Repérer les textes réglementaires incontournables
- Evaluer la charge d'activité d'une organisation de service
- Identifier la gestion des heures
- Evaluer la faisabilité d'un cycle de travail
- Identifier les sources d'optimisation des services et les facteurs de dérives
- Mettre en œuvre une nouvelle organisation de service
- Utiliser de façon approfondie le logiciel « ORIGINE »
- Administrer la planification et l'organisation du travail
- Gérer les absences
- Identifier et appréhender les règles de gestion liées au badgeage
- Lire et analyser les compteurs de travail
- Expliquer les règles de calcul aux agents

Référence (n° Harmonie) :
Session 1 : 51388759
Session 2 : 51388760

Date limite d'inscription :
Session 1 : 14/03/2025
Session 2 : 12/09/2025

Durée : 4 jours

Dates :
Session 1 : Du 12/05/2025 (14h) au 16/05/2025 (12h) ou
Session 2 : Du 17/11/2025 (14h) au 21/11/2025 (12h)

Horaires* :
Lundi: 14h-17h
Mardi: 09h-12h/14h-17h
Mercredi: 09h-12h/14h-17h
Jeudi: 09h-12h/14h-17h
Vendredi: 09h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :
Formateurs associés Énap

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Modalités de sélection :
Motivations de l'agent, ancienneté dans le poste, fonction occupée et suivi effectif de la formation initiation depuis au moins 1 an

Nombre de places : 20

Nouvelle formation

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- **Organigramme de référence**
Méthodologie et règles
Le TCCBS
Effectif de référence
Heures supplémentaires frictionnelles
- **Organisation de service**
Organigramme appliqué
La répartition des postes
Durée moyenne hebdomadaire
Cycles de travail et faisabilité

Jour 2 :

- **La réglementation de la gestion des temps**
Les heures exigibles annuelles
Les astreintes
Horaires variables
Charte des temps
Charte de gestion
Méthodes de comptabilisation des heures
Les congés
- **Le suivi et la gestion**
Les points de vigilance et facteurs de dérives
L'absentéisme
Les heures supplémentaires

Jour 3 :

- **Conception d'un projet de service**
Organigramme appliqué
Calcul de DHM
Répartition des postes par organisation
Faisabilité d'élaboration de mise en œuvre d'un cycle
Choix des cycles
Le projet de service
Outils à dispositions des établissements
- Rappel cycles et de programmes hebdomadaires et Paramétrage des Postes
- Approfondissement de la réglementation ciblé

Jour 4 :

- L'organisation du service annuel : grilles de congés, Installation du planning...
- Calcul : Être en capacité d'expliquer le fonctionnement d'origine à un agent (Exigible, boule à 2 mois, boule dynamique, congés)
- Interaction entre les paramètres de la fiche agent et les différents compteurs
Les motifs d'absences et anomalies

Jour 5 :

- Exercices
- Cas pratiques
- Bilan de la formation + questionnaire satisfaction

Responsable de formation :

damien.filippi@justice.fr
05.47.49.30.09

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et exercices pratiques

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation et de cas concrets
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Appréhender les enjeux liés à l'organisation du service des agents pour les cadres

Profil(s) des stagiaires

Cadres (chefs d'établissement, adjoints et responsables RH) en charge de l'organisation du service des agents.

Prérequis

Aucun

Enjeux et objectifs de la formation

Cette formation est destinée aux cadres en charge de l'organisation du service des agents (chefs d'établissement, adjoints et responsables RH). Elle vise à leur proposer une méthodologie permettant d'appréhender l'organisation du service des agents, ses enjeux et sa possible évolution.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Utiliser les éléments de langage relatifs à l'organisation de service ;
- Repérer les textes règlementaires incontournables
- Evaluer la charge d'activité d'une organisation de service
- Identifier la gestion des heures
- Evaluer la faisabilité d'un cycle de travail
- Identifier les sources d'optimisation des services et les facteurs de dérives
- Mettre en œuvre une nouvelle organisation de service et assurer une conduite au changement

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- **Organigramme de référence**
Méthodologie et règles
Effectif de référence
Heures supplémentaires frictionnelles
- **Organisation de service**
Organigramme appliqué
Schéma d'organisation
Durée moyenne hebdomadaire
Cycles de travail

Jour 2 :

- **La réglementation de la gestion des temps**
Les différents régimes de comptabilisation des heures
Les astreintes
Horaires variables
Charte des temps
Charte de gestion
Méthodes de comptabilisation des heures
Les congés et autorisations d'absences
- **Le suivi et la gestion**
Les effectifs

N° Harmonie :

Session 1 : **51388761**

Date limite d'inscription :

Session 1 : 05/09/2025

Durée : 3 jours

Dates :

Session 1 : Du 4 novembre 2025 (14h) au 7 novembre 2025 (12h)

Horaires :

Mardi: 14h-17h

Mercredi: 9h-12h/14h-17h

Jeudi : 9h-12h/14h-17h

Vendredi : 9h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :

Anthony FAILLER, chef du bureau EX1

Sébastien DHAUSSY, chef de la section organisation, bureau EX1

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Nombre de places : 20 par session

Jour 3 :

- **Le suivi et la gestion (suite)**
Les points de vigilance et facteurs de dérives
L'absentéisme
Les heures supplémentaires
Les outils d'analyses
Le rôle du planificateur
- **Conception d'un projet de service**
Organigramme appliqué
Calcul de DHM
Répartition des postes par organisation
Faisabilité d'élaboration de mise en œuvre d'un cycle
Choix des cycles
Evaluation du coût des organisations de service
Outils à dispositions des établissements
Cas pratiques

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, exercices, cas pratiques

Documentation

Les documents ressources seront remis aux stagiaires à l'issue de la session

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation et de cas concrets
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire

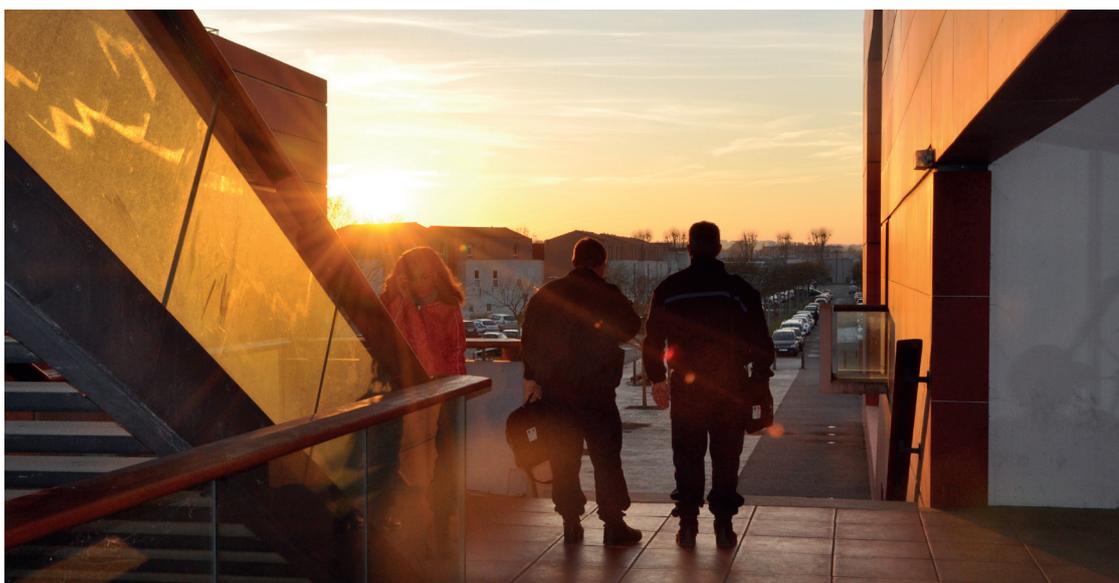
Responsable de formation :
damien.filippi@justice.fr
05.47.49.30.09

Assistante de formation :
Amandine.nock@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

CONNAISSANCE ET PRISE EN CHARGE DU PUBLIC

Identifier les principes de base de la justice restaurative (module 1) OF	32
Animer des médiations restauratives (Justice restaurative module 2) OF	34
Animer des rencontres détenus/victimes (RDV), des rencontres condamnés victimes (RCV) (Justice restaurative module 2) OF	36
Faire vivre la culture en milieu pénitentiaire	38



S'approprier les principes de base de la justice restaurative (Module 1)

Profil(s) des stagiaires

Tout agent du Ministère de la Justice, auxiliaires de justice et membres du secteur associatif habilité justice :

- Futurs animateurs de mesures de justice restaurative,
- Ensemble des professionnels du champ pénal et du secteur associatif de l'aide aux victimes, recevant le public justice, et appelés à informer et orienter ce public vers les animateurs des mesures de justice restaurative.
- Cadres des services partenaires de programmes de justice restaurative pour leur pilotage.

Prérequis

Aucun

Enjeux

Le premier module consiste en une présentation généraliste de la justice restaurative et des différents types de mesures de justice restaurative. Il vise à s'approprier les principes de la justice restaurative en présentant les éléments nécessaires à la mise en œuvre de projets en justice restaurative: philosophie restaurative, cadre normatif, différentes mesures, convention de partenariat, protocoles et déroulement des rencontres restauratives, orientation des participants potentiels vers les programmes disponibles, notamment.

Ce module est indispensable pour tous les animateurs et conseillé à tout professionnel de la chaîne pénale qui souhaite être référent en matière de justice restaurative.

Objectifs Pédagogiques

- Définir la justice restaurative
- Identifier la mise en œuvre globale des rencontres restauratives
- Repérer le partenariat et les membres de la communauté
- Orienter les infracteurs
- Identifier les phases essentielles de la préparation et de l'animation des rencontres restauratives
- Identifier les aspects psychosociaux des rencontres

Programme

- Présentation de la formation
 - Accueil des stagiaires
 - Programme de formation
- Évaluation préalable des connaissances
- La justice restaurative : principes et promesses
 - La (re)découverte de la justice restaurative
 - Crise de la pénalité moderne
 - Droit(s) des victimes
 - Philosophie de la justice restaurative
 - Définition(s) de la justice restaurative
 - Les résultats évalués de la justice restaurative
 - Les principales mesures adaptées à la France
- Le cadre normatif de la justice restaurative en France
 - Le cadre normatif de la justice restaurative
 - Le cadre processuel de la justice restaurative en France
 - Le cadre déontologique de la justice restaurative en France



Référence (N° Harmonie) :

Session 1 : 51395201
Session 2 : 51395202
Session 3 : 51395203
Session 4 : 51395207

Date limite d'inscription :

Session 1 : **22/11/2024**
Session 2 : **21/02/2025**
Session 3 : **25/04/2025**
Session 4 : **26/09/2025**

Durée : 4 jours (30 heures)

Dates :

Session 1 : Du 13/01/2025 (14h) au 17/01/2025 (12h) ou
Session 2 : Du 14/04/2025 (14h) au 18/04/2025 (12h) ou
Session 3 : Du 16/06/2025 (14h) au 20/06/2025 (12h) ou
Session 4 : Du 17/11/2025 (14h) au 21/11/2025

Horaires* :

Lundi : 14h00 à 18h00
Mardi : 8h30-12h30/14h00-17h30
Mercredi : 8h30-12h30/14h00-17h30
Jeudi : 8h30-12h30/14h00-17h30
Vendredi : 8h30 à 12h00
*horaires susceptibles d'être modifiés

Prix Inter (hors Ministère de la Justice) :

500 € net de taxe par stagiaire (Coût pédagogique hors frais d'hébergement et de restauration) Selon CGV en annexe de la plaquette

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :

Professionnels de l'Institut Français de Justice Restaurative (IFJR) et de l'Énap

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

- Le cadre opératoire de la justice restaurative en France
 - Le protocole standard de mise en œuvre d'une rencontre restaurative
 - Les intervenants dans les mesures de justice restaurative
 - Les aspects psychosociaux
- L'information et l'orientation vers une mesure de justice restaurative
- L'approche relationnelle
- La médiation restaurative
- La conférence restaurative
- Les rencontres détenus/victimes (RDV) ou les rencontres condamnés/victimes (RCV)
- Le cercle restauratif
- Les cercles de soutien et de responsabilité (CSR) et les cercles d'accompagnement et de ressources (CAR)
- Evaluation
 - Retour de l'évaluation par les formateurs
 - Rétroaction finale

Modalités et moyens pédagogiques

La formation est construite sur des exposés théoriques, des échanges et des retours d'expérience.

Les aspects théoriques feront l'objet d'une présentation détaillée, sur la base de différents supports : présentation PowerPoint, livret pédagogique. Très participatifs, ces aspects de la formation feront l'objet de débats avec les stagiaires.

La présentation de la méthodologie du dispositif consistera en une présentation détaillée de chaque phase du protocole standard des mesures de justice restaurative. Chacune de ces phases sera analysée avec les stagiaires pour en identifier les points clés et les écueils, donnant lieu à des retours d'expérience. Les spécificités du protocole de chaque type de mesure de justice restaurative seront ensuite détaillées.

Les formateurs feront régulièrement part aux stagiaires de leur expérience et s'appuieront également sur les retours d'expérience des stagiaires.

Divers films seront visionnés en appui des séquences pédagogiques au cours des séances :

Documentation

Des documents ressources seront remis aux stagiaires

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : Un test de connaissances mettra en évidence les compétences acquises et non-acquises par le stagiaire, sur la base du " référentiel des compétences et missions des intervenants en justice restaurative ", élaboré par l'IFJR, en lien avec son offre de formation.
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire. **Attention, aucun duplicata d'attestation ne sera transmis ultérieurement.**

Modalités d'inscription :
Agents du MJ : s'inscrire via le Portail SIRH Harmonie
Autres stagiaires : Contacter of.enap@justice.fr

Modalités de sélection :
 Fiche d'inscription et questionnaire de motivation

Nombre de places : 20

Responsable de la formation :
 Kathy FTAÏS
kathy.ftais@justice.fr
 06.23.08.39.81

Assistante de formation :
 Amandine NOCK
amandine.nock@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande via:
of.enap@justice.fr



ORGANISME DE FORMATION
 ET DE DÉVELOPPEMENT
 DES COMPÉTENCES

Animer des médiations restauratives (Justice restaurative Module 2)

Profil(s) des stagiaires

Tout agent du Ministère de la Justice, auxiliaires de justice et membres du secteur associatif habilité justice : futurs animateurs de mesures de justice restaurative.

Prérequis

Justifier de la participation au module 1 " Identifier les principes de base de la justice restaurative " organisé par l'ENAP et animé par l'IFJR ou à celui organisé par France Victimes (transmettre copie à responsable ou assistante de formation en charge de la session).

Enjeux

Le module consiste en une formation spécialisée dans la préparation et l'animation des mesures de justice restauratives identifiées dans le cadre de la circulaire du 15/03/2017. Au cours de cette formation, les stagiaires expérimentent, sous forme de mises en situation et de jeux de rôle, la mise en œuvre du protocole complet d'une médiation restaurative.

Ce module vise à acquérir les compétences nécessaires pour préparer individuellement les participants et animer un processus de dialogue entre les participants.

Afin de rendre nos formations accessibles à tous, nous vous invitons à nous contacter quel que soit votre handicap.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Préparer une médiation restaurative
- Animer une médiation restaurative conformément aux protocoles établis (approche relationnelle de la médiation)
- Présenter ce dispositif aux membres de leurs équipes et à leurs partenaires

Programme

1^{ère} séquence : Présentation de la formation

- Accueil des stagiaires
- Programme de formation, de l'évaluation et des jeux de rôle
- Présentations des formateurs
- Évaluation préalable des connaissances
- Rappels sur l'approche relationnelle

2^{ème} séquence : Mises en situation

- Mise en situation autour des techniques à employer lors de la formation

3^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Entretien de préparation

4^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Entretien de préparation

5^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Entretien de préparation

6^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Entretien de préparation

7^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Entretien de préparation



Référence (N° Harmonie) :

Session 1 : **51395584**

Session 2 : **51395585**

Date limite d'inscription :

Session 1 : **21/03/2025**

Session 2 : **10/10/2025**

Durée : 4 jours (30 heures)

Dates :

Session 1 : Du 12/05/2025 (14h) au 16/05/2025 (12h)

ou

Session 2 : Du 01/12/2025 (14h) au 05/12/2025 (12h)

Horaires* :

Lundi : 14h00 à 18h00

Mardi : 8h30-12h30/14h00-17h30

Mercredi : 8h30-12h30/14h00-17h30

Judi : 8h30-12h30/14h00-17h30

Vendredi : 8h30 à 12h00

*horaires susceptibles d'être modifiés

Prix Inter (hors Ministère de la Justice) :

550 € net de taxe par stagiaire

(Coût pédagogique hors frais d'hébergement et de restauration)

Selon CGV en annexe de la plaquette

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :

Professionnels de l'Institut

Français de Justice

Restaurative (IFJR) et de l'Énap

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits** ou **très satisfaits**

8^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Entretien de préparation

9^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Rencontre de médiation

10^{ème} séquence : Bilan de la formation

- Rétroaction finale avec l'ensemble des stagiaires
- Évaluation de la session par les stagiaires

Modalités et moyens pédagogiques

Les aspects théoriques feront l'objet d'une présentation détaillée, sur la base de différents supports : présentation PowerPoint, livret pédagogique. Très participatifs, ces aspects de la formation feront l'objet de débats avec les stagiaires.

Les mises en situation consisteront en des jeux de rôles et évocations de cas cliniques tirés de l'expérience des formateurs. Ils permettront aux stagiaires de mettre en œuvre concrètement l'ensemble des phases clés du dispositif d'une médiation restaurative.

Sur la base des jeux de rôle, les formateurs, dans le cadre de rétroactions avec les stagiaires, pointeront les enjeux en termes de déontologie, de méthodologie et de posture garants du respect du cadre de la mesure.

Documentation

Des documents ressources seront remis aux stagiaires

Modalités d'évaluation

La présence tout au long de la formation est obligatoire.

La posture participative sera évaluée.

- **Évaluation des acquis** : Tout au long de la formation, un bilan des acquis est réalisé par les stagiaires (auto-évaluation) et par les formateurs. Ce bilan des acquis est réalisé en conformité avec le référentiel des compétences et des missions des intervenants en justice restaurative élaboré par l'IFJR. Il constitue une indication quant aux capacités du stagiaire à animer immédiatement ou sous réserve d'un approfondissement de sa pratique des mesures de médiations restauratives.

À l'issue de la formation, au cours d'un entretien individuel, les acquis de chaque stagiaire sont discutés contradictoirement. Ce bilan des acquis détermine l'attribution du certificat d'animateur de rencontres restauratives délivré (par l'Enap) aux stagiaires ayant satisfait au niveau de compétences requis.

- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire. **Attention, aucun duplicata d'attestation ou de certificat ne sera transmis ultérieurement.**

Modalités d'inscription :
Agents du MJL : s'inscrire via le Portail SIRH Harmonie
Autres stagiaires : Contacter of.enap@justice.fr

Modalités de sélection :
Fiche d'inscription et questionnaire de motivation

Nombre de places : 16

Responsable de la formation :
Kathy FTAÏS
kathy.ftais@justice.fr
06.23.08.39.81

Assistante de formation :
Amandine NOCK
amandine.nock@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande via :
of.enap@justice.fr

Animer des rencontres détenus/victimes ou rencontres condamnés/victimes (Justice restaurative Module 2)

Profil(s) des stagiaires

Tout agent du Ministère de la Justice, auxiliaires de justice et membres du secteur associatif habilité justice : futurs animateurs de mesures de justice restaurative.

Prérequis

Justifier de la participation au module 1 " Identifier les principes de base de la justice restaurative " organisé par l'ENAP et animé par l'IFJR ou à celui organisé par France Victimes (transmettre copie à responsable ou assistante de formation en charge de la session).

Enjeux

Le module consiste en une formation spécialisée dans la préparation et l'animation des mesures de justice restauratives identifiées dans le cadre de la circulaire du 15/03/2017. Au cours de cette formation, les stagiaires expérimentent, sous forme de mises en situation et de jeux de rôle, la mise en œuvre du protocole complet de mise en œuvre des rencontres détenus/victimes ou rencontres condamnés/victimes, notamment sa préparation et l'accompagnement des participants tout au long du processus de rencontre.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Préparer une RDV et/ou une RCV,
- De co-animer une RDV et/ou une RCV,
- De présenter ces dispositifs aux membres de leurs équipes et à leurs partenaires.

Programme

Accueil des stagiaires

Présentation du programme de la formation

- Programme de formation, de l'évaluation et des jeux de rôle
- Présentations des formateurs
- Évaluation préalable des connaissances
- Rappel théorique sur le déroulement du processus
- Présentation du protocole
- Aspects généraux de l'animation

Rappel théorique sur les entretiens de préparation

- Rappel théorique sur les entretiens de préparation
- Formation des groupes pour les mises en situation

Mise en situation : préparation des participants

- Entretiens de préparation
- Rétroaction
- Analyse critique

Mise en situation : rencontres préparatoires de groupes personnes victimes et personnes auteurs

- Rétroaction
- Analyse critique



Référence (N° Harmonie) :

Session 1 : **51395394**

Session 2 : **51395395**

Session 3 : **51395397**

Date limite d'inscription :

Session 1 : **31/01/2025**

Session 2 : **11/04/2025**

Session 3 : **16/08/2025**

Durée : 4 jours (30 heures)

Dates :

Session 1 : Du 24/03/2025 (14h) au 28/03/2025 (12h)

ou

Session 2 : Du 02/06/2025 (14h) au 06/06/2025 (12h)

ou

Session 3 : Du 06/10/2025 (14h) au 10/10/2025 (12h)

Horaires* :

Lundi : 14h00 à 18h00

Mardi : 8h30-12h30/14h00-17h30

Mercredi : 8h30-12h30/14h00-17h30

Judi : 8h30-12h30/14h00-17h30

Vendredi : 8h30 à 12h00

*horaires susceptibles d'être modifiés

Prix Inter (hors Ministère de la Justice) :

550 € net de taxe par stagiaire

(Coût pédagogique hors frais d'hébergement et de restauration)

Selon CGV en annexe de la plaquette

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :

Professionnels de l'Institut

Français de Justice

Restaurative (IFJR) et de l'Énap

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

Mise en situation : 1ère rencontre plénière

- Cadre // Présentation des participants //Attentes //Les partages //
- Synthèse en groupes séparés //Rétroaction //Analyse critique

Mise en situation : 3ème rencontre plénière

- Cadre : " météo " // Les partages // Synthèse en groupes séparés
- Rétroaction // Analyse critique //Évaluation individuelle des stagiaires

Mise en situation : 5ème rencontre plénière

- Cadre : " météo " // Les partages //Synthèse en groupes séparés
- Rétroaction // Analyse critique

Mise en situation : séance bilan intervenant 2 mois plus tard

- Cadre : " météo " // Cheminement individuel //Rétroaction //Analyse critique
- Rétroaction finale
- Évaluation de la session

Modalités et moyens pédagogiques

Les aspects théoriques feront l'objet d'une présentation détaillée, sur la base de différents supports : présentation PowerPoint, livret pédagogique. Très participatifs, ces aspects de la formation feront l'objet de débats avec les stagiaires.

Les mises en situation consisteront en des jeux de rôles et évocations de cas cliniques tirés de l'expérience des formateurs. Ils permettront aux stagiaires de mettre en œuvre concrètement l'ensemble des phases clés du dispositif des rencontres détenus/victimes ou rencontres condamnés/victimes.

Sur la base des jeux de rôle, les formateurs, dans le cadre de rétroactions avec les stagiaires, pointeront les enjeux en termes de déontologie, de méthodologie et de posture garants du respect du cadre de la mesure.

Documentation

Des documents ressources seront remis aux stagiaires

Modalités d'évaluation

La présence tout au long de la formation est obligatoire.

La posture participative sera évaluée.

- **Évaluation des acquis** : Tout au long de la formation, un bilan des acquis est réalisé par les stagiaires (auto-évaluation) et par les formateurs. Ce bilan des acquis est réalisé en conformité avec le référentiel des compétences et des missions des intervenants en justice restaurative élaboré par l'IFJR. Il constitue une indication quant aux capacités du stagiaire à animer immédiatement ou sous réserve d'un approfondissement de sa pratique des mesures de RDV/RCV.

À l'issue de la formation, au cours d'un entretien individuel, les acquis de chaque stagiaire sont discutés contradictoirement. Ce bilan des acquis détermine l'attribution du certificat d'animateur de rencontres restauratives délivré (par l'Enap) aux stagiaires ayant satisfait au niveau de compétences requis.

- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire. **Attention, aucun duplicata d'attestation ou de certificat ne sera transmis ultérieurement.**

Modalités d'inscription :

Agents du MJ : s'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Autres stagiaires : Contacter of.enap@justice.fr

Modalités de sélection :

Fiche d'inscription et questionnaire de motivation

Nombre de places : 16

Responsable de la formation :

Kathy FTAÏS

kathy.ftais@justice.fr

06.23.08.39.81

Assistante de formation :

Amandine NOCK

amandine.nock@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande via:

of.enap@justice.fr

Faire vivre la culture en milieu pénitentiaire

L'objectif de cette formation est de permettre aux stagiaires de s'interroger sur la pertinence et les enjeux de l'art et la culture dans leurs pratiques professionnelles.

Objectifs pédagogiques

A partir de méthodes immersives, réflexives et théoriques, les stagiaires pourront :

- Identifier différentes formes de propositions artistiques et culturelles existantes au profit des PPSMJ
- Repérer à partir de temps réflexifs, les éléments de fonds et de formes pour la valorisation de projets
- Cerner les acteurs publics et privés engagés dans l'accompagnement de projets culturels
- Vivre une pratique artistique

Éléments du contenu

- Apport méthodologique du projet culturel et réflexion autour de projet professionnel
- État des lieux des diverses offres
- Les différentes formes de partenariat

Modalités pédagogiques

Apports didactiques et méthodologiques
Réflexion et orientation autour des projets culturels des stagiaires dans le cadre de leur service ou établissement
Échanges d'expériences autour de tables rondes

Nombre de places : 20 places

N° Harmonie : 51424487

Date limite d'inscription :

A définir

Durée : 4 jours

Dates : Dernier trimestre 2025

Lieu : Énap

Intervenants :

A préciser

Public visé :

Tous les professionnels travaillant avec les personnes placées sous-main de justice, qui développent ou coordonnent des actions culturelles ou qui souhaitent mener une réflexion sur la place de la culture au sein de leur établissement ou de leur service.

Responsable de formation :

joelle.giroux@justice.fr

05.53.98.90.98

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr

Animer des médiations en contexte professionnel **OF** 40



Animer des médiations en contexte professionnel (MCP)

La médiation en contexte professionnel (MCP) est expérimentée et développée dans l'administration pénitentiaire pour résoudre les conflits et apaiser les relations interpersonnelles. Mais les compétences déployées sont utiles dans tout type d'environnement professionnel, social, pour faciliter la reprise du dialogue entre deux parties pouvant être considérées a priori comme irréconciliables, pour rétablir la confiance, le sentiment de sécurité propice aux relations positives et constructives favorables à un vivre ensemble serein. Cette pratique peut être mise en œuvre tout en gardant son activité professionnelle principale. Les médiateurs en contexte professionnel constituent un réseau professionnel, une communauté de pratique.

Cette formation vise l'obtention de la certification " Animer des médiations en contexte professionnel ", enregistrée au Répertoire spécifique (**RS6509**) depuis le 09/02/2024.

Le certificateur est l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire.



Profil(s) des stagiaires

Toute personne intéressée pour devenir animateur de médiation en contexte professionnel et pour intégrer le processus dans son activité professionnelle habituelle.

Prérequis

Aucun d'un point de vue théorique.

Pour suivre la formation en distanciel, un ordinateur connecté à internet est nécessaire ainsi qu'une caméra. Selon l'environnement sonore, un casque audio est recommandé. Le stagiaire devra être en capacité d'utiliser l'application TEAMS.

Enjeux

Les difficultés conjoncturelles et structurelles qui parcourent nos sociétés induisent de fortes tensions dans les relations interpersonnelles. En milieu professionnel, les interactions humaines sont empreintes de violence symbolique, physique et psychologique. Des études nationales et internationales font apparaître que de nombreuses violences sont involontaires, sont sans motif apparent. Mais elles sont toutes en lien avec la privation ou la restriction des droits des personnes (usagers, personnels, intervenants), l'organisation et/ou la désorganisation de la vie et du travail.

Dans ce contexte, la médiation peut contribuer à la compréhension et à la résolution des différends interpersonnels. Elle peut apporter l'apaisement souhaité par tous les protagonistes, rétablir la confiance, le sentiment de sécurité propice aux relations positives et constructives favorables à un vivre ensemble serein.

La formation est un dispositif hybride comprenant des temps de formation en présentiel et à distance (synchrone et asynchrone).

Elle est composée de 5 modules indissociables (dont un en distanciel) et de 5 jours d'expérimentation et d'analyse de pratiques professionnelles (APP) en situation de travail dans sa structure.

Entre chaque module de formation vous aurez accès à la plateforme de formation à distance de l'ENAP " MoodEnap " et bénéficierez d'un accompagnement individuel et personnalisé de la part des formateurs. La présence tout au long de la formation est obligatoire.



Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : **51363325**

Session 2 : **51363326**

Session 3 : **51363327**

Date limite d'inscription :

Session 1 : **Le 20/09/2024**

Session 2 : **Le 04/10/2024**

Session 3 : **Le 18/04/2025**

Durée :

18 jours (5 modules indissociables répartis en 1 module de 14h et 4 modules de 30h soit 134h)

5 jours d'expérimentation et d'analyse de pratiques professionnelles (APP) en situation de travail dans sa structure soit 35 heures

+ 60h de travail personnel supervisé (en moyenne)

Dates de la formation :

Session 1

Module 1 (en distanciel)

Le 03/12/2024 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

et le 04/12/2024 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Module 2 (en présentiel)

Du 09/12/2024 (14h) au 13/12/2024 (12h)

Module 3 (en présentiel)

Du 20/01/2025 (14h) au 24/01/2025 (12h)

Module 4 (en présentiel)

Du 03/03/2025 (14h) au 07/03/2025 (12h)

Module 5 (en présentiel)

Du 30/06/2025 (14h) au 04/07/2025 (12h)

5 jours d'expérimentation et d'analyse de pratiques professionnelles (APP) en situation de travail dans sa structure entre le M1 et le M5

Le taux de certification est de **98%**

100% des stagiaires sont satisfaits de la formation

Afin de rendre nos formations accessibles à tous, les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter. Nous échangerons sur leurs besoins spécifiques pour permettre la mise en place des adaptations nécessaires.

Objectifs Pédagogiques

Pour opérer la promotion, implanter la MCP au sein de votre organisation, de votre service et animer des entretiens de médiation de façon éthique et déontologique, vous apprendrez à maîtriser **6 compétences spécifiques** :

- C1/ Formaliser la lettre de mission, la note de service d'information, le cahier des charges pour faire valider par le supérieur hiérarchique l'implantation de la Médiation en Contexte Professionnel, afin de prévenir ou de lutter contre les violences et la dégradation des relations sociales générées par les conflits relationnels entre usagers et/ou personnels.
- C2/ Expliquer, à partir de la saisine, le positionnement du médiateur et les étapes de la procédure, par un dialogue dans le cadre d'un entretien individuel avec chacune des personnes en conflit, soutenu par la remise de supports d'informations adaptés au profil des intéressés, pour qu'ils prennent une décision librement consentie d'acceptation ou non de la médiation.
- C3/ Conduire des entretiens individuels en permettant à chaque médié la compréhension du conflit qui les oppose pour préparer la rencontre.
- C4/ Mettre en œuvre le processus de la rencontre entre les médiés en assurant leur sécurité physique et psychologique pour apaiser le conflit et rétablir la relation sociale entre eux.
- C5/ Conclure la médiation en conduisant un entretien individuel post rencontre avec chacun des médiés et en rédigeant un rapport de fin de médiation destiné à l'autorité de saisine pour mettre fin à la procédure.
- C6/ Analyser sa pratique de médiateur en s'auto-évaluant pour dégager des axes d'amélioration.

Programme

Module 1 : Les conflits interpersonnels en contexte professionnel.

- Accueil et intégration
- Identifier les enjeux, l'organisation et les acteurs de la formation MCP
- Identifier les ancrages théoriques de la MCP
- Identifier les actes qui détériorent les relations sociales dans un contexte professionnel
- Identifier les violences inter personnelles au sein des services
- Identifier les problématiques liées aux relations interpersonnelles dans la structure
- Identifier les enjeux et les pratiques de la régulation des conflits de la structure
- Analyser les relations interpersonnelles et en mesurer les enjeux dans le contexte de la structure
- Distinguer le conflit relationnel de la crise relationnelle dans le contexte de la structure
- Exposer les différentes formes de médiations adaptées aux besoins de la structure

Module 2 : L'implantation de la MCP dans un service.

- Créer des outils d'information dans la perspective de la mise en œuvre de la MCP
- Organiser l'implantation de la MCP dans la pratique de la structure
- Définir la notion de conflit
- Distinguer Violence Agressivité
- Analyser une situation conflictuelle entre un usager et un personnel
- Analyser une situation de crise relationnelle
- Expliquer les interactions entre la violence, la vulnérabilité, la dangerosité et les risques de violence entre usagers
- Expliquer la fonction symbolique, le rôle du tiers médiateur et la construction de l'espace de médiation

Session 2

Module 1 (en distanciel)
Le 28/01/2025 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
et le 29/01/2025 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Module 2 (en présentiel)
Du 10/02/2025 (14h) au 14/02/2025 (12h)
Module 3 (en présentiel)
Du 31/03/2025 (14h) au 04/04/2025 (12h)
Module 4 (en présentiel)
Du 19/05/2025 (14h) au 23/05/2025 (12h)
Module 5 (en présentiel)
Du 26/09/2025 (14h) au 03/10/2025 (12h)
5 jours d'expérimentation et d'analyse de pratiques professionnelles (APP) en situation de travail dans sa structure entre le M1 et le M5

Session 3

Module 1 (en distanciel)
Le 09/09/2025 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
et le 10/09/2025 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Module 2 (en présentiel)
Du 15/09/2025 (14h) au 19/09/2025 (12h)
Module 3 (en présentiel)
Du 13/10/2025 (14h) au 17/10/2025 (12h)
Module 4 (en présentiel)
Du 01/12/2025 (14h) au 05/12/2025 (12h)
Module 5 (en présentiel)
Du 13/04/2026 (14h) au 17/04/2026 (12h)
5 jours d'expérimentation et d'analyse de pratiques professionnelles (APP) en situation de travail dans sa structure entre le M1 et le M5

Horaires* M2 M3 M4 et M5 :

Lundi : 14h00 – 18h00
Mardi: 8h30-12h/14h-18h
Mercredi: 8h30-12h/14h-18h
Jeudi : 8h30-12h/14h-18h
Vendredi : 8h30 - 12h

*horaires susceptibles d'être modifiés

- Identifier la charte d'engagement et la lettre de sortie du processus par les médiés
- Identifier le contenu d'un rapport d'activité rédigé à l'issue d'une médiation
- Confirmer / infirmer le recours à la MCP

Module 3 : L'expérimentation de la démarche MCP

- Maîtriser le processus de la MCP
- Conduire des entretiens individuels préalables et préparatoires
- Rédiger le contexte expliquant le conflit et la situation relationnelle entre les deux personnes à médier.
- Poser un diagnostic
- Animer des MCP
- Intégrer l'éthique et la déontologie de la MCP
- Organiser la rencontre
- Animer la rencontre
- Organiser la rencontre individuelle post médiation

Expérimentation et analyse de pratiques professionnelles :

- Opérer la promotion et accompagner la mise en œuvre de la MCP au sein d'une structure
- Opérer la promotion de la MCP
- Formaliser les documents d'implantation de la MCP

Module 4 : Analyser sa pratique

- Identifier le positionnement déontologique du médiateur
- Construire une grille d'analyse de la situation conflictuelle
- Construction d'une méthode personnelle d'analyse de pratique à partir de mises en situation
- Identifier les modalités de fin de médiation
- Restituer son expérience de pratique de la MCP dans le dossier technique d'expérience (DTE)

Module 5 : Se préparer à la certification

- Réaliser des exercices d'entraînement de passage devant le jury avec débriefing
- Préparer à l'oral l'épreuve de certification
- Passer la certification
- Identifier le concept de médiation animale
- Réaliser le bilan de la formation

Modalités et moyens pédagogiques

La pédagogie mise en œuvre pendant toute la durée de la formation alterne des temps d'apprentissages théoriques, des mises en situation reconstituées, des jeux de rôles, des études de cas, des supervisions et des temps d'analyse de pratique.

Durant toute la formation, vous aurez la possibilité d'expérimenter la MCP dans la position des bénéficiaires d'une médiation et dans celle de médiateur, et ce à plusieurs reprises et dans des contextes différents.

Vous serez invité, dès le démarrage de la formation, à organiser l'implantation de la MCP dans votre organisation, dans votre service et à repérer des situations relationnelles, pour lesquelles une MCP pourrait constituer une réponse adaptée.

Par la suite vous devrez animer, autant que possible, un ou plusieurs entretiens MCP en situation réelle.

Vous transcrirez et analyserez votre expérience dans un " dossier technique d'expérience " dans la perspective des épreuves de certification.

Prix Inter (pour stagiaires NON pénitentiaires) :

3600 € net de taxe par stagiaire, finançable par CPF (Coût pédagogique hors frais d'hébergement et de restauration)
Selon CGV en annexe de la plaquette

Lieux de formation :

M1 : en distanciel
M2, M3, M4 et M5 : ENAP 440 avenue Michel Serres 47000 AGEN
Expérimentation et APP : sur votre structure

Intervenants :

Jean-Philippe MAYOL, directeur adjoint de l'ENAP
Un(e) médiateur/trice
Un(e) Psychologue

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

s'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Autres stagiaires :

Contacter of.enap@justice.fr

Modalités de sélection :

- Fiche d'inscription
- Lettre de motivation



- Questionnaire de motivation



- Entretien de sélection par 2 représentants de l'organisme de formation

Documentation

Des ressources pédagogiques seront mises à votre disposition sous format essentiellement numérique. Elles seront également disponibles dans votre espace de formation sur la plateforme numérique MoodEnap.

Modalités d'évaluation

La présence tout au long de la formation est obligatoire.

▪ Évaluation des acquis :

Évaluation permanente des capacités et des compétences. Evaluations formatives et sommatives des apprentissages. Différentes techniques (questionnaires, QCM, mises en situation, productions de documents). Livret de suivi individuel.

La formation vise l'obtention de la certification " Animer des médiations en contexte professionnel ", enregistrée au Répertoire spécifique ([RS6509](#)) depuis le 09/02/2024.

- **Épreuve de certification :** Organisée en fin de formation, l'épreuve de certification consiste en la remise d'un dossier technique d'expérience (épreuve écrite) et en une soutenance orale devant un jury.

Pour l'épreuve écrite, vous devrez, dans un dossier technique d'expérience, présenter et démontrer la mise en œuvre des compétences de la certification " Animer des médiations en contexte professionnel " et analyser votre pratique.

La durée de **la soutenance orale** est de 60 minutes. Elle est composée :

- ✓ D'un temps d'exposé (15 minutes maximum) pour vous présenter, présenter votre action, exposer vos motivations vis-à-vis de la médiation en contexte professionnel, analyser vos expériences, énoncer vos axes personnels de progrès....
- ✓ D'un temps de questions / réponses, d'échanges entre le jury de certification et vous sur l'animation d'une médiation en contexte professionnel que vous aurez menée en situation professionnelle réelle ou reconstituée et, sur l'ensemble des compétences visées par la certification.

Cette épreuve orale permet aux membres du jury de confirmer des compétences qu'ils auraient pu commencer à identifier dans le dossier technique d'expérience et également d'aller explorer et valider des compétences n'apparaissant pas ou peu dans ce même dossier.

Le jury se base sur **le référentiel de compétences et d'évaluation**.

Calendrier des épreuves

Session 1 :

Le dossier technique sera à transmettre par mail en version pdf au plus tard le mardi 17 juin 2025 minuit.

Les épreuves orales seront planifiées les mercredi 2 et jeudi 3 juillet 2025 de 8h30 à 18h30 (horaires susceptibles d'être modifiés selon le nombre de candidats).

Session 2 :

Le dossier technique sera à transmettre par mail en version pdf au plus tard le mardi 16 septembre 2025 minuit.

Les épreuves orales seront planifiées les mercredi 1 et jeudi 2 octobre 2025 de 8h30 à 18h30 (horaires susceptibles d'être modifiés selon le nombre de candidats).

Nombre de places : 12

Responsable de la formation :

Kathy FTAÏS

kathy.ftais@justice.fr

06 23 08 39 81

Assistante de formation :

Amandine NOCK

amandine.nock@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la **correspondante handicap et/ou la Référente formation inclusion**, transmettez votre demande via of.enap@justice.fr

Session 3 :

Le dossier technique sera à transmettre par mail en version pdf au plus tard le mardi 31 mars 2026 minuit.

Les épreuves orales seront planifiées les mercredi 15 et jeudi 16 avril 2026 de 8h30 à 18h30 (horaires susceptibles d'être modifiés selon le nombre de candidats).

Les épreuves de certification seront organisées conformément au [règlement de certification](#).

- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** à partir d'éléments factuels et chiffrés pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs (questionnaires de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation).

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation valant attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remis à chaque stagiaire.

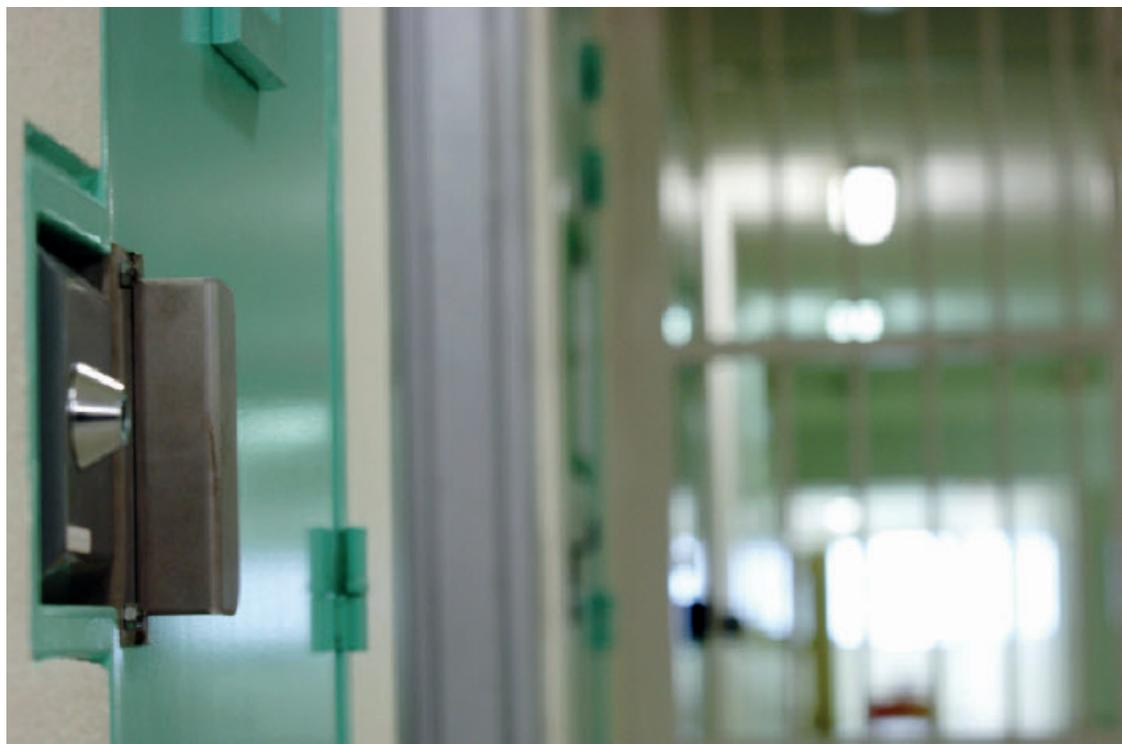
Un certificat de compétence sera délivré à ceux qui auront validé l'ensemble des 6 compétences.

Autres accès aux documents de sélection

Lien pour lettre de motivation : <https://forms.office.com/r/BE1brMFLGd>

Lien pour questionnaire de motivation : <https://forms.office.com/r/dapGRmC2Bk>

Acquérir les fondamentaux de la Maîtrise d'Ouvrage Publique - MOP	46
Identifier les pathologies des constructions et organiser la maintenance des bâtiments	47
Identifier les coûts JDD, la gestion des commandes et des stocks, manipulation de fiches techniques.....	49
Intégrer les fondamentaux des marchés publics de fournitures et services.....	50
Acquérir les fondamentaux des contrôles à mettre en place dans le suivi d'une cuisine en GP et prestations restauration, hôtellerie et cantines en GD	52
Assurer la maintenance des serrures Dény.....	54
Assurer la maintenance des serrures TOUL et QUINVI.....	55
Identifier les moyens de lutte contre la légionelle et le radon.....	57
Acquérir les fondamentaux du suivi du marché dans un établissement en gestion déléguée	59
Préparer la visite de la sous-commission départementale de sécurité incendie Nouveau	61
Acquérir les bases d'AUTOCAD 2D Nouveau	63
Assurer la maintenance de l'interphonie pénitentiaire Nouveau	65



Acquérir les fondamentaux de la maîtrise d'ouvrage publique - MOP

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique de tout grade évoluant en établissement en gestion publique, gestion déléguée (GD), en partenariat Public Privé (PPP) ou en au sein du Département des Affaires Immobilières (DAI) de la DISP.

Prérequis

Aucun

Enjeux

Les missions des services techniques locaux et des départements des affaires immobilières évoluent vers des fonctions de gestionnaires du patrimoine immobilier qui se doivent de connaître la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer les acteurs de la construction dans leurs contextes historique et réglementaire
- Définir les obligations qui pèsent sur le donneur d'ordre et les titulaires des marchés publics
- Identifier les responsabilités et les assurances mises en jeu dans le bâtiment
- Identifier le CCAG de travaux et de prestations intellectuelles

Contenu détaillé du programme

- La maîtrise d'œuvre intégrée à la maîtrise d'œuvre externalisée
- Les différents acteurs de la construction
- La loi MOP
- La démarche de programmation
- Le CCAG de travaux et de prestations intellectuelles
- La responsabilité avant et après réception des travaux
- La charge du maître d'ouvrage

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et échanges sur cas concrets

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Référence (n° Harmonie) :
A déterminer

Date limite d'inscription : A déterminer

Durée : 3.5 jours

Dates : du
A déterminer

Horaires* :
Mardi : 09h-12h/14h-17h
Mercredi : 09h-12h/14h-17h
Jeudi : 09h-12h/14h-17h
Vendredi : 09h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Personnel technique,
Formateur associé Énap

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

Identifier les pathologies des constructions et organiser la maintenance des bâtiments

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique de tout grade évoluant en établissement en établissement pénitentiaire ou dans un Département des Affaires Immobilières (DAI) en DISP.

Prérequis

Avoir des notions de maintenance bâtementaire.

Enjeux

La maintenance du patrimoine devient un poste budgétaire important. La technicité des ouvrages, le développement des équipements techniques et la complexité croissante des installations entraînent des responsabilités juridiques importantes obligeant les responsables maintenance à plus de rigueur dans la gestion et l'organisation.

Cette formation vise à identifier les principales pathologies du bâtiment, pour être en capacité de mettre en place les mesures nécessaires de prévention ou pour les éviter dans le cadre d'une opération de construction ou de rénovation.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Approfondir ses connaissances sur la sinistralité dans le bâtiment
- Analyser les principaux désordres du bâtiment et y apporter les remèdes appropriés (structures, façades et toitures)
- Identifier et résoudre les problèmes liés à l'humidité (remontées capillaires, condensation, ventilation)
- Conduire et/ou réorganiser un système de gestion de la maintenance et de l'exploitation sur un patrimoine existant
- Établir un dossier d'exploitation et de maintenance
- Organiser un système de gestion : recueil des données, organisation et planification des interventions
- Conduire un diagnostic sur un patrimoine : méthodologie, outils pratiques, grilles
- Distinguer les principaux systèmes d'information : Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO), Gestion Technique Centralisée (GTC) et Gestion Technique du Bâtiment (GTB)

Contenu détaillé du programme

Jour 1 et 2 :

La pathologie des bâtiments :

- Pathologies de l'enveloppe
- Pathologies des charpentes bois, des couvertures
- Pathologies des toitures terrasses et de leurs revêtements d'étanchéité
- Pathologies liées à l'humidité
- Ventilation des locaux d'habitation et des bâtiments tertiaires

Référence (n° Harmonie) : 51388765

Date limite d'inscription :

Durée : 3 jours

Dates :

Du 13 au 15 mai 2025

Horaires* :

Mardi: 09h-12/14h-17h

Mercredi: 09h-12/14h-17h

Jeudi : 09h-12/14h-17h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN
cedex

Intervenant :

Cabinet de formation

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.90.15

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

Jour 3 et 4 :

Organisation et la mise en œuvre de la maintenance des bâtiments.

- Politique d'exploitation et de maintenance d'un patrimoine
- Mise en place d'un système de gestion de patrimoine

Toutefois, les thématiques « technologie », « pathologie », « maintenance et exploitation » des constructions étant étroitement liées, ces différents sujets seront abordés simultanément afin de souligner leurs interdépendances.

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et échanges sur cas concrets

Préalablement à la formation, les stagiaires seront sollicités par le service formation de l'ENAP afin de préparer des expériences vécues dans le cadre de leur travail (sous forme de photos, croquis, plans, compte rendu d'expertise). Ces différents exemples seront exposés collectivement et traités pédagogiquement au cours de la formation par le formateur.

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.



Identifier les coûts JDD, la gestion des commandes et des stocks, la manipulation de fiches techniques

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique restauration de tout grade évoluant en établissement public

Prérequis

Aucun

Enjeux

Les responsables cuisines des établissements à gestion publique tout comme les directeurs des établissements, sont sensibilisés à la bonne gestion du secteur restauration, qui assurera pour partie, au bon ordre et à la sécurité de l'établissement.

Dans un souci constant d'amélioration du secteur restauration en lien avec l'outil informatique, le responsable cuisine doit gérer au quotidien plusieurs paramètres importants et indissociables : les stocks, les coûts, les fiches techniques tout en veillant à l'hygiène alimentaire et aux risques sanitaires.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Suivre informatiquement ses stocks et ses commandes
- Assurer la gestion des coûts JDD
- Répertorier les différentes fiches techniques
- Créer une bibliothèque de recettes locales

Contenu du programme

- Le suivi des commandes
- La gestion des stocks
- Les calculs de poids de la matière
- La maîtrise des coûts
- Les fiches techniques de fabrication
- Les fiches recettes
- L'outil informatique au service du responsable cuisine

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et échanges sur cas concrets

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Référence (n° Harmonie) :
A déterminer

Date limite d'inscription :
A déterminer

Durée : 3.5 jours

Dates :
A déterminer

Horaires* :
Mardi: 09h-12/14h-17h
Mercredi: 09h-12/14h-17h
Jeudi : 09h-12/14h-17h
Vendredi : 09h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Personnel technique
Formateurs associés Énap

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

Intégrer les fondamentaux des marchés publics de fournitures et services

Profil(s) des stagiaires

Personnel multi catégoriel

Prérequis

Aucun

Enjeux

Participer à la préparation ou au suivi des marchés à titre administratif, technique ou comptable, exige des connaissances de base sur les marchés publics et leur réglementation.

Comprendre l'organisation nationale des achats, ainsi que l'essentiel des procédures et l'environnement des marchés est indispensable pour dialoguer plus efficacement avec les autres acteurs de l'achat public.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser les bases des marchés publics
- Comprendre et savoir évoluer dans l'environnement des marchés publics et des achats publics
- Identifier les spécificités des marchés publics
- Suivre un marché public

Contenu du programme

- Environnement juridique et notions clés
- La réglementation en vigueur
- Schéma d'organisation de la politique d'achat de l'État
- Paysage, acteurs et gouvernance de niveau national, ministériel et régional
- Les marchés de fournitures et prestations :
 - Les différents types de procédures et de marchés
 - Les différentes pièces de la consultation et du marché
 - La définition des besoins et le sourcing
 - Le développement durable dans les marchés de fournitures courantes et services (FCS)
 - Les critères d'attribution
 - La dématérialisation dans les marchés publics
 - Passation des marchés de fournitures courantes et de services
 - Analyse des candidatures et des offres
 - La négociation
 - Les obligations en matière de FCS
 - L'exécution financière des marchés de FCS
 - Marchés et implications financières

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et échanges sur cas concrets

Documentation

Un dossier ressources sera remis aux stagiaires

Référence (n° Harmonie) :
A déterminer

Date limite d'inscription :
A déterminer

Durée : 3.5 jours

Dates :
A déterminer

Horaires* :
Mardi: 09h-12/14h-17h
Mercredi: 09h-12/14h-17h
Jeudi : 09h-12/14h-17h
Vendredi : 09h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Personnel administratif
Formateurs associés Énap

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

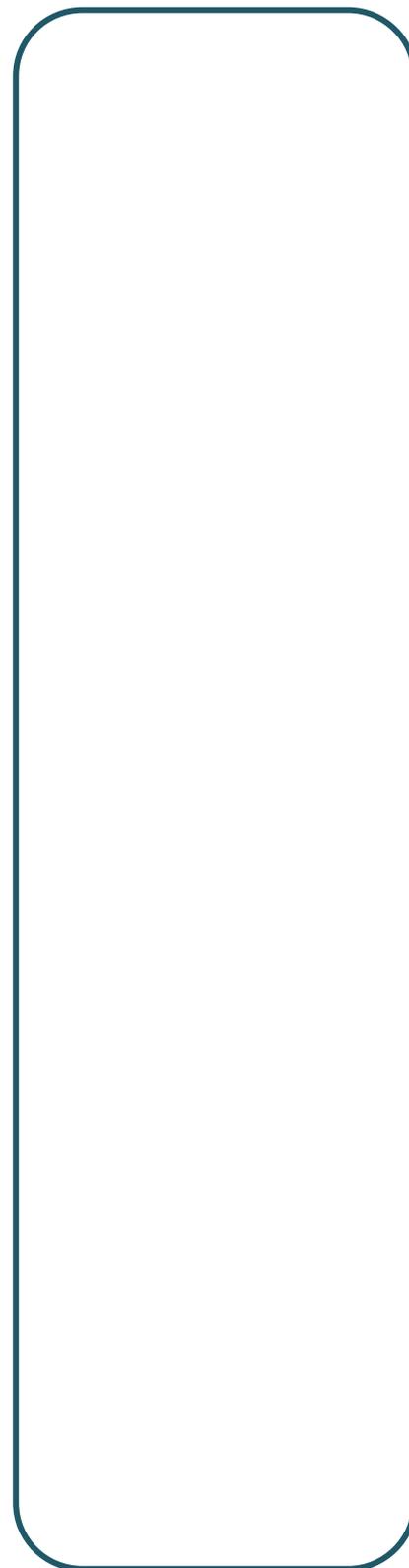
Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.



Acquérir les fondamentaux des contrôles à mettre en place dans le suivi d'une cuisine en gestion publique et des prestations restauration, hôtellerie et cantines en gestion déléguée

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique et administratif évoluant en établissement en gestion publique ou en gestion déléguée ayant la charge de la restauration ou du suivi de tout ou partie de la gestion déléguée.

Prérequis

Aucun

Enjeux

Les responsables des cuisines des établissements en gestion publique, tout comme les agents chargés du contrôle et du suivi des prestations en gestion déléguée, n'ont pas toujours accès à un appui technique, alors qu'ils doivent être sensibilisés à la bonne gestion du secteur restauration, hôtellerie et cantines.

Dans un souci constant d'amélioration, en gestion publique, le responsable cuisine doit gérer au quotidien plusieurs paramètres importants et indissociables : les stocks, les coûts, les fiches techniques tout en veillant à l'hygiène alimentaire et aux risques sanitaires.

En gestion déléguée, les agents chargés du contrôle et du suivi des prestations, doivent développer une expertise sur l'observation, sur le suivi de la restauration, la buanderie et des cantines, afin de faire respecter le cahier des charges du prestataire privé.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Suivre informatiquement ses stocks et ses commandes
- Assurer la gestion des coûts JDD
- Répertorier les différentes fiches techniques
- Créer une bibliothèque de recettes locales
- Utiliser les outils de contrôle des activités,
- Identifier les points à vérifier afin d'effectuer les signalements et les éventuelles non-conformités des prestataires de la gestion déléguée

Contenu du programme

- Le suivi des commandes
- La gestion des stocks
- Les calculs de poids de la matière
- La maîtrise des coûts
- Les fiches techniques de fabrication
- Les fiches recettes
- L'outil informatique au service du responsable cuisine
- Le répertoire des non-conformités avec une synthèse de résultat

Référence (n° Harmonie) :
A déterminer

Date limite d'inscription :
A déterminer

Durée : 3.5 jours

Dates :
A déterminer

Horaires* :
Mardi: 09h-12/14h-17h
Mercredi: 09h-12/14h-17h
Jeudi : 09h-12/14h-17h
Vendredi : 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Personnels techniques
Formateurs associés Enap

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

**Nouvelle
formation**

- Des fiches de contrôle avec un calcul du résultat et des actions correctives à soumettre,
- La méthode de progression à suivre, étude des procédures de travail, les points observés
- Bilan de l'existant : pratique, technique, réglementaire

Modalités et moyens pédagogiques

Apport didactique

Echanges sur des cas concrets

Partage d'expérience, de documents avec un suivi facilitant la gestion des contrôles

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Assurer la maintenance des serrures Dény

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique de tout grade en charge le suivi de la maintenance des serrures de l'établissement.

Prérequis

Avoir déjà assuré la maintenance des serrures

Enjeux

La connaissance de la réglementation pénitentiaire sur les serrures et les organigrammes est incontournable.

La maintenance des serrures est un élément primordial de la sécurité des établissements pénitentiaires.

Les agents en charge de l'entretien des serrures ne peuvent assurer cette tâche de façon approximative au regard de l'importance des enjeux et conséquences éventuelles.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier la réglementation spécifique aux serrures pénitentiaires
- Repérer les typologies des serrures Dény représentées sur le parc pénitentiaire
- Définir le fonctionnement des serrures mécaniques et électriques
- Assurer la maintenance des mécanismes des serrures Dény

Contenu du programme

Jour 1 :

- La réglementation spécifique aux serrures pénitentiaires
- L'organigramme des cylindres, serrures mécaniques et électriques

Jour 2 :

- Les typologies des serrures Dény
- Présentation du fonctionnement des serrures mécaniques et électriques
- Présentation des évolutions techniques suite à l'accord cadre de 2012
- Exercices pratiques de maintenance sur les serrures mécaniques et électriques

Jour 3 :

- Exercices pratiques de maintenance sur les serrures mécaniques et électriques
- Le service après-vente lié aux serrures Dény
- Présentation du logiciel Swinaccess

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : **51388769**

Session 2 : **51388770**

Session 3 : **51388771**

Date limite d'inscription :

Session 1 : A déterminer

Session 2 : A déterminer

Session 3 : A déterminer

Durée : 2 jours

Dates :

Session 1 : du 10 mars (14h) au 12 mars (17h) 2025

Session 2 : du 12 mai (14h) au 14 mai (17h) 2025

Session 3 : du 13 octobre (14h) au 15 octobre (17h) 2025

Horaires* :

Mardi: 9h-12h/13h30-17h

Mercredi: 9h-12h/13h30-17h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :

Formateurs Énap
Techniciens de la société
Dény.

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 12

100% des stagiaires ayant
suivi la formation sont
satisfaits ou très satisfaits

Modalités et moyens pédagogiques

Apports didactiques

Exercices pratiques

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire et exercices pratiques
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr

05.53.98.90.10

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr

05.53.98.92.15

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

Assurer la maintenance des serrures TOUL et QUINVI

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique de tout grade en charge du suivi et de la maintenance des serrures de l'établissement.

Prérequis

Avoir déjà assuré la maintenance des serrures

Enjeux

La connaissance de la réglementation pénitentiaire sur les serrures et les organigrammes est incontournable.

La maintenance des serrures est un élément primordial de la sécurité des établissements pénitentiaires.

Les agents en charge de l'entretien des serrures ne peuvent assurer cette tâche de façon approximative au regard de l'importance des enjeux et conséquences éventuelles.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier la réglementation spécifique aux serrures pénitentiaires
- Définir un plan de maintenance pour chaque type de serrure (Toul et Quinvi)
- Identifier le dysfonctionnement mécanique sur chaque type de serrure
- Assurer la maintenance sur les deux modèles de serrures
- Repérer les pièces à commander ainsi que le fournisseur

Contenu du programme

Jour 1 :

Réglementation spécifique aux serrures pénitentiaires

Jour 2 :

Les typologies des serrures TOUL

Exercices pratiques de maintenance des serrures

Jour 3 :

Les typologies des serrures QUINVI

Exercices pratiques de maintenance des serrures

Modalités et moyens pédagogiques

Apports didactiques et exercices pratiques

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire et exercices pratiques
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Référence (n° Harmonie) :
51389293

Date limite d'inscription :
05 septembre 2025

Durée : 3 jours

Dates :
Du 7 au 9 octobre 2025

Horaires* :

Mardi: 09h-12h/14h-17h
Mercredi: 09h-12h/14h-17h
Jeudi : 09h-12h/14h-17h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Formateur ENAP Personnels techniques Formateurs associés ÉNAP

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Nombre de places : 12

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

Endiguer la légionellose et les effets du gaz radon

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique, personnel administratif, assistants de prévention.

Prérequis

Être impliqué dans la lutte contre la légionellose et le gaz radon et/ou dans la santé sécurité et prévention des risques.

Enjeux

Même si la médiatisation du problème de légionellose a particulièrement mobilisé sur les responsabilités liées à cette contamination, l'action des responsables ne peut se limiter à un diagnostic et à des traitements ponctuels plus ou moins efficaces. Une réflexion doit donc être menée pour assurer la protection optimum en fiabilisant l'installation et en réduisant les coûts de fonctionnement.

De même pour le gaz radon, gaz radioactif d'origine naturelle, des solutions simples et adaptées peuvent permettre la protection des personnels et des détenus aux expositions prolongées à ce produit nocif. Ce dernier est moins connu mais a des effets négatifs sur la santé et les établissements pénitentiaires de certains départements sont soumis à des obligations d'expertise.

La médiatisation de ces problèmes courants et la montée des mises en cause individuelles ou collectives, l'aspiration à plus de sécurité dans les établissements pénitentiaires, conduisent à une multiplication des obligations et des recommandations ainsi qu'à un devoir d'information.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, après avoir enforcé ses connaissances techniques et réglementaires sur la légionellose et le radon, le stagiaire sera capable de :

- Identifier ces risques dans les établissements pénitentiaires et dans son quotidien
- Maîtriser les moyens de prévention et les mettre en application de façon adaptée et économique
- Identifier les moyens de vérification et de suivi des mesures préventives et curatives
- Etablir les documents de suivi réglementaire

Contenu du programme

- Les causes et contextes de la légionellose et du radon
- La législation en vigueur
- Les moyens de surveillance et les contrôles réglementaires
- Les enquêtes et les risques sur la santé
- Les différentes solutions de traitement et de prévention, avantages et inconvénients
- La maintenance au service de la santé
- Elaboration de documents de suivi et de contrôle

Référence (n° Harmonie) :

Date limite d'inscription :
A déterminer

Durée : 3,5 jours

Dates :
A déterminer

Horaires* :
Mardi: 9h-12h/14h-17h
Mercredi: 09h-12/14h-17h
Jeudi : 09h-12/14h-17h
Vendredi : 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Formateurs associés Énap

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

**Nouvelle
formation**

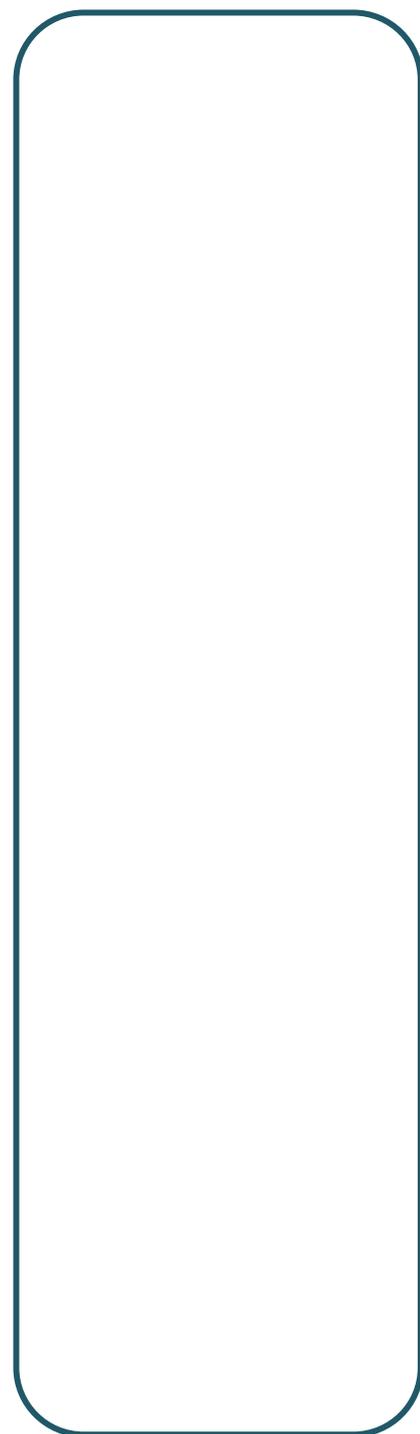
Modalités et moyens pédagogiques

Apports didactiques et échanges

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.



Acquérir les fondamentaux du suivi du marché dans un établissement en gestion déléguée

Profil(s) des stagiaires

Personnels techniques et administratifs évoluant en établissement en gestion déléguée ayant la charge du suivi de tout ou partie du suivi de la gestion déléguée de l'établissement (GD ou PPP).

Prérequis

Être en fonction dans un établissement en gestion déléguée.

Enjeux

Les responsables techniques et administratifs en poste dans les établissements fonctionnant en Gestion Déléguée et/ou en Partenariat Public Privé (PPP), en lien avec les responsables de sites, doivent s'assurer que les prestations prévues au marché par le partenaire privé, tant sur le service à l'immeuble que sur les services à la personne, soient respectées et ce dans un esprit de partenariat au service du bon fonctionnement de la structure accueillant la population pénale confiée à l'administration pénitentiaire.

En gestion déléguée, les agents chargés du contrôle et du suivi des prestations multiservices et multitechniques, doivent développer une expertise sur l'observation et le suivi des différentes prestations, afin de faire respecter le cahier des charges du prestataire privé.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier la genèse de la mise en place de la GD en France, les différents marchés, prestataires privés et zones géographiques,
- Identifier les leviers favorables à un partenariat réussi,
- Restituer un compte-rendu empirique
- Identifier les points à vérifier afin d'effectuer les signalements et les éventuelles non-conformités avec une source précise, impérativement contextualisée : extrait du contrat, photos...
- Repérer les différentes réunions mises en place ainsi que leur utilité,
- Identifier les différentes pénalités ainsi que le calcul de celles-ci.

Contenu du programme

- Les différents marchés de GD et PPP,
- Le partenariat entre l'établissement et son prestataire,
- Les devoirs réciproques des prestataires et de l'administration,
- Analyser l'observation avec des impératifs contextualisés,
- Les erreurs des jugements : trop vite erronés, intolérances,
- Les différentes prestations suivies,
- Les signalements et leurs traitements,
- Les pénalités,
- Les relations avec l'UGD de la DISP
- Les réunions hebdomadaires et mensuelles (RHA et RMA)
- Le GER, les différents niveaux de maintenance, le plan de pérennité, le CTA, ...
- Quelques clefs ou conseils sur « Comment prendre ses nouvelles fonctions sur un Ets en Gestion Déléguée ou en PPP »

Référence (n° Harmonie) :
A déterminer

Date limite d'inscription :
A déterminer

Durée : 3 jours

Dates 2024 :
A déterminer

Horaires* :
Mardi: 09h-12/14h-17h
Mercredi: 09h-12/14h-17h
Jeudi : 09h-12/14h-17h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Personnels techniques et administratifs.
Formateurs associés Enap

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 30

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

**Nouvelle
formation**

Modalités et moyens pédagogiques

Apports didactiques

Echanges sur des cas concrets

Partage d'expériences et de documents

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Préparer la visite de la sous-commission départementale de sécurité incendie en établissement pénitentiaire

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique ou personnel Infrastructure de tout grade évoluant en établissement pénitentiaire ou en DISP.

Prérequis

Avoir des connaissances en maintenance immobilière ainsi que des notions d'équipements de sureté.

Enjeux

Les visites de la sous-commission départementale de sécurité incendie permettent de s'assurer que dans les établissements pénitentiaires, toutes les mesures de sécurité sont respectées afin d'accueillir les personnes détenues et les personnels en sécurité.

La visite de la sous-commission départementale de sécurité incendie est un moment solennel dans la vie d'un établissement pénitentiaire.

La technicité des ouvrages, le développement des équipements techniques et la complexité croissante des installations, entraînent des responsabilités juridiques importantes obligeant les responsables à plus de rigueur dans la gestion et l'organisation de la maintenance.

Cette formation vise à identifier les différents acteurs des sous-commissions, le cadre réglementaire et les enjeux associés.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Préparer la future visite de la sous-commission,
- De gérer son registre de sécurité,
- D'organiser ses visites de maintenance et ses contrôles réglementaires obligatoires,
- De mettre en place un suivi des actions de maintenance et de levées de réserves.

Contenu du programme

Jour 1 :

- Les causes du feu,
- La genèse des commissions, les sous-commissions en milieu pénitentiaire,
- Le contexte réglementaire, les différents textes applicables,
- La préparation d'une visite

Jours 2 et 3 :

- Le déroulé et les différentes étapes de la visite,
- Le suivi de la visite et rôle du responsable technique,
- Illustrations s'appuyant sur des cas concrets.

Les différents items seront abordés simultanément afin de souligner leurs interdépendances.

Référence (n° Harmonie) :
51429849

Date limite d'inscription :
27 décembre 2024

Durée : 3 jours

Dates :
A déterminer

Horaires* :
Mardi: 9h-12h/14h-17h
Mercredi: 09h-12/14h-17h
Jeudi : 09h-12/14h-17h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Formateurs associés Énap

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

Nouvelle formation

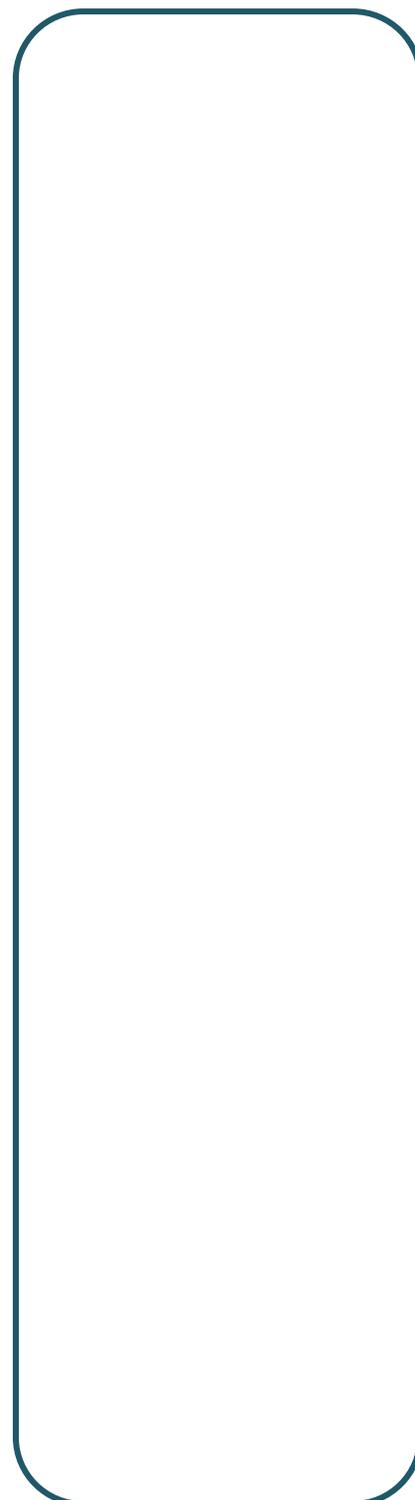
Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et échanges sur cas concrets

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.



Acquérir les bases d'AUTOCAD 2D

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique de tout grade évoluant en établissement ou en DISP.

Prérequis

Maîtrise des outils de bureautique, du système d'exploitation Windows ainsi que de la lecture de plans.

Enjeux

Autocad est un logiciel de dessin technique pluridisciplinaire en 2D et 3D. Il est devenu incontournable dans les bureaux d'études et de conception du monde entier. C'est un outil polyvalent utilisé dans divers domaines professionnels tels que l'architecture, l'ingénierie et la construction. Cette formation vise à permettre aux stagiaires de l'administration pénitentiaire d'acquérir les connaissances de base qui leur permettront d'utiliser par la suite aisément, le logiciel Autocad en fonction de leurs besoins.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser les commandes de base 2D du logiciel Autocad,
- Organiser la gestion des fichiers Autocad,
- Mettre en place une méthodologie de dessin 2D,
- Utiliser Autocad pour modifier des plans existants et les enrichir,
- Imprimer sans difficulté les plans sollicités.

Contenu détaillé du programme

- Introduction - prise en main du logiciel de dessin,
- Les particularités du document Autocad,
- L'environnement de travail,
- Dessiner avec Autocad,
- La gestion des objets,
- La gestion de l'affichage,
- La gestion des calques,
- Les blocs et la bibliothèque,
- Mise en page et impression,
- Échanger des données.

Référence (n° Harmonie) :

Date limite d'inscription :
Le 31/03/2025

Durée : 2 jours

Dates :
Du 12/06/2025 (09h00)
Au 16/06/2025 (17h00)

Horaires* :

Mercredi: 09h-12/14h-17h
Jeudi : 09h-12/14h-17h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation :

Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :

Personnel technique
Formateur associé Enap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 12

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

Nouvelle formation

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et mise en pratique sur des exercices

Cette formation est organisée selon la méthode d'apprentissage « EasyLearn » (*apprentissage grâce à l'exercice*) :

- Présentation de l'environnement et des fonctionnalités d'Autocad,
- Mise en application immédiate des fonctionnalités étudiées par des exercices appliqués,
- Travaux pratiques (suivi d'un projet).

Documents : Manuel pédagogique, attestation de fin de formation

Moyens pédagogiques :

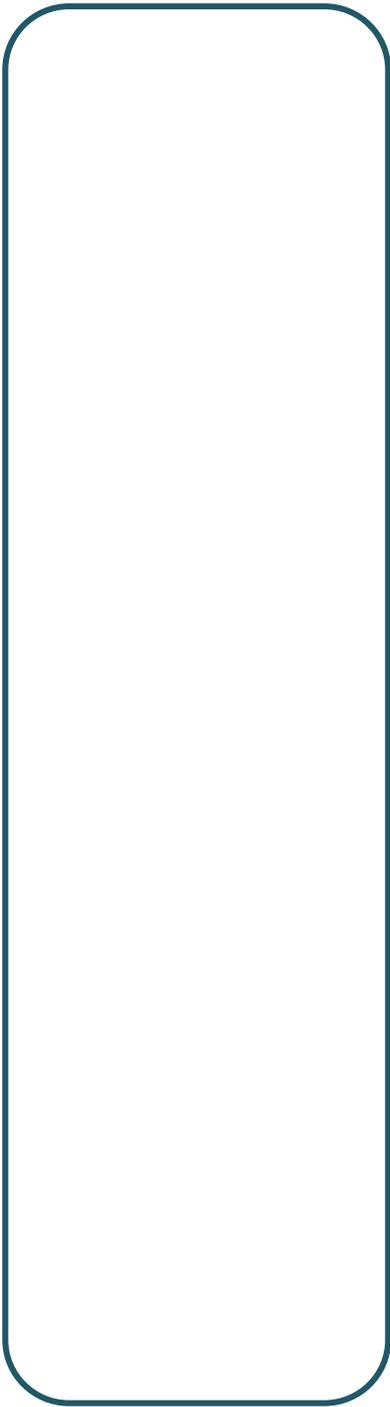
Logiciel Autocad installé sur postes de l'ENAP,

Possibilité d'acquérir une licence éducative individuelle valable une année si formation initiale.

Modalités d'évaluation

- **Évaluation du stagiaire :** questionnaire basé sur l'évaluation des acquis
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.



Assurer la maintenance de l'interphonie pénitentiaire

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique de tout grade en charge du suivi et de la maintenance de l'interphonie.

Prérequis

- Avoir des notions de base en électricité courant faible (*différence courant alternatif/continu, fonctionnement d'un relais*)
- Une connaissance en informatique et réseau basique est requise : savoir modifier les paramètres réseau d'un PC.

Enjeux

La connaissance de la réglementation pénitentiaire sur les serrures et les organigrammes est incontournable.

La maintenance des serrures est un élément primordial de la sécurité des établissements pénitentiaires.

Les agents en charge de l'entretien des serrures ne peuvent assurer cette tâche de façon approximative au regard de l'importance des enjeux et conséquences éventuelles.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les différents types de réseaux d'interphonies qui composent les systèmes d'interphonie dans les prisons (Cellule, liaison, sûreté, guichet, parloir)
- Comprendre et savoir identifier les architectures (analogique/numérique) et matériels qui composent les différents réseaux d'interphonie
- Maîtriser les modes de raccordement des matériels composant le système d'interphonie (Racks, cartes, postes...)
- Maîtriser l'accès aux logiciels de configuration CASTEL Pilote/Serveur, afin de savoir identifier l'état des matériels, configurer les principales fonctions (Déclaration d'un poste, gestion de l'annuaire d'appel, boutons d'appel, scénarios d'appel, ...), accéder aux enregistrements.
- Savoir identifier un équipement défectueux et savoir le remplacer (adressage, raccordement...)

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : 51389375

Session 2 : 51389376

Date limite d'inscription :

Session 1 : 03 janvier 2025

Session 2 : A déterminer

Durée : 2 jours

Dates :

Session 1 :

Du 4 au 5 mars 2025

Session 2 :

à déterminer

Horaires* :

Mardi: 09h-12h30 / 13h30h-17h

Mercredi: 09h-12h30 / 13h30h-17h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :

Professionnels de l'interphonie pénitentiaire

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Nombre de places : 12

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Nouvelle formation

Contenu du programme

- ✓ Comprendre la fonction des différents éléments constituant un système d'interphonie (Portiers, Postes chefs, Serveur SIP)
- ✓ Principe de fonctionnement du protocole SIP (Modes Stand Alone et serveur)
- ✓ Prérequis nécessaires (Environnement réseau, câblage...)
- ✓ Configuration poste cellule/Poste liaison/Postes chefs
- ✓ Mode de numérotation (Séquentiel, simultané)
- ✓ Configuration SIP
- ✓ Configuration d'un annuaire
- ✓ Définir des profils de poste
- ✓ Établir les paramètres audios adaptés à l'environnement sonore
- ✓ Adapter les éléments visuels (fond et logo afficheur)
- ✓ Configurer les messages audio (synthèse vocale)
- ✓ Relations horaires (Définitions de profils de postes, bascule entre profils)
- ✓ Relations logiques (Quel usage, Les variables applicables, les commandes et interactions réalisables)
- ✓ Présentation des possibilités d'interfaçage avec des systèmes tiers (Vidéosurveillance, Hyperviseurs, GTC...)
- ✓ Protocole ONVIF (Caméra, E/S)
- ✓ Protocole SNMP
- ✓ Notification ASCII

Exercices pratiques de maintenance des serrures

Modalités et moyens pédagogiques

- Exposés théoriques, Approche théorique : 20% du temps,
- Démonstration sur logiciel ou maquette,
 - Approche démonstrative : 30% du temps
- Etude de cas concrets sur PC et maquettes adaptées :
 - Approche active : 50% du temps,
- Extranet personnalisé par apprenant (*accessibilité documentations produits et logiciels, accès aux quiz, évaluations, émargement numérique...*),
- Support de cours papier.

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire et exercices pratiques
Réussite d'au moins 50% des exercices pratiques et obtenir un score minimum de 50% au quiz.
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

SÉCURITÉ

Moniteur de sécurité incendie	68
Monitorat Sécurité Incendie Associé	69
Réfèrent IRIS	70
Gérer le risque NRBC-E en services déconcentrés	71
Formation au module complémentaire de secours en intervention des personnels de surveillance (SIPS)	72
Moniteur conduite opérationnelle (MCO)	73
Module complémentaire armement ISP et MSP exerçant en base ERIS.....	75
Montée en compétence MSP vers ISP	76
Moniteur sécurité pénitentiaire (MSP)	78



Département sécurité

Moniteur sécurité incendie

Le moniteur sécurité-incendie veille, dans le cadre de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, à la prévention des incendies. En lien avec les autorités compétentes, il participe à l'évaluation des procédures et des matériels de sécurité incendie. En étroite collaboration avec le service de formation, il participe à la mise en œuvre des actions de formation et de sensibilisation dans son domaine.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Assurer la gestion et le suivi du matériel de protection et de lutte incendie au sein des établissements pénitentiaires
- Concevoir un dispositif de formation
- Animer des séances de formation théoriques et pratiques relatives à la sécurité incendie au sein des établissements relevant de l'administration pénitentiaire
- Contribuer à l'organisation de la sécurité incendie au sein des établissements pénitentiaires
- Apporter leurs connaissances techniques sur les matériels à leurs collègues et leurs supérieurs

Éléments du contenu

- Réglementation relative à la sécurité incendie dans l'administration pénitentiaire (circ. Interministérielle DAP/DDSC du 12/01/2007 et arrêté du 18 juillet 2006)
- Note du 09/04/2014
- La prévention incendie
- La code de déontologie du service public pénitentiaire
- La formation des personnels
- Les différents moyens de protection et de lutte contre l'incendie
- Les risques liés au feu (la combustion, les phénomènes thermiques)
- Les principes d'extinction et la manipulation d'extincteur
- La sécurité individuelle et collective
- L'appareil respiratoire isolant (ARI)
- La méthodologie d'intervention pénitentiaire sous ARI
- Initiation à l'ingénierie pédagogique
- Identification des différentes séquences d'une action de formation et des objectifs pédagogiques
- Rédaction d'un scénario pédagogique
- Animation d'une séquence de formation
- Conception d'une action de formation

Modalités pédagogiques

Exercices d'application, ateliers didactiques

Nombre de places : 12 places

Durée : 3 semaines

Dates :

A déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :

Instructeur sécurité incendie de l'Énap
Formateur des personnels ou responsable de formation

Public visé :

Personnel de surveillance du corps d'encadrement et d'application ou du corps de commandement.

Responsable de formation :

olivier.denis@justice.fr
05 53 98 90 34

manu.chabin@justice.fr
05 53 98 89 81

Secrétariat :

helene.durand@justice.fr
05 53 98 90 06

corinne.antonini@justice.fr
05 53 98 90 67

aurelie.arran@justice.fr
05 53 98 90 89

Département sécurité

Moniteur Sécurité incendie Associé

Référents Incendie de leur DISP de rattachement, les Moniteurs Sécurité Incendie Associés Pénitentiaire ont vocation à concevoir et animer des séances de formation. Ils assurent également le maintien des acquis des moniteurs sécurité incendie des établissements, des bases ERIS et de la DAP.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Décliner le dispositif national relatif aux enseignements en incendie
- Citer les Missions du moniteur sécurité incendie associé
- Assurer le renouvellement des acquis des moniteurs sécurité incendie

Éléments du contenu

- Rôle et mission du moniteur sécurité incendie associé
- La réglementation relative à la sécurité incendie dans l'administration pénitentiaire
- Module de l'ingénierie de la formation
- La méthodologie d'intervention pénitentiaire sous ARI

Modalités pédagogiques

Retour sur expérience
Exposés participatifs
Mises en situation

Modalités d'évaluation

Animation de séances pédagogiques
Validations écrites et orales

Nombre de places : 12 places

Durée : 2 semaines

Dates :

A déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :

Instructeurs de la section incendie de l'Énap

Public visé :

Moniteurs sécurité incendie en DISP et ERIS, dispensant régulièrement des séances de formation et ayant une appétence particulière pour la formation

Conditions

d'admission/Pré-requis :

Moniteur sécurité incendie Ayant deux ans d'expérience en animation et à jour du renouvellement d'habilitation

Responsable de formation :

olivier.denis@justice.fr

05 53 98 90 34

manu.chabin@justice.fr

05 53 98 89 81

Secrétariat :

helene.durand@justice.fr

05 53 98 90 06

corinne.antonini@justice.fr

05 53 98 90 67

aurelie.arran@justice.fr

05 53 98 90 89

Département sécurité

Section sûreté et pratiques sécuritaires opérationnelles

Référent IRIS

IRIS est un logiciel d'entraînement à l'analyse d'images radioscopiques. Il a été conçu par des professionnels pénitentiaires.

L'objectif est non seulement de développer les compétences des agents en les professionnalisant dans la détection des menaces au tunnel à rayons X, mais aussi de mutualiser les menaces.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Identifier les objectifs du logiciel IRIS
- Citer la procédure pour créer une session agent IRIS
- Utiliser le kit de formation IRIS
- Utiliser le logiciel IRIS
- Valider les évaluations PEP et parloir

Éléments du contenu

Semaine 1 (uniquement personnels non RF ni Formateur)

- Ingénierie pédagogique ;
- Animations.

Semaine 2 (pour tous)

- Partie 1 : présentation de la genèse d'IRIS ;
- Partie 2 : présentation du kit de formation IRIS ;
- Partie 3 : Procédure de création d'une session agent ;
- Partie 4 : Manipulations du logiciel sur les temps parloir et PEP et évaluations ;
- Partie 5 : Mise en place d'une formation IRIS ;
- Partie 6 : Création de bagages et de signatures.

Modalités pédagogiques

Méthodes démonstrative et participative

Modalités d'évaluation

Mise en place d'action de formation en fin de session

Validation par examen parloir et pep

Durée :

- 1 semaine pour les agents responsable de formation ou formateur des personnels
- 2 semaines pour les autres agents

Dates :

A déterminer

Lieu : ENAP

Intervenants :

Formateur section sûreté/sécurité de l'ENAP
Les développeurs des services informatiques de l'ENAP
Référents IRIS en DISP

Public visé :

Responsables de formation
Formateurs et
Personnels ciblés pour devenir référents IRIS

Responsable de formation :

olivier.denis@justice.fr
05 53 98 90 34

manu.chabin@justice.fr
05 53 98 89 81

Secrétariat :

helene.durand@justice.fr
05 53 98 90 06

corinne.antonini@justice.fr
05 53 98 90 67

Aurilie.arran@justice.fr
05 53 98 90 89

Département sécurité

Gérer le risque NRBC-E en services déconcentrés

L'évolution des missions de sécurité nécessite l'adaptation des pratiques opérationnelles.

Le risque NRBC-E (nucléaire, radiologique, biologique, chimique – explosifs) doit être pris en compte autant dans le cadre d'accidents technologiques civils que lors d'actes terroristes.

L'intervention des personnels pénitentiaires s'inscrit dans le cadre général du plan Vigipirate afin de prévenir ou faire face à ce risque.

Des personnels ERIS seront formés techniquement à la prévention et à l'intervention NRBC-E.

La formation est validante.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques dus à l'exposition des agents NRBC-E
- Identifier les contraintes liées au port des tenues de protection individuelles
- S'équiper et intervenir en appliquant les règles de sécurité définies
- Appliquer la méthodologie d'intervention NRBC-E
- Réagir face à un risque identifié

Éléments du contenu

- Les risques NRBC-E
- Les circulaires N700, N750 et N800
- Les appareils de mesure et la dosimétrie
- Les matériels de protection individuels
- Les procédures d'intervention
- La décontamination
- Intervenir en pluridisciplinarité avec des partenaires institutionnels spécialisés

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Mises en situation

Nombre de places : maximum 20 places

Durée :

A définir (2 semaines)

Dates : A déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :

Instructeurs NRBC-E Énap
section secours/incendie

Public visé :

ERIS

Responsable de formation :

olivier.denis@justice.fr

05 53 98 90 34

manu.chabin@justice.fr

05 53 98 89 81

Secrétariat :

helene.durand@justice.fr

05 53 98 90 06

corinne.antonini@justice.fr

05 53 98 90 67

aurelie.arran@justice.fr

05 53 98 90 89

Département sécurité

Section sécurité incendie et secours à la personne

Formation de formateur PSC/SIPS

La section incendie et secours à la personne met en place une formation qui permet aux personnels pénitentiaires de former leurs collègues au PSC1 et au secourisme opérationnel (SIPS).

Cette formation de formateurs est destinée aux personnes souhaitant acquérir les compétences nécessaires à l'enseignement des premiers secours civiques 1^{er} niveau et enseigner le secourisme opérationnel.

Objectifs Pédagogiques

- Organiser une séance de formation ;
- Réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir de la formation PSC1 et du secourisme opérationnel ;
- Animer une séquence de formation avec des techniques pédagogiques adaptées ;
- Réaliser une évaluation des participants.

Éléments du contenu

Semaine 1 :

- Le cadre réglementaire
- La pédagogie initiale commune (PIC F)

Semaine 2 :

La participation à cette 2^{ème} semaine est conditionnée à la validation de la 1^{ère} semaine

- Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en PSC (PAE FPSC)

Semaine 3 :

La participation à cette 3^{ème} semaine est conditionnée à la validation des deux premières

- Le secourisme d'intervention des personnels de surveillance (SIPS)
- Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en SIPS (PAE FSIPS)

Nombre de places : 10

Modalités pédagogiques :

Apports didactiques, mises en situation, simulation

Modalités d'évaluation :

Formative, sommative et certificative

Durée :
3 semaines

Date :
A déterminer

Lieu :
ENAP

Intervenants :
Formateurs de formateurs de secourisme opérationnel

Public visé :
Personnels du corps d'encadrement et d'application et de commandement

Conditions d'admission / Pré requis :

- Être titulaire d'un certificat de compétences PSC1 de moins de trois ans à la date d'entrée en formation, ou diplôme équivalent à jour de formation continue
- CNI (recto-verso) ou passeport en cours de validité

Responsable de formation :

olivier.denis@justice.fr
05 53 98 90 34

manu.chabin@justice.fr
05 53 98 89 81

Secrétariat :
helene.durand@justice.fr
05 53 98 90 06

corinne.antonini@justice.fr
05 53 98 90 67

aurelie.arran@justice.fr
05 53 98 90 89

Département sécurité

Moniteur de Conduite opérationnelle

L'évolution constante des métiers pénitentiaires, marquée notamment par la création des équipes de sécurité pénitentiaire (ESP), témoigne d'une spécialisation accrue des agents et engage les services déconcentrés et l'école nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) dans un processus de formation inédit à ce jour.

La note de l'administration pénitentiaire du 22 février 2023 relative à l'organisation des instructorats et monitorats au sein de l'administration pénitentiaire vise à regrouper ces thématiques en un seul document, tout en opérant leur harmonisation.

Le dispositif concernant la formation des moniteurs de conduite opérationnelle (MCO) est piloté par les instructeurs de conduite opérationnelle de l'ENAP avec le concours des MCO des directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP) sur la base du livret de formation pédagogique produit et mis à jour par l'ENAP.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Citer le cadre réglementaire en situation d'urgence ;
- Adapter leur conduite à la nature des missions ESP ;
- Restituer les techniques spécifiques à la conduite opérationnelle ;
- Anticiper et réagir aux événements de conduite ;
- Prendre en compte et fouiller un véhicule ;
- Mettre en œuvre la formation théorique et pratique relative à la conduite opérationnelle destinée aux agents recrutés et affectés au sein des ESP ;
- Valider les compétences des agents ESP formés à la conduite opérationnelle ;
- Décliner et expliquer les spécificités de la fonction de conducteur conformément à la circulaire sur la doctrine d'emploi du 30 août 2011 ;
- Décliner les différents véhicules utilisés dans le cadre des différentes missions des ESP ;
- Décliner et expliquer les organes de sécurité d'un véhicule à contrôler ;
- Adapter une position de conduite optimale ;
- Se positionner dans la circulation de façon pertinente ;
- Décliner et expliquer les réactions appropriées dans certaines situations d'urgence ;
- Se positionner en qualité de moniteur de conduite opérationnelle.

Éléments du contenu :

- Réglementation : les véhicules d'intérêt général prioritaires, l'urgence
- Les véhicules utilisés dans le cadre des différentes missions des ESP
- Topographie et connaissance des sites de travail, préparation des matériels et organisation de la mission
- Le dosage frein / accélérateur, transfert des charges
- Les trajectoires de conduite et les escortes en convoi
- Les différentes règles de bonne conduite sur les voies routières et dans la circulation
- Conduite en circulation normale, position des mains adaptées
- Travail du regard de la position de conduite lors d'un slalom avant et arrière
- Le freinage d'urgence, l'évitement
- Vérifications de sécurité et fouille du véhicule
- Construction pédagogique
- Rédaction fiches d'exercices et animation d'exercices techniques

Durée : 3 semaines

Dates :
A déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :
Instructeurs de conduite opérationnelle de l'Énap et moniteurs de conduite opérationnelle en DISP

Public visé :
Personnel de surveillance du corps d'encadrement et d'application ou du corps de commandement

Responsable de formation :
olivier.denis@justice.fr
05.53.98.90.34

manu.chabin@justice.fr
05.53.98.89.81

Secrétariat :
hélène.durand@justice.fr
05.53.98.90.06
Corinne.antonini@justice.fr
05.53.98.90.67
Aurelie.arran@justice.fr
05.53.98.90.89

- Animation pédagogique en salle
- Les manœuvres avec le véhicule de transport de détenus (VTD)

Modalités pédagogiques

- Approche théorique, exercices d'application, simulation
- Validation des acquis

Modalités d'évaluation

- Evaluation continue des gestes techniques et spécifiques effectués
- La prise de parole en public
- Evaluation de connaissances réglementaires
- Rédaction de fiches d'exercices et animations d'exercices conduite

Nombre de places : 9 à 12 places



Module complémentaire armement ISP_MSP

Exerçant en base ERIS

Par la note DAP du 24 mars 2017, relative au dispositif de formation des équipes de sécurité pénitentiaire (ESP) et équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP), l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) est chargée de former et renouveler les habilitations des instructeurs de sécurité pénitentiaire (ISP) et de former des moniteurs sécurité pénitentiaire (MSP).

La présente formation a pour objectif de développer les compétences des ISP et MSP exerçant en base ERIS, en validant un module complémentaire armement spécifique à leurs missions (armes non abordées lors de leur formation ISP et MSP).

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires ISP et MSP exerçant en base ERIS seront en capacité de :

- Citer et expliquer le cadre réglementaire d'usage des armes en dotation en base ERIS ;
- Mettre en œuvre le pilotage et l'organisation des formations ERIS spécifique à leurs armements ;
- Coordonner et animer les différentes sessions de formations en base ERIS ;
- Restituer les techniques d'utilisation des armes en dotation dans les ERIS ;
- Evaluer les agents ERIS en vue du renouvellement des habilitations au port d'armes délivrées par les directeurs interrégionaux ;
- Renouveler les habilitations des moniteurs tir, TI et BPPL exerçant en base ERIS.

Eléments du contenu

- L'arme de poing en dotation glock 17
- Le fusil d'assaut HK G36 CV
- Le FLASH BALL
- Le P.I.E
- Le bâton de protection à poignée latérale (BPPL)
- Les méthodes pédagogiques
- Apports réglementaires relatives à l'usage de la force et des armes en dotation en base ERIS
- Apprentissages des techniques de tir et techniques d'utilisation du bâton de protection à poignée latérale (BPPL), par l'intermédiaire de mises en situation.

Modalités pédagogiques :

Apports théoriques et techniques

Exercices et mises en situation

Validation des acquis et compétences

La formation est soumise à validation d'UC

Nombre de places : 18 stagiaires maximum par session de formation

Durée :

2 semaines

Date : A déterminer

Lieu :

ENAP

Intervenants :

ISP et MSP section TIR et TIO ENAP

Public visé :

ISP exerçant en base ERIS
MSP exerçant en base ERIS

Conditions d'admission /**Pré requis :**

-Être affecté en base ERIS
-Être qualifié et habilité
ISP ou MSP
-Être à jour du renouvellement d'habilitation

Responsable de formation :

olivier.denis@justice.fr

05 53 98 90 34

manu.chabin@justice.fr

05 53 98 89 81

Secrétariat :

helene.durand@justice.fr

05 53 98 90 06

corinne.antonini@justice.fr

05 53 98 90 67

aurelie.arran@justice.fr

05 53 98 90 89

Département sécurité

Montée en compétence MSP vers ISP

Par la note la DAP du 24 mars 2017, relative au dispositif de formation des équipes de sécurité pénitentiaire (ESP) et équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP), l'école nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) est chargée de former et renouveler les habilitations des instructeurs de sécurité pénitentiaire (ISP) et de former des moniteurs de sécurité pénitentiaire (MSP).

La présente formation a pour objectif la montée en compétence des MSP vers le niveau ISP au regard de l'évolution des missions des ISP avec la mise en place des monitorats mono-compétence en DISP sur les thématiques du tir, des techniques d'intervention (ti) et bâton de protection télescopique (bpt).

Elle doit permettre aux MSP de consolider leurs compétences en pratiques professionnelles et sécuritaires, mais aussi de développer des compétences en ingénierie de formation et en ingénierie pédagogique, afin qu'ils soient en capacité de mettre en œuvre les formations dans les directions interrégionales. Cette formation les prépare également au pilotage des sessions de formation en coordination avec l'équipe pédagogique de l'ENAP, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ENAP et des URFAQ. Cette formation est validante.

L'ENAP est chargée de l'élaboration des contenus pédagogiques, de l'organisation de la formation, délivre les qualifications après délibération du jury d'aptitude professionnelle et procède aux habilitations et renouvellement d'habilitation.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Assurer les sessions de formation et/ou de renouvellement des acquis des différents moniteurs : moniteur de sécurité pénitentiaire (MSP), moniteur de tir associé (MTA), moniteur de tir/responsable d'armurerie (MTIR/RA), moniteur de tir (M TIR), moniteur de technique d'intervention associé (M T IA), moniteur de techniques d'intervention (MTI), moniteur de bâton de protection télescopique (MBPT) et responsable d'armurerie (RA) ;
- Participer à des jurys de validation de formations (ex : monitorat unique en DISP) ;
- Animer les sessions d'habilitation et de renouvellement des habilitations des personnels affectés au sein des équipes de sécurité pénitentiaire et valident la formation ;
- Animer les sessions de formation à destination des agents affectés dans les établissements situés dans le ressort de la DISP ou des agents du siège ;
- Renforcer les effectifs du département sécurité de l'ENAP ou des autres directions interrégionales pour des formations à la sécurité ;
- Participer à la rédaction des différents livrets de formation réalisés par l'ENAP.
- Désigner les acteurs de la chaîne de formation de l'administration pénitentiaire ;
- Identifier le rôle et les missions de l'ISP ;
- Différencier les différentes méthodes pédagogiques ;
- Synthétiser le dossier pédagogique ;
- Identifier les temps de l'évaluation ;
- Corriger les techniques opérationnelles ;
- Préparer les candidats aux évaluations des différents monitorats unique en DISP.

Durée :
2 semaines
Non consécutives

Date :
A déterminer

Lieu :
ENAP

Intervenants :
Personnels du département sécurité de l'ENAP :
(Responsable de formation, formateur, ISP, MSP, moniteurs des sections opérationnelles tir et tio)

Public visé :
MSP

Conditions d'admission / Pré requis :
-Être qualifié MSP et être à jour du renouvellement d'habilitation
-MSP ayant une expérience de 1 an minimum, particulièrement investi en animation dans le cadre des formations en DISP et ou à l'ENAP

Responsable de formation :
olivier.denis@justice.fr
05 53 98 90 34

manu.chabin@justice.fr
05 53 98 89 81

Secrétariat :
aurelie.arran@justice.fr
05 53 98 90 89

helene.durand@justice.fr
05 53 98 90 06

corinne.antonini@justice.fr
05 53 98 90 67

- Ingénierie pédagogique et de formation ;
- Apport théorique sur l'organisation d'une formation ;
- Connaissance de la chaîne formative en DI ;
- Apport théorique sur la définition des différents plans de formation (PIF, PNF, PLF)
- Analyse des besoins ;
- Animation de séances.

Modalités pédagogiques :

- Affirmative
- Démonstrative
- Active (exercices d'application)
- Interrogative

Nombre de places : 12 maximum



Département sécurité

Monitorat Sécurité pénitentiaire

La note de l'administration pénitentiaire du 27 février 2023 relative à l'organisation des instructorats et monitorats au sein de l'administration pénitentiaire vise à regrouper ces thématiques en un seul document, tout en opérant leur harmonisation.

Ce dispositif de formation peut être mise œuvre indépendamment à l'ENAP et en Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires (DISP) et est piloté :

- A l'ENAP, par les Instructeurs de Sécurité Pénitentiaire (ISP) et/ou les Moniteurs de Sécurité Pénitentiaire (MSP), au regard du livret de formation pédagogique produit, mis à jour par l'ENAP et validé par la direction de l'administration pénitentiaire. Les personnels des sections opérationnelles tir et Techniques d'Intervention Opérationnelle (TIO) compétents peuvent être sollicités pour prendre part à sa mise en œuvre sous la conduite des ISP et ou des MSP.
- En DISP, par les ISP et ou les MSP sur la base du livret de formation pédagogique produit, mis à jour par l'ENAP et validé par la direction de l'administration pénitentiaire.

Les Moniteurs de tir Associés (MTA) ainsi que les Moniteurs de Techniques d'Intervention Associés (MTIA) en DISP peuvent être sollicités dans leur domaine de compétence pour prendre part à sa mise en œuvre sous la conduite des ISP et/ou des MSP.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Assurer les sessions de formation et/ou de renouvellement des acquis des différents moniteurs : MTA, MTIA, Moniteur de tir/Responsable d'Armurerie (Mtir/RA), moniteur de tir (Mtir), Moniteur de Techniques d'Intervention (MTI), Moniteur de Bâton de Protection Télescopique (MBPT) et Responsable d'Armurerie (RA). Ces missions sont exercées par les ISP et ou les MSP ;
- Participer à des jurys de validation de formations (ex : monitorat unique en DISP) ;
- Animer et valider les sessions d'habilitation et de maintien des habilitations des personnels affectés au sein des équipes de sécurité pénitentiaire ;
- Animer les sessions de formation à destination des agents affectés dans les établissements situés dans le ressort de la DISP ou des agents du siège ;
- Renforcer, sous réserve de l'accord de leur hiérarchie, les effectifs du département sécurité de l'ENAP ou des autres directions interrégionales pour des formations à la sécurité.

Éléments du contenu

- Technique en armement
- Manipulation des armes
- Techniques d'intervention
- Techniques Bâton de Protection télescopique

Durée : 4 semaines

Dates :
A déterminer

Lieu : Énap et DISP

Intervenants :

- Instructeurs de la section Tir et TIO de l'Énap
- ISP, MSP, MTA, MTIA en DISP

Public visé :

Personnels de Surveillance du corps d'encadrement et d'application ou du corps de commandement

Conditions d'admission :

- Être titulaire des 3 monitorats (monitorat de tir/responsable d'armurerie, monitorat technique d'intervention, monitorat bâton de protection télescopique) à jour des renouvellements d'habilitations

Pré requis :

Présélection en DISP

Responsable de formation :

olivier.denis@justice.fr
05 53 98 90 34

manu.chabin@justice.fr
05 53 98 89 81

Secrétariat :

helene.durand@justice.fr
05 53 98 90 06
corinne.antonini@justice.fr
05 53 98 90 67
aurelie.arran@justice.fr
05 53 98 90 89

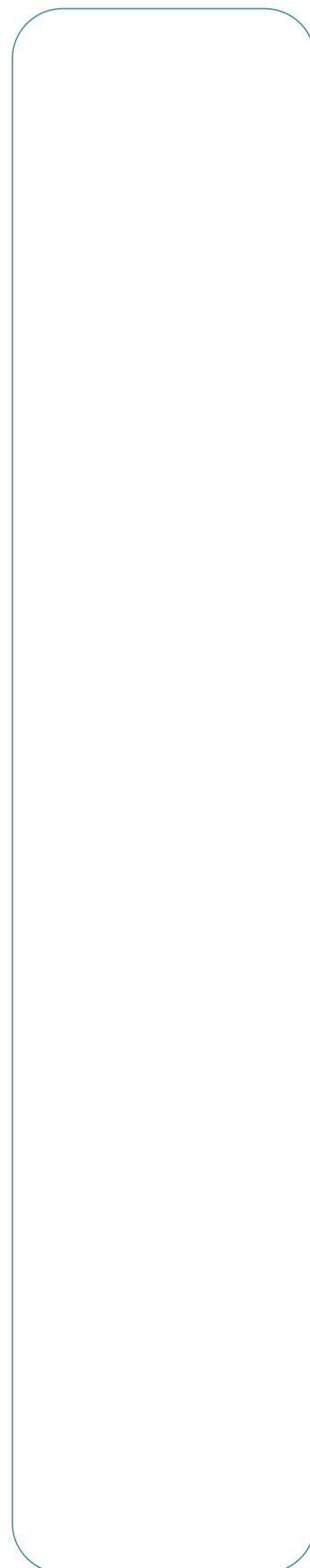
Modalités pédagogiques

- Théorique
- Démonstrative
- Participative

Modalités d'évaluation

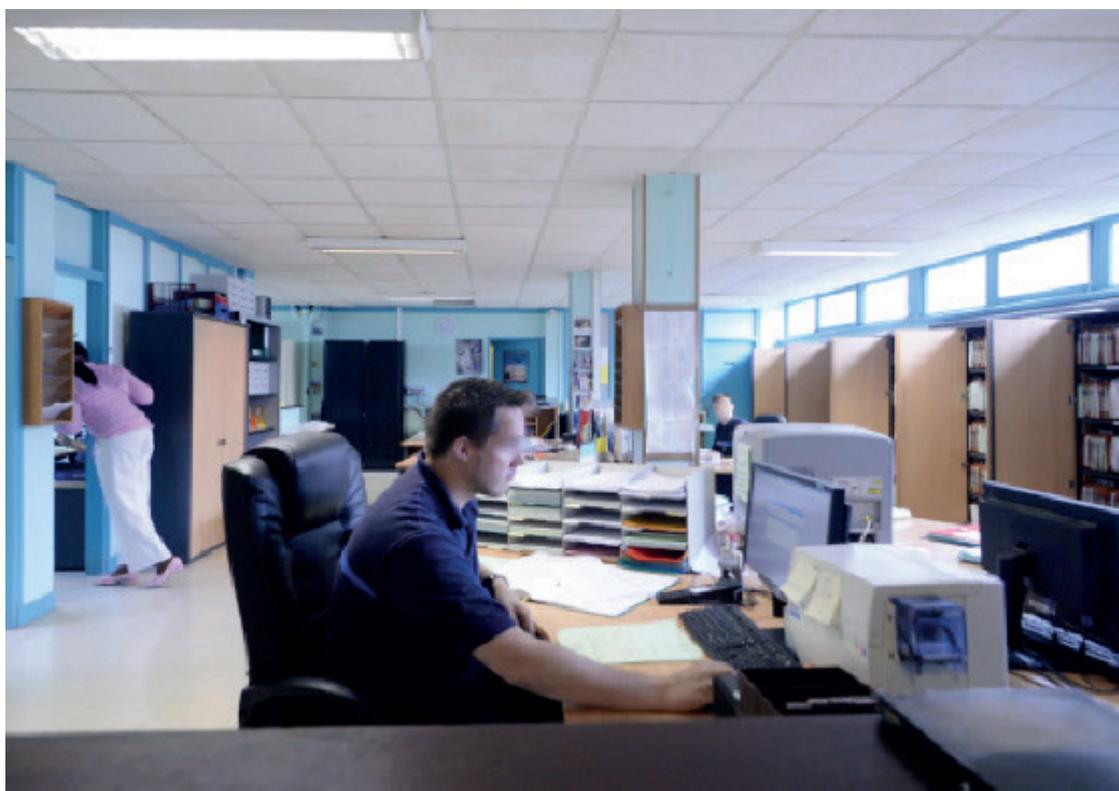
- Formatives sommatives (écrites et orales)

Nombre de places : 24 places



DROIT - GREFFE

Grefe grands débutants (Niveau I).....	82
Grefe Ecrouer /Lever un écrou en dehors des heures d'ouverture du service greffe.....	83
Grefe initiation (Niveau II).....	84
Lire une situation pénale et un bulletin 1 d'un casier judiciaire.....	85
Harmoniser les pratiques Greffe (Niveau II).....	86
Grefe Perfectionnement - Détention provisoire (Niveau III).....	87
Grefe perfectionnement – exécution des peines (Niveau III).....	88
Grefe perfectionnement – application des peines (Niveau III).....	89
Les mineurs et la détention.....	90
ENG : Greffier de l'instruction Nouveau	91
ENG : Greffier d'un cabinet mineurs : l'activité post-sentencielle Nouveau	92
Instruments européens de coopération judiciaire en matière pénale Niveau 1.....	93
Instruments européens de coopération judiciaire en matière pénale Niveau 2 Nouveau	94
ENG : Surveillance électronique Nouveau	95
Adjoints Administratifs affectés en SPIP (Module APPI/PRISME).....	96
Adjoints Administratifs affectés en SPIP (Module APPI).....	97
Découvrir OCTAVE Nouveau	98
Se perfectionner sur OCTAVE Nouveau	99



Greffe Grands Débutants (Niveau I)

Première étape du parcours de professionnalisation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires, ce module vise à sensibiliser, l'ensemble des personnels affectés en greffe aux points de vigilance à adopter en matière d'écrou, de levée d'écrou et de gestion des extractions / transferts. Un focus sur la gestion sensible des voies de recours est également intégré. Ce module de formation fait partie intégrale du volet formation de Quali'Greffes.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux agents nouvellement affectés dans les services greffe de :

- Appréhender le fonctionnement du service greffe au sein de l'institution pénitentiaire et ses liens avec les partenaires extérieurs
- Identifier les points de vigilance nécessaires pour procéder aux formalités d'écrou et de levée d'écrou
- Procéder aux formalités d'écrou - Levée d'écrou sous Genesis
- Identifier les différents paramètres relatifs à la gestion des déplacements des personnes placées sous écrou
- Planifier une extraction, une visioconférence au moyen de Genesis
- Utiliser ROMEO
- Assurer la gestion des voies de recours
- Appréhender succinctement l'application des peines sous Genesis

Eléments du contenu

- Le contexte de fonctionnement d'un service greffe
- La recherche documentaire
- La chaîne pénale : organisation juridictionnelle, hiérarchie des normes
- Le dossier pénal et les formalités liées à sa constitution, à sa gestion, à son archivage
- L'écrou - Levée d'écrou : textes, points de vigilance, formalités à accomplir
- Les déplacements (les extractions) : définitions, textes, Romeo
- Les voies de recours
- Approche succincte de l'application des peines

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Exercices de saisie sous Genesis

Nombre de places : 20 places

Durée : 4 jours

Dates :
Deux sessions par trimestre

Lieu : Énap

Intervenants :
Formateurs Énap

Public visé :
Agents nouvellement affectés au sein des services Greffe des établissements pénitentiaires ou agents amenés à participer aux formalités d'écrou et de levées d'écrou

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Greffe - Ecrouer /Lever un écrou en dehors des heures d'ouverture du service greffe

En dehors des heures d'ouverture du service greffe, les brigadiers chefs sont amenés à réaliser des écrous/ levées d'écrou. A cette fin, il est indispensable de posséder certains fondamentaux en matière de greffe pénitentiaire.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux gradés de roulement de :

- Disposer des prérequis nécessaires à la bonne compréhension de l'environnement judiciaire (chaîne pénale)
- Identifier les principaux titres de détention et leur validité
- Identifier les points de vigilance et de contrôle lors d'un écrou / d'une levée d'écrou
- Identifier les contrôles à effectuer lors d'une OML, d'un feuille d'audience
- Procéder aux formalités d'écrou - Levée d'écrou sous Genesis
- Identifier les différents paramètres relatifs à la gestion des déplacements des personnes placées sous écrou
- Planifier une extraction, au moyen de Genesis
- Appréhender correctement les actions à réaliser sur le FIJAIS FIJAIT
- Appréhender la coordination « Gradé de roulement / Greffe »

Éléments du contenu

- La chaîne pénale : organisation juridictionnelle, hiérarchie des normes
- Les titres de détention
- L'écrou - Levée d'écrou : textes, points de vigilance, formalités à accomplir
- Les déplacements (les extractions) : définitions, textes
- FIJAIS FIJAIT

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Exercices de saisie sous Genesis
Exercice de simulation

Nombre de places : 20 places

Durée : 4 jours

Dates :
Une session par trimestre

Lieu : Énap

Intervenants :
Formateurs Énap

Public visé :
Agents amenés à participer aux formalités d'écrou et de levées d'écrou

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Greffe Initiation (Niveau II)

La professionnalisation des personnels affectés au sein des services greffe constitue un des axes majeurs de Quali'Greffes.

Deuxième étape de leur parcours de professionnalisation, ce cycle de formation est organisé autour **de trois modules indissociables**.

Il intègre pour chacune des thématiques abordées (détention provisoire, exécution des peines et application des peines) la transcription des procédures via l'outil Genesis et le traitement de cas pratiques.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux agents affectés dans les services greffe de :

- Renforcer leurs premières connaissances des techniques du greffe, acquises au sein de leur service d'affectation
- Développer leurs connaissances des mécanismes judiciaires et des situations pénales
- Appréhender les règles procédurales applicables en matière de détention provisoire, d'exécution et d'application des peines
- Optimiser l'utilisation de l'outil Genesis

Éléments du contenu

- Les titres de détention avant et après jugement, la détention provisoire, le caractère exécutoire des décisions judiciaires
- L'exécution des peines : notions essentielles, les peines, les modalités d'individualisation des peines, notions de confusions des peines, notion de période de sûreté
- L'application des peines : organisation juridictionnelle, procédures, les différentes mesures d'aménagement de peines, la CAP, le DC
- Construction d'une situation pénale sur Genesis

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Traitement de cas concrets : construction d'une situation pénale

Approche par la mise en pratique sur l'outil Genesis

Nombre de places : 20 places

Durée :

3 modules **indissociables**
de 4 jours chacun

Dates :

Deux sessions par trimestre

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs Enap

Public visé :

Personnels affectés au sein des services Greffe, ayant acquis une expérience d'au moins 6 mois de pratique des activités de ces services, ou ayant suivi le module Greffe Grands Débutants (niveau 1 parcours de formation greffe)

Conditions d'admission / Pré requis :

6 mois de greffe ou participation à la formation Grands Débutants

Responsable de formation :

aurora.mahieu-leguernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Greffe - Lire une situation pénale et un bulletin 1 d'un casier judiciaire

Le travail en milieu pénitentiaire suppose de posséder une connaissance approfondie des mécanismes de gestion d'une situation pénale afin d'en avoir une lecture efficace pour proposer une prise en charge de la personne détenue adaptée.

Par ailleurs, le recensement de l'ensemble des décisions susceptibles d'être ramenées à exécution prononcées à l'encontre d'une personne condamnée à une peine d'emprisonnement ferme constitue un élément essentiel de la qualité du processus d'exécution des peines d'emprisonnement. En effet, ces diligences permettent de stabiliser les situations juridiques.

Ce module vise à faciliter la lecture de situations pénales et de bulletins 1 du casier judiciaire en apportant des précisions sur les mentions portées sur ces documents qui pourraient poser des interrogations pour les personnes habilitées à les consulter.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux agents nouvellement affectés dans les services greffe ou en SPIP de :

- Lire une situation pénale et un bulletin 1 du casier judiciaire
- Comprendre les mentions portées sur les volets 5 d'une fiche pénale et le bulletin 1 du casier judiciaire
- Identifier les impacts sur les bandeaux et échéanciers dans Genesis

Éléments du contenu

- Les différents volets d'une fiche pénale
- Les différents bulletins d'un casier judiciaire
- Les principes de lecture d'une situation pénale
- Les principes de lecture d'un casier judiciaire
- La comparaison situation pénale/ bulletin 1

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Exercices de lecture de B1 et de situation pénale
Exercice de comparaison de B1 et de situation pénale

Nombre de places : 20 places

Durée : 4 jours

Dates :
Une session par semestre

Lieu : Énap

Intervenants :
Formateurs Énap

Public visé :
Agents nouvellement affectés au sein des services Greffe des établissements pénitentiaires ou CPIP ou agents amenés lire des B1 et des situations pénales dans le cadre de leurs missions ou greffiers judiciaires

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Harmoniser les pratiques Greffe (Niveau II)

La professionnalisation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires constitue un des enjeux prioritaires de Quali'greffes.

Ce module de formation vise à uniformiser les pratiques professionnelles greffe ainsi que les modalités de saisie sur Genesis. Il précise les principales règles procédurales s'appliquant à chaque phase de la procédure pénale.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux participants de :

- Renforcer leurs connaissances des notions juridiques et mécanismes judiciaires inhérents au bon fonctionnement des services Greffe
- Faciliter leur appropriation des procédures de travail et leur bonne appréhension des situations pénales des personnes placées sous écrou
- Analyser et traiter les différentes situations pénales des personnes sous écrou

Éléments du contenu

- Notions essentielles relatives à la détention provisoire, à l'exécution des peines (confusion, période de sûreté), à l'application des peines
- Intégration des réformes récentes
- Exercices d'entraînement aux calculs manuels de situations pénales et analyses de situations concrètes
- Travail en sous-groupe autour de cas pratiques

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Calcul manuel de situations pénales

Nombre de places : 20 places

Durée : 4 jours

Dates :

Une session par semestre

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs Énap

Public visé :

Personnels affectés dans les greffes pénitentiaires avec une ancienneté d'une année

Conditions d'admission /

Pré requis :

10 mois de greffe

Responsable de formation :

aurora.mahieu-leguernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr

05.53.98.91.05

Greffe Perfectionnement – Détention provisoire (Niveau III)

La professionnalisation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires constitue un des enjeux prioritaires de Quali'Greffes.

Troisième étape du parcours de professionnalisation greffe, le cycle « Perfectionnement – Détention provisoire » doit permettre aux agents de s'adapter aux réformes législatives et de maîtriser les situations pénales complexes.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux participants de :

- Acquérir les évolutions législatives et réglementaires
- Développer leurs connaissances acquises en matière de détention provisoire
- Confronter leur expérience à l'approche de cas concrets et de situations complexes

Éléments du contenu

- Rappels (définition/ critères de placement et maintien en détention provisoire/ régimes et lieu de détention)
- Placement en détention provisoire (autorités compétentes, personnes pouvant être placées en détention provisoire, conditions de fond et de forme)
- Durée de détention provisoire
- La mise en liberté
- Les voies de recours
- Incidences de la poursuite de l'information sur la détention provisoire

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Approche par l'exemple
Traitement de cas concrets
Retours d'expériences

Nombre de places : 20 places

Durée : 4 jours

Dates :
Une session par an

Lieu : Énap

Intervenants :
FIO greffe, Magistrats

Public visé :
Personnels en fonction au sein des services Greffe depuis au moins 18 mois et disposant des acquis de formation du cycle d'Initiation au Greffe en 3 modules

Conditions d'admission / Pré requis :
Avoir minimum 1 an de greffe

Responsable de formation :
aurore.mahieu-leguernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Greffe Perfectionnement – Exécution des peines (Niveau III)

La professionnalisation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires constitue un des enjeux prioritaires de Quali'Greffes.

Troisième étape du parcours de professionnalisation greffe, le cycle « Perfectionnement - Exécution des peines » doit permettre aux agents de s'adapter aux réformes législatives et de maîtriser les situations pénales complexes.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux participants de :

- Acquérir les évolutions législatives et réglementaires
- Développer leurs connaissances acquises en matière de traitement et de contrôle des procédures d'exécution des peines confiées aux services Greffe des établissements pénitentiaires
- Confronter leur expérience à l'approche de cas concrets et de situations complexes

Éléments du contenu

- Rappels (échelle des peines/ vérification des pièces d'exécution/ prescription)
- Suspension et Fractionnement des Peines
- Réductions de Peine (C.R.P. / R.P.S. /R.P. Conditionnelle, Exceptionnelle)
- Confusions de Peine (Règles applicables en matière de concours d'infractions/ Confusion de Droit/ Confusion Facultative/ Confusion en cascade/ Procédure/Effets)
- Périodes de sûreté (règles applicables, PS de plein droit, PS facultative, durée, effets, procédure de mise en œuvre)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Approche par l'exemple
Traitement de cas concrets
Retours d'expériences

Nombre de places : 20 places

Durée : 4 jours

Dates :
Une session par semestre

Lieu : Énap

Intervenants :
FIO greffe, Magistrats

Public visé :
Personnels en fonction au sein des services Greffe depuis au moins 18 mois et disposant des acquis de formation du cycle d'Initiation au Greffe en 3 modules

Conditions d'admission / Pré requis :
Avoir minimum 1 an de greffe.

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice.f
r](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

Greffe Perfectionnement – Application des peines (Niveau III)

La professionnalisation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires constitue un des enjeux prioritaires de Quali'Greffes.

Troisième étape du parcours de professionnalisation greffe, le cycle « Perfectionnement - Application des peines » doit permettre aux agents de s'adapter aux réformes législatives et de maîtriser les situations pénales complexes.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux participants de :

- Acquérir les évolutions législatives et réglementaires
- Identifier l'organisation de la fonction judiciaire de l'application des peines et les impacts organisationnels qui en découlent pour le greffe
- Analyser et de traiter les situations pénales complexes des personnes condamnées

Éléments du contenu

- Les juridictions de l'application des peines, leur fonction, leurs compétences
- La commission d'application des peines, sa fonction et ses compétences
- Les dispositifs applicables aux courtes peines, aux longues peines, aux fins de peine
- Les différents suivis post-peine
- Calcul manuel de situations pénales et analyse de situations concrètes

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Approche par l'exemple
Traitement de cas concrets
Retours d'expériences

Nombre de places : 20 places

Durée : 4 jours

Dates :

Une session par semestre

Lieu : Énap

Intervenants :

FIO greffe/ Magistrats

Public visé :

Personnels en fonction au sein des services Greffe depuis plus d'un an et/ou ayant effectué les modules Initiation

Conditions d'admission /

Pré requis :

Avoir minimum 1 an de greffe

Responsable de formation :

aurore.mahieu-leguernic@justice.fr

05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Les mineurs et la détention

Comprendre le fonctionnement actuel de la justice des mineurs, la mise en oeuvre des décisions de justice ainsi que sensibiliser à la prise en charge des mineurs délinquants dans le cadre de la détention constituent des enjeux essentiels.

Objectifs de formation

- Elargir le champ des connaissances des fonctionnaires de greffe en réunissant des acteurs de la prise en charge carcérale des mineurs
- Favoriser la compréhension du quotidien, des besoins et des contraintes de chaque métier intervenant dans le parcours pénitentiaire d'un mineur afin de faciliter le travail de tous
- S'appropriier les spécificités procédurales applicables aux mineurs

Éléments du contenu

- Les mineurs dans les différentes phases du processus judiciaire en lien avec la détention (défèrement devant le JE, jugement du tribunal pour enfants, application des peines par le JE, phase d'instruction devant le JI et intervention du JLD)
- Les détentions provisoires
- Les points de vigilance en matière d'écrou
- La prise en charge du mineur incarcéré
- Le rôle de la PJJ dans les EPM
- Focus sur les changements de la procédure pénale des mineurs depuis le CJPM
- La relation de travail JE/greffe pénitentiaire

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Echanges entre greffiers pénitentiaires et judiciaires

Nombre de places : 20 places

Durée : 3 jours

Dates :
Second semestre

Lieu :
ENAP

Intervenants :
Co animation formateurs
Énap et formateurs ENG/
FIO

Public visé :
Greffiers pénitentiaires et
judiciaires

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Pas de pré requis

**Responsable de
formation :**
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justic
e.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Greffier de l'instruction

Unique juridiction d'instruction du second degré, la chambre de l'instruction exerce une fonction juridictionnelle en matière d'appel des juridictions d'instruction du premier degré mais possède en outre des fonctions propres d'instruction. Garante du bon fonctionnement de la justice pénale, elle exerce divers contrôles tant sur les juges d'instruction que sur l'activité des enquêteurs de police judiciaire. Elle intervient enfin en matière d'extradition, de réhabilitation et d'interprétation des lois d'amnistie. La diversité des procédures applicables devant cette chambre, la variété des interlocuteurs et les enjeux en termes de liberté individuelle imposent au greffier une connaissance précise des dispositions du code de procédure pénale et une organisation particulière, adaptée aux délais contraints et à la gestion des urgences.

Objectifs de formation

- Appréhender la diversité des missions du greffier de la chambre de l'instruction, chambre compétente dans des contentieux très variés
- Identifier les points de vigilance notamment en matière de gestion des délais du greffier affecté à la chambre de l'instruction

Éléments du contenu

- Évocation des principaux contentieux relevant de la compétence de la chambre de l'instruction : contentieux de l'annulation ; appel en matière de détention provisoire ; appel des ordonnances du juge d'instruction (saisies, ordonnances de règlement, ordonnances de rejet de demandes d'actes...) ; contentieux de l'entraide pénale internationale (extradition, mandat d'arrêt européen)
- Identification des missions du greffe dans le cadre de chacun de ces contentieux : convocations, notifications, mise à disposition et mise à jour du dossier d'information, tenue des audiences, cancellations...
- Évocation des relations de travail avec les magistrats composant la chambre, le Parquet général, les juges d'instruction et les greffiers et les éventuels partenaires extérieurs

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Echanges entre greffiers pénitentiaires et judiciaires

Nombre de places : 2 places

N° Harmonie : 51383575

Durée : 4 jours

Dates :
Du 23/06/2025 au
27/06/2025

Lieu :
ENG

Intervenants :
Formateur occasionnel

Public visé :
Greffiers pénitentiaires

Conditions d'admission /
Pré requis :
Pas de pré requis

Responsable de
formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justic
e.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG – Greffier d'un cabinet mineurs : l'activité post-sentencielle

Le législateur ayant eu le souci de garantir à un mineur qu'un magistrat soit en charge de l'ensemble de son suivi, le juge des enfants et le tribunal pour enfants sont en charge de l'application des peines des mineurs condamnés. L'affectation au sein d'un cabinet des mineurs en qualité de greffier des services judiciaires nécessite un accompagnement spécifique. Son ouverture aux greffiers pénitentiaires permet une plus grande identification du champ de compétence des différents acteurs et des règles procédurales régissant le droit applicable aux mineurs.

Objectifs de formation

Acquérir les fondamentaux de la procédure pénale pour le suivi post-sentenciel des mineurs condamnés.

Éléments du contenu

- Mesures éducatives et principales peines faisant l'objet d'un suivi
- Acteurs et partenaires dans le suivi post-sentenciel : greffe pénitentiaire, commission d'application des peines (CAP), service de la protection judiciaire de la jeunesse
- Application des peines :
 - Grands principes de l'application des peines pour les mineurs
 - Gestion des peines privatives de liberté : demandes d'aménagement/conversions de peine (723-15 CPP), exécution de la peine en milieu fermé, aménagement de la fin de peine
 - Gestion des peines restrictives de liberté plus courantes (ex : travail d'intérêt général, sursis probatoire...)

Aucune manipulation du logiciel WINEURS ne sera possible.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 2 places

N° Harmonie : 51383548

Durée : 3 jours

Dates : Du 02/12/2025 au 05/12/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Formateurs ENG

Public visé :
Agents affectés dans un greffe pénitentiaire gérant des situations pénales de mineurs

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG - Instruments européens de coopération judiciaire en matière pénale : Fondamentaux

La suppression progressive des contrôles aux frontières au sein de l'Union européenne a considérablement facilité la libre circulation des citoyens européens, et partant celles des délinquants mais aussi des victimes d'infractions pénales. L'Union européenne a mis en place des instruments particulièrement efficaces afin de lutter contre la criminalité transfrontalière qui concerne aujourd'hui de très nombreuses enquêtes pénales. Les greffiers, premiers assistants des magistrats, se voient confier de plus en plus de missions dans le domaine de la coopération judiciaire, certains d'entre eux exerçant notamment à temps plein dans des services spécialisés dans l'entraide pénale.

Objectifs de formation

- Renforcer ses connaissances juridiques et sa culture en matière de coopération pénale dans l'Union européenne
- Identifier et comprendre le fonctionnement des instruments de coopération pénale fondés sur le principe de reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires
- Savoir rechercher et utiliser les outils pratiques mis à disposition des professionnels de justice par l'Union européenne
- Rencontrer et échanger avec des acteurs de l'entraide pénale (enquêteurs, membres d'organisations européennes, agents du ministère de la justice)
- Préparer des projets de rédactions de demandes d'entraide pénale

Éléments du contenu

- Historique, évolutions récentes et avenir de la coopération pénale dans l'Union européenne
- Mandat d'arrêt européen, décision d'enquête européenne, saisie et confiscation
- Coopération judiciaire post-sentencielle
- Coopération policière dans l'Union européenne
- Retour d'expérience
- Résolution de cas pratiques

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Retours d'expérience
Résolution de cas pratiques

Nombre de places : 2 places

N° Harmonie : 51383625

Durée :
3 jours

Dates :
Du 20/05/2025 au
23/05/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Formateurs ENG/ FIO

Public visé :
Agents affectés dans les
greffes pénitentiaires

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justic
e.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG - Instruments européens de coopération judiciaire en matière pénale : Approfondissement

Cette session s'adresse à des agents de greffe ayant déjà suivi la session « fondamentaux » (en 2025 ou auparavant) ou disposant d'un niveau de connaissance déjà avancé en matière d'entraide.

Elle viendra compléter les apports de cette formation en exposant plus précisément certains outils et acteurs de la coopération judiciaire européenne (Europol, Parquet européen, Équipes communes d'enquête ...)

Objectifs de formation

- Acquérir une connaissance approfondie des mécanismes de l'entraide pénale européenne et internationale, entrante et sortante
- Permettre aux agents de greffe en charge de l'entraide pénale internationale d'échanger sur leurs pratiques

Éléments du contenu

La session mêlera des interventions d'acteurs de la coopération judiciaire en matière pénale (magistrats, greffiers, policiers ...) ainsi que des temps d'ateliers entre participants.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Retours d'expérience
Résolution de cas pratiques

Nombre de places : 2 places

N° Harmonie : 51383499

Durée :
3 jours

Dates : Du 06/10/2025 au 08/10/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Formateurs ENG/ FIO

Public visé :
Agents affectés dans les greffes pénitentiaires

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justic
e.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG – Surveillance électronique

Depuis quelques années, la surveillance électronique se trouve au cœur de l'activité pénale et civile. En effet, le législateur a souhaité développer les différents dispositifs de surveillance électronique autant pour la protection des victimes que pour le suivi des auteurs d'infractions.

Objectifs de formation

- Distinguer les différents dispositifs de surveillance électronique existants en matière post-sentencielle
- Identifier les différents acteurs intervenants dans la mise œuvre de la surveillance électronique

Éléments du contenu

- Fonctionnement d'un pôle centralisateur de surveillance électronique
- Modalités pratiques de mise en œuvre (pose, dépose, gestion des alarmes...)
- Interactions entre la surveillance électronique et la détention

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 1 place

N° Harmonie : 51383493

Durée :
2 jours

Dates : Du 26/05/2025 au
28/05/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Formateurs ENG/
FIO/Prestataire

Public visé :
Agents affectés dans les
greffes pénitentiaires

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justic
e.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

Adjoints Administratifs affectés en SPIP

Le logiciel APPI/PRISME est le système d'information privilégié des SPIP. Il permet de garantir la traçabilité des interventions auprès du public pris en charge tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert et constitue le principal outil de communication avec les services de l'application des peines (SAP). Il est important pour chacun des acteurs d'appréhender l'ensemble des fonctionnalités de ce logiciel.

Objectifs de formation

Permettre aux stagiaires de :

- Utiliser les fonctionnalités fondamentales d'APPI/PRISME
- Extraire des données d'APPI/PRISME

Éléments du contenu

- Présentation des mesures pré et post sentencielles
- Présentation de l'ergonomie du logiciel APPI/PRISME
- Création de différentes mesures (mesure type sortie d'audience, mesures pré-sentencielles...)
- Focus sur la fonctionnalité « bilan pécuniaire »
- Gestion des différentes mesures sur le logiciel métier
- Focus sur la mise TIG (création d'un organisme, d'un poste TIG et procédure complète avec le SAP)
- Extraction des données sur tableur CALC
- Lecture d'une situation pénale
- Lecture d'un casier judiciaire
- Ergonomie de Genesis
- Éléments de posture professionnelle pour l'accueil d'une PPSMJ

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Exercices de saisie sous APPI
Mise en situation

Nombre de places : 10 places

Durée : 4 jours

Dates :
Une session par an

Lieu : Énap

Intervenants :
Formateurs Énap

Public visé :
Personnels administratifs affectés en SPIP,
Directeurs des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
aurore.mahieu-leguernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Bonnes pratiques APPI/PRISME SPIP/SAP

Dans le cadre de la collaboration entre l'École nationale d'administration pénitentiaire et Ecole Nationale des Greffes, il est apparu important de permettre aux greffiers du juge de l'application des peines et aux personnels administratifs affectés en SPIP de délimiter leur champ de compétence en lien avec les possibilités sur le logiciel commun APPI/PRISME.

Objectifs de formation

- Travailler de manière sécurisée
- Comprendre la répartition des tâches dans APPI entre le service pénitentiaire d'insertion et de probation et le service de l'administration pénitentiaire
- Comprendre le fonctionnement général d'APPI (dossiers, mesures, événements, tâches, notes...)
- Savoir enregistrer une mesure
- Exporter et exploiter les données APPI dans Calc
- Savoir rechercher des informations sur Génésis

Éléments du contenu

- Retour sur les fonctionnalités de base (page d'accueil, qui suis-je...)
- Création et gestion d'une mesure de Sursis TIG
- Création d'une mesure SME : type sortie d'audience
- Utilisation de la fonction « bilan pécuniaire » ; le recueil des versements aux parties civiles, ajout de parties civiles
- Création de mesures pré-sentencielles (enregistrées par le SPIP)
- De la détention provisoire à l'emprisonnement : Secrétariat SPIP / DPIIP / Greffier JAP / CPIP
- Extractions de données sur le tableur CALC
- Application sur l'effectif et les mesures en cours (auto filtres, filtres standards, rechercher remplacer, utilisation de formules, tableaux croisés dynamiques)
- Echange entre les pratiques SAP et SPIP

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Exercices pratiques sur APPI

Nombre de places : 8 places

Harmonie N° 51383717

Durée : 2 jours

Dates :

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs ÉNAP et ENG

Public visé :

Personnels administratifs affectés en SPIP, CPIP, DPIIP

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)

05.47.49.30.28

Assistante de formation :

[stephanie.hamidani@justic
e.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)

05.53.98.91.05

Découvrir OCTAVE (niveau I)

Première étape du parcours de formation d'un gestionnaire ATF, ce module permet de découvrir le logiciel OCTAVE.

Le SIRH OCTAVE est l'outil de gestion administrative, gestion des temps et activités et de paie des personnes détenues sous le régime du contrat d'emploi pénitentiaire et de la formation professionnelle.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux agents nouvellement affectés d'être capable de :

- Réaliser les actions nécessaires sur les contrats d'emploi pénitentiaire (CEP)
- Gérer les plannings des temps et des activités
- Comprendre la paie

Éléments du contenu

Gestion des Contrats d'Emploi Pénitentiaire

- Accéder aux postes de travail
- Accéder aux personnes détenues classées
- Générer un contrat d'emploi pénitentiaire
- Modifier un CEP
- Clôturer un CEP

Gestion des Conventions de formation :

- Accéder aux sessions de formation
- Inscrire à une session de formation

Gestion des Temps et Activités

- Gérer le planning théorique de travail
- Mettre à jour les présences au travail des personnes détenues
- Saisir les absences

Aperçu de la paie

- Identifier les données impactant la paie
- Saisir des éléments variables
- Lire un bulletin de salaire

Rapports :

- Editer un rapport

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Exercices de saisie sous OCTAVE

Nombre de places : 15 places

Durée : 2 jours

Dates :

Une session par semestre

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs OCTAVE

Public visé :

OATF, RLT

Conditions d'admission /

Pré requis :

Connaissances de la réforme du travail pénitentiaire

Responsable de

formation :

[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)

05.47.49.30.28

Assistante de formation :

[stephanie.hamidani@justic
e.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)

05.53.98.91.05

Se Perfectionner sur OCTAVE (niveau II)

Seconde étape du parcours de formation d'un gestionnaire ATF, ce module permet d'approfondir ses connaissances sur le logiciel OCTAVE et de s'adapter aux évolutions de ce logiciel.

Le SIRH OCTAVE est l'outil de gestion administrative, gestion des temps et activités et de paie des personnes détenues sous le régime du contrat d'emploi pénitentiaire et de la formation professionnelle.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux agents de :

- Développer leurs connaissances acquises sur le logiciel OCTAVE
- Mettre en parallèle leurs expériences avec des cas concrets
- Améliorer la polyvalence sur le logiciel

Éléments du contenu

Gestion des Contrats d'Emploi Pénitentiaire

- Gérer le sureffectif d'un poste de travail
- Exporter des données

Gestion des Temps et Activités

- Gérer les saisies collectives
- Visualiser les compteurs de temps et des activités
- Identifier les données impactant la refacturation

Paie

- Analyser des bulletins de salaire complexes

Rapports :

- Editer un rapport

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Exercices de saisie sous OCTAVE

Nombre de places : 15 places

Durée : 2 jours

Dates :

Une session par semestre

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs OCTAVE

Public visé :

OATF, RLT

Conditions d'admission /

Pré requis :

OATF, RLT utilisant OCTAVE depuis au moins 6 mois

Responsable de

formation :

aurore.mahieu-

leguernic@justice.fr

05.47.49.30.28

Assistante de formation :

[stephanie.hamidani@justic](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)

[e.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)

05.53.98.91.05

INGENIERIES DE FORMATION ET PÉDAGOGIQUE

Identifier les éléments fondamentaux des phases de conception et d'animation d'une action de formation de court format	102
Animer une formation de formateurs d'intervenants occasionnels	104
Accompagner et former aux Techniques d'Optimisation du Potentiel : le praticien en TOP	106



Identifier les éléments fondamentaux des phases de conception et d'animation d'une action de formation de court format

Profil(s) des stagiaires

Tout agent de l'administration pénitentiaire inscrit dans un projet de conception et/ou d'animation de formation en qualité de formateur occasionnel.

Prérequis

Les agents doivent être inscrits dans un projet concret de conception et/ou d'animation.

Enjeux et objectifs de la formation

Dans le cadre de la conception et de l'animation d'une action de formation, maîtriser les éléments du contenu ne suffit pas.

L'identification d'un processus de formation et l'utilisation de méthodes ou techniques pédagogiques adaptées sont des prérequis nécessaires afin de capter l'attention des participants et de leur offrir des conditions optimales d'apprentissage.

Ce module de formation vise à initier les agents FIO à la conception et à l'animation de courtes actions de formation en lien avec l'ENAP, les DISP ou les établissements.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- **Identifier les principes de base de la conception une courte action de formation**
 - Identifier les éléments d'analyse des besoins de formation
 - Identifier les règles de rédaction des objectifs pédagogiques
 - Définir les notions d'ingénierie de formation et d'ingénierie pédagogique
 - Identifier les règles de construction des séquences pédagogiques multimodales
 - Repérer les outils pédagogiques mobilisables en présence et à distance
 - Identifier les règles de construction du guide d'animation
- **Identifier les règles de base pour animer une courte action de formation**
 - Identifier les postures favorisant le dynamisme et l'implication du groupe
 - Repérer les éléments de la phase d'accueil susceptibles de clarifier le sens et le cadre de l'intervention
 - Comparer les différentes méthodes pédagogiques
 - Identifier les comportements perturbants afin de les accompagner et de les réguler
- **Evaluer une courte action de formation**
 - Identifier les différentes formes d'évaluation et leur fonction
 - S'autoévaluer afin d'améliorer sa pratique de formateur

Référence (N° Harmonie) :

Session 1 : 51411093

Session 2 : 51411097

Session 3 : 51411099

Date limite d'inscription :

Session 1 : 24/01/2025

Session 2 : 18/04/2025

Session 3 : 19/09/2025

Durée : 4 jours

Dates :

Session 1 : Du 24 mars 2025 (14h) au 28 mars 2025 (12h) ou

Session 2 : Du 16 juin 2025 (14h) au 20 juin 2025 (12h) ou

Session 3 : Du 17 novembre 2025 (14h) au 21 novembre 2025 (12h)

Horaires :

Lundi : 14h-17h

Mardi : 9h-12h/14h-17h

Mercredi : 9h-12h/14h-17h

Jeudi : 9h-12h/14h-17h

Vendredi : 9h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :

Laurent TRONEL, ingénieur formation

ou

Joelle GIRAUX-CAUSSIL, responsable de formation

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Nombre de places : 12

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits** ou **très satisfaits**

Contenu détaillé du programme

Présentation de la formation

- Accueil des stagiaires
- Présentation du déroulé de la formation

Mises en situation

- Planification des mises en situation (entre 3 et 4 mises en situation par journée)
- Réalisation des mises en situation
- Débriefing des mises en situation autour des thématiques suivantes :
 - Typologie du formateur/ stratégies d'apprentissage (tests, les cycles d'apprentissage de KOLB, les styles d'apprentissage de KOLB)
 - Phases de préparation de l'action de formation (, analyse du besoin, rédaction des objectifs de formation et objectifs pédagogiques, distinction entre ces objectifs, rédaction de la fiche pédagogique, élaboration du guide d'animation...)
 - Les éléments facilitants l'animation et la lisibilité des objectifs (l'annonce des objectifs, le rappel des objectifs, la prise en compte de la chronobiologie et des moyens mis à disposition)
 - Les leviers de la motivation et de l'implication des stagiaires (la prise en compte de la spécificité de la formation des adultes)
 - La régulation des comportements (l'identification des comportements gênants, l'analyse des comportements gênants et la gestion de ces comportements)

Modalités pédagogiques

Formation-action centrée sur les mises en situations débriefées

Echanges

Exercices pratiques (tests)

Travaux individuels et/ou en sous-groupe

L'accompagnement post formation

A l'issue de la formation une supervision est proposée aux participants volontaires afin qu'ils puissent être accompagnés dans les étapes de conception et d'animation de leurs actions de formation en situation réelle. Cette supervision concourt à la professionnalisation et est susceptible de donner lieu à l'obtention d'une habilitation validant les compétences à concevoir et à animer une action de formation de court format.

Documentation

Les documents ressources seront remis aux stagiaires à l'issue de la session par voie dématérialisée

Modalités d'évaluation

- **Validation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués par le biais d'un test de positionnement réalisé avant et à la fin de la formation
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilan oral
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs
- **Evaluation dans le cadre de l'habilitation ou de la certification présentée**

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :

Joelle.giroux@justice.fr

05.47.49.30.21

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

Animer une FORMATION DE FORMATEURS internes occasionnels

Profil(s) des stagiaires

Tout formateur ou responsable de formation de l'administration pénitentiaire souhaitant s'investir dans la formation des FIO.

Prérequis

Les agents doivent maîtriser les ingénieries pédagogique et de formation, fournir une lettre de motivation et participer à un entretien préalable de sélection.

Enjeux et objectifs de la formation

La fonction de FIO tend à se développer au sein du Ministère de la Justice. Dans l'administration pénitentiaire son exercice nécessite une formation préalable à la conception et l'animation d'actions de formation en lien avec l'ENAP, les DISP ou les établissements.

La formation de formateurs de FIO vise à développer un réseau de formateurs de FIO pouvant intervenir à l'Enap ou en DISP et à garantir une harmonisation des parcours de formation proposés.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les enjeux de la formation des FIO
- Identifier la posture spécifique d'un formateur de formateur
- Repérer les contenus et notions incontournables de la formation de FIO
- Identifier les principes et effets de la formation-action
- Animer des débriefings de mises en situation

Contenu détaillé du programme

Présentation de la formation

- Accueil des stagiaires
- Présentation du déroulé de la formation

Rappel des textes en vigueur concernant les FIO

- Décret du 05/03/20210
- Arrêté du 05/10/2021
- Echanges autour des enjeux de la formation des FIO

Présentation du principe de la formation action et de ces impacts

- Définition de la formation action
- Son application dans la formation des FIO
- La posture du formateur de formateur

Présentation du contenu abordé durant la formation des FIO

- Quels sont les éléments essentiels de la phase de préparation de l'action de formation ?
- Quels sont les éléments de la phase de préparation de l'action qui vont faciliter l'animation et la lisibilité ?

Référence (N° Harmonie) :
51416835

Date limite d'inscription :
25/04/2025

Durée : 10 jours
4 jours de formation
5 jours de coanimation de la formation FIO à l'Enap
1 jour de visio conférence

Dates :
du 23 au 27 juin 2025

Horaires :
Lundi : 14h-17h
Mardi : 9h-12h/14h-17h
Mercredi : 9h-12h/14h-17h
Jeudi : 9h-12h/14h-17h
Vendredi : 9h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :
Laurent TRONEL, ingénieur formation et
Joëlle GIRAUX, responsable de formation

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 8

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

Nouvelle formation

- Comment combiner style du formateur et stratégie d'apprentissage ?
- Comment bien débuter une formation ?
- Comment capter et maintenir l'attention des participants ?
- Comment évaluer son action de formation ?
- Comment réguler les comportements ?

Mener des débriefings de mise en situation

- Animation de mises en situation
- Débriefing de mises en situation
- Atelier réflexif

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Echanges

Exercices pratiques (tests)

Travaux individuels et/ou en sous-groupe

Atelier d'échange de pratiques

Accompagnement dans le cadre d'une action de formation en situation de travail (AFEST)

L'accompagnement post formation

- Obligatoire
- Un accompagnement en 5 étapes :
 - Préparation des séances
 - Coanimation d'une session de formation de FIO à l'ENAP
 - Entretien d'autoévaluation et d'évaluation des compétences (atelier réflexif),
 - Rédaction d'un portfolio
 - Préconisations

Documentation

Les documents ressources seront remis aux stagiaires à l'issue de la session

Modalités d'évaluation

- **Validation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilan oral
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation et une attestation de formation seront remis à chaque stagiaire.

Animer Accompagner et Former aux Techniques d'Optimisation du Potentiel : le praticien en TOP®

Les techniques d'optimisation du potentiel trouvent leur place dans de multiples domaines. Dans le monde professionnel, elles permettent d'accroître la performance au travail. Elles servent aussi à la prévention et la gestion des risques psycho-sociaux. Plus largement, dans la vie de tous les jours, elles permettent de gérer les conflits, d'augmenter ses capacités de réflexion, de gérer ses émotions.

Profil(s) des stagiaires

- Tout agent pénitentiaire **volontaire**, sélectionné par son administration, souhaitant intégrer la méthode TOP® dans sa pratique professionnelle et **la diffuser auprès de ses collègues à travers l'animation de formations.**

L'activité en tant que praticien TOP® au sein de l'administration pénitentiaire n'est pas indemnisée.

L'activité en tant que praticien TOP® suggère une disponibilité au sein de la DISP (et pas uniquement au sein du service ou de l'établissement). Le supérieur hiérarchique en accepte le principe quand il donne un avis favorable.

- Toute personne partenaire de l'administration pénitentiaire.

Prérequis

Il est nécessaire d'avoir préalablement suivi, dans les 2 années précédant le début de cette formation, la formation initiale TOP (FI-TOP) dans son intégralité. Une attestation devra être fournie.

Pour permettre de valider ce prérequis, les stagiaires sélectionnés seront priorités dans les formations FI-TOP programmées dans les DISP et à l'ENAP d'ici la fin de l'année 2024.

Enjeux

Identifier les facteurs de risques professionnels est essentiel pour mettre en œuvre des actions quotidiennes susceptibles de réguler, voire de limiter, ces risques à leur source.

Les techniques d'optimisation du potentiel (TOP), postures et techniques mentales individuelles, permettent de se créer une boîte à outils personnalisable contenant des techniques utilisables de façon autonome. Elles visent à permettre à chacun d'optimiser ses ressources personnelles, de s'adapter au mieux aux contraintes contextuelles, de gérer son stress, sa fatigue, sa vigilance et sa motivation.

La formation proposée vise à intégrer les outils de la méthode TOP® et à les transmettre aux agents de l'administration ou de son service. Elle est composée de **5 modules indissociables** pour les agents pénitentiaires (de 4 modules et 1 module optionnel pour les stagiaires non pénitentiaires).

Afin de rendre nos formations accessibles à tous, nous vous invitons à nous contacter quel que soit votre handicap.

Référence (n° Harmonie) :
Session 1 : **51373078**
Session 2 : **51373079**

Date limite d'inscription :
Session 1 et 2 : **Le 20/09/2024**

Durée :
Pour les agents pénitentiaires :

20 jours (5 modules indissociables de 4 jours soit 140h)
+ 100h de travail personnel supervisé (préparation pédagogique, accompagnement de l'écrit)

Pour les stagiaires non pénitentiaires :

16 jours (4 modules indissociables de 4 jours soit 112h) **+ 4 jours si module 3 optionnel choisi** (soit 28h)
+ 100h de travail personnel supervisé (préparation pédagogique, accompagnement de l'écrit)

Dates :

Session 1 :

Module 1 :

Du 13/01/2025 (14h) au 17/01/2025 (12h)

Module 2 :

Du 03/02/2025 (14h) au 07/02/2025 (12h)

Module 3 :

Du 24/03/2025 (14h) au 28/03/2025 (12h)

Module 4 :

Du 12/05/2025 (14h) au 16/05/2025 (12h)

Module 5 :

Du 06/10/2025 (8h) au 10/10/2025 (12h)

Session 2 :

Module 1 :

Du 20/01/2025 (14h) au 24/01/2025 (12h)

Module 2 :

Du 10/03/2025 (14h) au 14/03/2025 (12h)

96% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

Objectifs pédagogiques

A la fin de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Exploiter ses connaissances développées lors de la formation initiale TOP (FI-TOP) au profit de ses élèves, collaborateurs et/ou dans sa pratique professionnelle ;
- Utiliser les pratiques TOP® en contexte de formation afin de former des groupes à la méthode TOP® ;
- Identifier les étapes clefs de l'animation d'une sensibilisation aux TOP, les méthodes pédagogiques, la mallette pédagogique et la posture du formateur.
- Exprimer ses compétences relationnelles et pédagogiques en formation ou en accompagnement selon les personnalités et les cultures de ses interlocuteurs ;
- Construire une planification (programme) au profit d'un individu ou d'un groupe en l'adaptant au plus proche de sa demande ;
- Conduire et animer diverses séquences TOP afin d'accompagner ses apprenants en fonction de leur demande : stress du quotidien, stress professionnel, gestion de crise, gestion de la fatigue, performance dans la durée, soutien de sa motivation dans le temps... ;
- Analyser sa pratique qui fait l'objet d'un écrit (formation praticien et contact terrain - transfert de compétences) et le soutenir.

Contenu détaillé du programme

Module 1 : A la fin de ce module de formation, l'apprenant sera capable d'animer des ateliers individuels de respiration et de relaxation en toute autonomie

- Présentation des épreuves de la certification de compétences
- Consolidation des acquis de la FITOP, Météo TOP
- Echange sur son expérience dans la mise en œuvre de sa R3P (Relaxation Psycho-Physiologique Personnalisée)
- Les 3 types de respiration : identification, consolidation des connaissances et des pratiques en animant les protocoles des différentes techniques de respiration relaxante, régulatrice, dynamisante
- Les 7 types de relaxation : identification, consolidation des connaissances et des pratiques en animant les protocoles des différentes techniques de relaxation : RMD, RMI, la relaxation paradoxale, la relaxation posturale, RS, R3P et image de détente
- Consolidation des connaissances et pratiques : la DPP, la PMR
- La mémoire : les mécanismes, les différents types, les différentes stratégies de mémorisation
- Le praticien en TOP® : ses champs de compétences, sa posture, son éthique, son savoir-faire pédagogique. Consolidation par des mises en situation.
- Le stress : les différents types et ses caractéristiques
- Animation d'ateliers individuels : les différentes techniques de respirations régulatrices, dynamisantes, RMD, DPP, RMI, la relaxation paradoxale, RS, ID, R3P

Module 3 :

Du 14/04/2025 (14h) au 18/04/2025 (12h)

Module 4 :

Du 19/05/2025 (14h) au 23/05/2025 (12h)

Module 5 :

Du 06/10/2025 (8h) au 10/10/2025 (12h)

Horaires* :

Lundi : 14h - 17h30

Mardi : 8h30-12h00/14h-17h30

Mercredi : 8h30-12h00/14h-17h30

Jeudi : 8h30-12h00/14h-17h30

Vendredi : 8h30 - 12h00

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN
cedex

Prix Inter :

1500 € net de taxe (financés par la DISP d'appartenance pour les agents pénitentiaires)

Pour les stagiaires non pénitentiaires :

3600 € net de taxe pour les 4 modules obligatoires

900€ net de taxe pour le module 3 optionnel (Coûts pédagogiques hors frais d'hébergement et de restauration) selon CGV consultables sur le site :

https://www.enap.justice.fr/sites/default/files/2023-12/OF_Conditions_generales_vente_14dec2023.pdf

Modalités d'inscription :

Agents du MJ : s'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Autres stagiaires :

Compléter la fiche d'inscription sur ([Les modalités d'inscription | ENAP \(justice.fr\)](https://www.enap.justice.fr/sites/default/files/2023-12/OF_Conditions_generales_vente_14dec2023.pdf))

La transmettre (avec CV et lettre de motivation) à of.enap@justice.fr

Module 2 : A la fin de ce module de formation, l'apprenant sera capable **d'animer des ateliers collectifs des outils TOP® en toute autonomie**

- Partage des méthodes personnelles, approfondissement des connaissances théoriques et retour d'expérience de l'inter module ;
- Le langage TOP ;
- Les types de personnalités : la phénoménologie
- Expérimentation et formalisation des protocoles des outils SAR, RP, RM, PAM
- Animation d'ateliers collectifs sur les protocoles de la RMD, de la DPP, de la RMI, de la météo TOP®, de la RPa
- Le sommeil : les rythmes de la vigilance, les cycles du sommeil, les recommandations qui facilitent le sommeil, les récupérations
- La motivation : définition et les différentes théories

Module 3 : A la fin du module l'apprenant sera capable **d'identifier les étapes clés de l'animation d'une sensibilisation aux TOP, les méthodes pédagogiques, la mallette pédagogique et la posture du formateur**

- Les grands principes de la pédagogie pour adultes
- Les étapes de l'animation (analyse des besoins et des attentes des participants, adaptation du guide d'animation, animation, évaluation)
- Les démarches pédagogiques, les méthodes pédagogiques et les techniques pédagogiques
- Distinction entre la posture du formateur et celle du praticien TOP®
- Le contenu de la « mallette pédagogique de la sensibilisation aux TOP »

Module 4 : A la fin de ce module de formation, l'apprenant sera capable : **d'animer en co animation des journées de sensibilisation et de formation initiale TOP**

- Retours d'expériences sur l'inter module
- Animation d'ateliers collectifs sur les protocoles de la PMR, RP, RM, SAR, PAM, sur la R3P
- Animation d'un atelier individuel de DPP/PAM,
- Mise en place des outils TOP® en opérationnel,
- Animation d'un atelier individuel « une boîte à kiff »
- Evaluations écrites sur les acquis d'apprentissage type questions à réponse courte (2h) et cas pratique (2h)

Module 5 : Ce module est consacré aux épreuves de validation de la formation **PRATICIEN TOP®**

- Soutenance du dossier technique d'expérience
- Evaluation d'une animation pédagogique (avec la participation de stagiaires)

Du travail personnel est demandé en intersession et en supervision pendant et/ou à l'issue de la formation praticien TOP® : le travail sera consigné dans un carnet de bord personnel :

- Entraînement personnel supervisé
- Accompagnements individuels et/ou collectifs supervisés
- Groupe d'entraînement mutuel entre pairs

Modalités de sélection :

Pour les agents pénitentiaires :

- *Fiche d'inscription sur Harmonie
- *Lettre de motivation et CV à transmettre au CURFQ de votre DISP
- *Entretien de sélection avec un membre de l'URFQ, un praticien TOP® en soutien et/ou un spécialiste TOP® (appétence aux sciences humaines, aisance relationnelle, investissement personnel seront questionnés)

Pour les stagiaires non pénitentiaires : (cf. ci-dessus modalités inscription) :

- *Fiche d'inscription
- *Lettre de motivation et CV
- *Entretien de sélection avec un praticien TOP® et/ou un spécialiste TOP® (appétence aux sciences humaines, aisance relationnelle, investissement personnel seront questionnés)

Nombre de places :

Session 1 : **12 places**

Session 2 : **12 places**

Intervenants :

Pour la formation :

- Sébastien JUIN, spécialiste TOP®
- Pascal LEFLOCH, spécialiste TOP®
- Jean-Baptiste MARTINEZ, spécialiste TOP®
- Karl SEILLE, spécialiste TOP® et Psychologues, Praticien(ne)s TOP®

Pour les épreuves de certification :

Laurent SAURIAT, président de TOP-CONSULTING, expert TOP®

et le ou les experts TOP® qu'il associera pour participer aux évaluations

- Entraînement personnel aux TOP® : le futur praticien doit avoir expérimenté lui-même les différentes techniques et avoir une « boîte à outils TOP® » opérationnelle. Cet entraînement personnel lui permet d'être parfaitement au clair avec ses compétences et champs d'actions TOP®
- Cas d'application supervisés (accompagner au moins 2 personnes et/ou des petits groupes)
- Accompagnement du stagiaire dans le choix du thème, de la rédaction de son écrit ainsi que pour la préparation de la soutenance

Techniques enseignées :

- Météo, contrôle et switch émotionnel et/ou physiologique
- Respiration Contrôlée
- Balade sensorielle
- Relaxations musculaire directe (RMD) et indirecte (RMI); sensorielle (RS); paradoxale (RP); Relaxation psycho-physiologique personnalisée (R3P); Image de détente (ID)
- Préparation Mentale de la Réussite (PMR)
- Répétition Mentale (RM)
- Pré-Activation Mentale (PAM)
- Signal d'Ajustement Réflexe (SAR)
- Renforcement Positif (RP)
- Dynamisation Psycho-physiologique (DPP)
- Régulation du niveau d'activation (RNA)
- Pause Régénératrice Optimisée (PRO)

Modalités pédagogiques

La formation est basée sur les principes de la pédagogie active et participative, elle alterne les méthodes expérientielle, réflexive, expositive et intégrative et place l'apprenant au cœur de sa formation.

- Illustrations des concepts et techniques par diverses approches (vidéos, cas concrets) analysées par les stagiaires avec un retour du formateur
- Fondamentaux théoriques nécessaires à la compréhension et à l'utilisation des techniques TOP®
- Expérimentations et entraînements commentés (méthode intégrative)
- Partage sur situations vécues pour intégration dans son champ professionnel ; retour d'expériences ; analyse de pratiques
- Jeux pédagogiques
- Supervisions collectives et individuelles de travail personnel intersession, groupe de pairs (groupe d'entraînement mutuel via des outils de types chat), accompagnement à la rédaction de l'écrit.

Documentation

Les documents ressources (fiches techniques, articles, présentations PPT, mémos papier ou audio) seront remis aux stagiaires en version dématérialisée.

Responsable de formation :
kathy.ftais@justice.fr
 06 23 08 39 81

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la **correspondante handicap** et/ou la **Référente formation inclusion**, transmettez votre demande via of.enap@justice.fr

Modalités d'évaluation

La **présence** tout au long de la formation est **obligatoire**.

- **Validation des acquis** : Evaluation formative et sommative des acquis en cours de formation
 - Rétroaction sur la construction de plusieurs séances personnelles
 - Evaluations pédagogiques (séquences pratiques pendant la formation en présentiel et lors des accompagnements supervisés en intersessions)
 - Evaluation et analyse de la pratique en continu
 - **Epreuves de certification** :
 - Questions à réponse courte (examen écrit de 1h45)
 - Cas pratique (examen écrit de 2h)
 - **Rédaction d'un dossier technique d'expérience mettant en avant l'intégration de la méthode TOP® transposée dans sa pratique personnelle et professionnelle à remettre avant le module 5**
 - Soutenance sur la base du dossier écrit
 - Evaluation d'une animation pédagogique à l'issue de la formation
 - Entretien final au module 5
 - Toutes les évaluations sont doublées.

L'implication des participants lors des exercices et mises en situations est appréciée et débriefée tout au long de la formation par les formateurs.

Calendrier des épreuves

Session 1 :

- Questions à réponse courte : mardi 13 mai 2025
- Cas pratique : mardi 13 mai 2025
- Remise du dossier technique d'expériences : le 3 septembre 2025 minuit
- Soutenance du dossier technique et évaluation d'une animation pédagogique : du lundi 6 octobre au jeudi 9 octobre 2025

Session 2 :

- Questions à réponse courte : mardi 20 mai 2025
- Cas pratique : mardi 20 mai 2025
- Remise du dossier technique d'expériences : le 10 septembre 2025 minuit
- Soutenance du dossier technique et évaluation d'une animation pédagogique : du lundi 6 octobre au jeudi 9 octobre 2025

- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 4 à 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, un **certificat de compétence** « praticien en TOP® » est délivré aux stagiaires ayant satisfait aux exigences ci-dessus et sur la

base de grilles d'évaluation (12/20 à chaque évaluation. Si note écrite < 12/20 un rattrapage est proposé au M5. A l'issue du rattrapage, si $10 \leq$ note < 12 : le dossier du candidat sera étudié lors de la commission de délibération du jury. Si la note est < 10, l'épreuve ne sera pas validée).

En cas d'ajournement ou de non-validation, un entretien permettra de proposer un parcours personnalisé pour mener à terme la formation l'année suivante.

Un certificat de réalisation valant attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remis à chaque stagiaire.

Pour plus d'informations

Vidéo 1 :

http://enap.enap.intranet.justice.fr/IMG/mp4/fc_formation_les_top_presentation_fb.mp4

Vidéo 2 :

https://www.enap.justice.fr/sites/default/files/upload/FC_formation_TOP_Presentation_3_0sept2021.mp4

FITOP

Avoir suivi une FITOP (dans les 2 ans précédents) est le prérequis pour participer à la formation Praticien en TOP®

Si ce n'est pas encore le cas, nous vous proposons de consulter (régulièrement pour les mises à jour) le planning des FITOP qui vont être organisées d'ici fin 2024 via ce lien :

[Sessions de FI TOP® | ENAP \(justice.fr\)](#) et ce QR code :



Vous pourrez ainsi demander une inscription sur les sessions proposées. (A noter : y seront priorités ceux qui auront été retenus à l'issue des entretiens de sélection).

Pour plus d'informations :

Si vous êtes personnel pénitentiaire contactez :

- **les spécialistes TOP** (selon leur DISP de référence)
sebastien.juin@justice.fr (DISP Lille, Paris, Dijon, Strasbourg)
pascal.lefloch@justice.fr (DISP Toulouse, DSPOM)
Jean-Baptiste.Martinez@justice.fr (DISP Marseille, Lyon)
karl.seille@justice.fr (DISP Bordeaux, Rennes, ENAP)

ou

- **l'ENAP organisme de formation et de développement des compétences**
kathy.ftais@justice.fr

Si vous n'êtes pas personnel pénitentiaire, contactez **l'ENAP organisme de formation et de développement des compétences** : kathy.ftais@justice.fr ou of.enap@justice.fr

FORMATIONS QUALIFIANTES

MASTER 2 Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme.....	114
Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Loisir Sportif	115



Département Droit et Service Public

MASTER 2

Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme

Cette offre correspond à la volonté de mixer au sein d'une formation débouchant sur un diplôme universitaire de niveau Bac+5 un public d'étudiants et de professionnels issus de l'administration pénitentiaire ou de partenaires (magistrature par exemple). Ce master accueille également des professionnels étrangers envoyés par l'administration dont ils relèvent. Ce diplôme repose sur une convention tripartite passée entre l'université de Pau et des Pays de l'Adour, l'université de Bordeaux et l'Énap. Il se déroule sur 4 modules étalés sur deux années universitaires pour les professionnels. La formation est dispensée à l'antenne universitaire d'Agen.

Objectifs de formation

- Former des professionnels aux outils juridiques dans le domaine du droit de l'exécution des peines et des droits de l'homme
- Consolider ses connaissances en la matière afin d'acquérir une spécialisation dans un domaine en pleine évolution et de plus en plus technique
- Avoir une approche pluridisciplinaire et globale de l'environnement juridique de l'exécution des peines, afin d'obtenir un diplôme qualifiant à vocation professionnelle

Éléments du contenu

Les enseignements sont répartis sur **deux années** au titre de la formation continue et se composent de quatre modules de 3 à 4 semaines chacun.

Les différents modules portent sur les thèmes suivants :

- Régime de détention et vie carcérale
- Contrôle juridictionnel de la détention
- Mesures non privatives de liberté
- Les systèmes pénitentiaires – approche comparée

Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Nombre de places : 15 places

Durée : 2 ans

Dates :

2 modules la 1^{ère} année
2 modules la 2^{ème} année

Lieu :

Faculté d'Agen
(enseignement)
Énap (hébergement)

Intervenants :

Professeurs des universités de Bordeaux et PAU.
Professionnels de l'Administration Pénitentiaire, Personnel Énap, Spécialistes de l'exécution des peines, Universitaires étrangers Membres du conseil de l'Europe

Public visé :

Etudiants
Personnels pénitentiaires
Personnels du Ministère de la Justice

Conditions d'admission / Pré requis :

3 ans d'ancienneté minimum
Diplôme universitaire niveau Master1
(Possibilité d'une VAE préalable ou d'une VAE acceptée par l'Université de PAU)

Responsable de la formation :

Francois.Fevrier@justice.fr

Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisir Sportif option Jeux Sportifs et Jeux d'Opposition (CQP ALS JSJO)

Profil(s) des stagiaires

Le stagiaire doit participer à la FA Moniteurs de sport de l'année en cours. Il s'engage, de façon volontaire, dès l'entrée en formation, à passer les épreuves du CQP avant son habilitation définitive.

Prérequis

Pour suivre la formation en distanciel, un ordinateur connecté à internet est nécessaire ainsi qu'une caméra. Selon l'environnement sonore, un casque audio est recommandé. Le stagiaire devra être en capacité d'utiliser l'application TEAMS.

Enjeux

Favoriser la montée en compétences des moniteurs de sport exerçant en établissement nécessite de mieux prendre en compte leurs activités et leurs parcours professionnels et de valoriser ces fonctions extrêmement importantes pour notre institution.

Ainsi, en accord avec l'administration centrale, l'Enap propose aux apprenants moniteurs de sport pénitentiaires (MSP) de passer le CQP ALS JSJO (Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Loisirs Sportifs option Jeux Sportifs et Jeux d'Opposition) en complément du dispositif actuel (habilitation provisoire puis définitive).

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Préparer et animer de cycles de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition
- Organiser, informer et communiquer autour des activités d'animation et d'encadrement physiques et sportifs
- Conduire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

Programme

Les familles d'activité en lien avec l'option JSJO sont : Arts et éducation par les activités physiques d'opposition/Jeux de raquettes/Jeux de ballons, petits et grands terrains.

L'architecture de la formation CQP ALS JSJO se décline comme suit :

Bloc 1 : Préparation et animation de cycles de séances de loisir sportif

Les contenus de formation sont effectués au travers de la formation des moniteurs de sport pénitentiaires de la 39ème promotion.

Bloc 2 : Organiser, informer et communiquer autour des activités d'animation et d'encadrement physiques et sportifs

Les contenus de formation sont effectués au travers de la formation des moniteurs de sport pénitentiaires de la 39ème promotion.

Bloc 3 : Conduire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

Durée :

1^{ère} partie :

24 semaines de formation MSP40 formation des moniteurs de sport à l'Énap, dont 4 semaines de stage diagnostic et 5 semaines de stage de mise en situation dans l'établissement d'affectation

2^{ème} partie :

Suivre la formation sur le Bloc 3 du CQP ALS JSJO (21 heures)
Epreuves : Entretiens Bloc1, Bloc 2 et Bloc 3

Dates de la formation :

Selon promotion base

Lieu : Énap ou formation en distanciel via TEAMS

Intervenants :

Responsable de formation UFIC
Intervenants extérieurs

Certificateur :

FORMA'

Responsable de formation :

damien.filippi@justice.fr
05.47.49.30.09

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

Contenu proposé en distanciel par des intervenants extérieurs sur la base de 21 heures d'intervention.

Modalités et moyens pédagogiques

Apports didactiques, mises en situation, exercices et entretiens.

Documentation

Des ressources pédagogiques seront mises à votre disposition sous format essentiellement numérique. Elles seront également disponibles dans votre espace de formation sur la plateforme numérique MoodEnap.

Modalités d'évaluation

La présence tout au long de la formation est obligatoire.

- **Évaluation des acquis :**

Évaluation permanente des capacités et des compétences. Evaluations formatives et sommatives des apprentissages.

La formation est certifiante.

- **Épreuves de certification :** Organisées à l'issue de l'habilitation provisoire.

Bloc 1 : Préparation et animation de cycles de séances de loisir sportif

- Epreuve en Distanciel
 - Evaluation sur la production d'un cycle de 4 séances sur une famille de sport CQP ALS JSJO
 - Entretien en visioconférence de 30 min
- Epreuve en Présentiel sur l'Enap
 - Animation de 30 minutes sur une autre famille du sport CQP ALS JSJO
 - Entretien de 30 minutes avec le jury

Bloc 2 : Organiser, informer et communiquer autour des activités d'animation et d'encadrement physiques et sportifs

- Epreuve en Distanciel
 - Production d'un support de communication (Flyer, mail, affiche, etc.) et d'un support de 1 à 2 pages
 - Entretien visioconférence de 30 min

Bloc 3 : Conduire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

- Epreuve en Distanciel
 - Entretien visioconférence de 30 min

Pour obtenir le CQP, il faut que les trois blocs de compétences qui le composent soient validés.

Des épreuves de rattrapage pourront être organisées au besoin.

- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** à partir d'éléments factuels et chiffrés pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs (questionnaires de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation).

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation et une attestation de formation seront remis à chaque stagiaire.

Les dossiers des candidats sont présentés par le certificateur FORMA' à un jury plénier. Le certificat de qualification professionnels sera remis aux stagiaires qui seront validés.

FORMATIONS ENG

ENG : Actualité en matière de lutte contre les violences intrafamiliales	118
ENG : Addictions en milieu professionnel : Posture managériale et prévention.....	119
ENG : Andragogie- méthodes et pratiques pour formateurs	120
ENG : Animer une classe virtuelle avec le Webinaire de l'État.....	121
ENG : Cycle approfondi de pilotage managérial (CAPIM)	122
ENG : Egalité diversité et lutte contre les discriminations	123
ENG : Epuisement professionnel : prévention et actions managériales	124
ENG : Être un manager 3.0.....	125
ENG : Evaluer une action de formation	126
ENG : Gestion des émotions en situation professionnelle.....	127
ENG : Intégrer les outils numériques dans sa pratique de formateur	128
ENG : Intégrer les outils numériques dans sa pratique de formateur	129
ENG : Justice restaurative	130
ENG : L'éco responsabilité : la mise en place du plan de transformation écologique	131
ENG : Management et gestion des conflits	132
ENG : Management et handicap.....	133
ENG : Management intergénérationnel.....	134
ENG : Manager Coach.....	135
ENG : Manager l'innovation.....	136
ENG Parcours - Développer votre leadership directionnel	137
ENG : Perfectionner ses écrits professionnels	138
ENG : Pilotage stratégique.....	139
ENG : Piloter le changement de son organisation	140
ENG : Piloter un projet	141
ENG : Premier secours en santé mentale (certification).....	142
ENG : Produire des documents accessibles et paramétrer Windows pour améliorer l'accessibilité - Webinaire	143
ENG : Colloque : Protection des droits de l'enfant : lutte contre le harcèlement scolaire	144
ENG : Se ménager pour manager	145
ENG : Sécurité informatique et protection des données personnelles	146
ENG : Sensibilisation à la propriété intellectuelle	147
ENG : Sensibilisation à la propriété intellectuelle.....	148
ENG : Sensibilisation à la propriété intellectuelle	149
ENG : Transmission des savoirs	150



ENG : Actualités en matière de lutte contre les violences intrafamiliales

Le Président de la République a fait, de la prévention et de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, l'une des priorités de l'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause nationale. La lutte contre les violences conjugales est un axe prioritaire, faisant l'objet de différentes réformes et de mises en place de différents dispositifs de protection, aussi bien en matière civile qu'en matière pénale. L'enfant témoin de telles violences doit également être protégé et ses intérêts pris en compte.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux stagiaires de :

- Actualiser ses connaissances

Éléments du contenu

- Le programme s'adaptera à l'actualité juridique. Cette formation permettra d'appréhender :
- Rôle des acteurs intervenant dans la lutte contre les violences intrafamiliales
- Dispositifs mis en place
- Développement des filières d'urgence et spécialisation des acteurs

Modalités pédagogiques

Apports théoriques sous le format d'un colloque

Nombre de places : 2 places

N° Harmonie : 51351834

Durée : 3 jours

Dates : Du 26/11/2025 au 28/11/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Formateurs ENG/FIO

Public visé :
Agents du ministère de la Justice

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

Addictions en milieu professionnel : Posture managériale et prévention

La prise de substances psychoactives (alcool, drogues, médicaments...) constitue un risque pour la sécurité des agents. Elle favorise notamment la survenue d'accidents du travail. Ces consommations, qu'elles soient occasionnelles ou répétées, doivent faire l'objet d'une démarche de prévention associant la mise en place de mesures collectives et la gestion des situations individuelles.

Dans l'administration, la prise en charge de cette problématique peut s'avérer sensible et complexe. Les directeurs et chefs de service doivent pouvoir accompagner et organiser les démarches préventives dans ce domaine.

Objectifs de formation

Cette formation vise à :

- Intégrer les notions nécessaires à la compréhension des pratiques addictives et leurs effets en milieu professionnel
- Construire une démarche de prévention collective des risques professionnels liés aux pratiques addictives
- Assurer sa posture managériale face à cette situation spécifique

Éléments du contenu

- Généralités sur les pratiques addictives en milieu professionnel
- Démarche de prévention collective
- Rôles et missions des acteurs internes à la structure (délégués du personnel, membres de comités, service de santé au travail)
- Ressources externes
- Actions de prévention
- Gestion des situations d'urgence
- Contexte réglementaire
- Premiers secours en santé mentale

Modalités pédagogiques

Distanciel

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51383022

Durée : 4 jours

Dates :
Du 17/03/2025 au
21/03/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataire extérieur

Public visé :
agents de catégorie A, B et
magistrats

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

Andragogie – méthodes et pratiques pour formateurs

Contrairement à la pédagogie, axée sur l'enfant, l'andragogie met l'accent sur l'autonomie, l'expérience et la motivation intrinsèque des adultes dans leurs processus d'apprentissage. L'andragogue doit ainsi être capable de comprendre les besoins et les caractéristiques uniques des apprenants, afin de créer un environnement inclusif, interactif et pertinent, qui facilite l'engagement. Il joue un rôle essentiel, en accompagnant les adultes tout au long de leur parcours et en leur permettant d'explorer leur potentiel et de réaliser leurs objectifs personnels et professionnels spécifiques.

Objectifs de formation

Cette formation vise à :

- S'appuyer sur les principes fondamentaux de l'andragogie pour concevoir et animer une formation adaptée aux adultes.
- Identifier les futurs défis liés à la formation des adultes et explorer des solutions innovantes
- Participer au développement du réseau des formateurs au travers d'échanges de bonnes pratiques, de partage d'expérience, de collaborations et de partenariats professionnels

Éléments du contenu

- L'apprentissage chez l'adulte
- Outils et techniques d'animation
- Ateliers pratiques
- Mises en situation
- Discussions de groupe, retours d'expérience et partage de bonnes pratiques
- Utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'andragogie

Modalités pédagogiques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51382747

Durée : 2 jours

Dates :
Du 23/06/2025 au
25/06/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Chargés d'enseignement,
formateurs occasionnels,
partenaires institutionnels
et prestataires privés

Public visé :
Agents de la fonction
publique animant des
actions de formation pour
adultes et magistrats

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

Animer une classe virtuelle avec le Webinaire de l'État

Le Webinaire de l'État est un service dédié aux agents de l'État pour leurs séminaires en ligne, formations, présentations, conférences virtuelles, jusqu'à 350 participants. Tout agent de l'État peut créer librement un salon de webinaire.

Cette formation permet de découvrir et expérimenter les fonctionnalités de cet outil lors d'une utilisation en classe virtuelle, pour une expérience d'apprentissage interactive et engageante.

Objectifs de formation

Cette formation vise à :

- Connaître les différences entre un webinaire immédiat et préparé
- Acquérir les méthodes d'animation propres aux formations à distance
- Savoir identifier et utiliser les outils adaptés
- Savoir anticiper et gérer les incidents
- Savoir interagir et recueillir des avis

Éléments du contenu

- Création et configuration d'un séminaire
- Mise en page et gestion des documents de présentation
- Utilisation de la webcam et des partages d'écran
- Outils d'animation (sondage, minuteur/chronomètre, sélection aléatoire)
- Outils collaboratifs (tableau blanc, notes partagées)
- Outils de participation (statuts, main levée)
- Création et gestion des réunions privées (ateliers)
- Récupération et exploitation du tableau de bord des activités

Modalités pédagogiques

Nombre de places : 1 place

Numéro Harmonie : :
51382748

Durée : 2 jours

Dates :
Du 14/04/2025 au
16/04/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Chargé d'enseignement

Public visé :
Agents du service public amenés à animer des classes virtuelles avec le Webinaire de l'État

Conditions d'admission / Pré requis :
Avoir un compte sur le Webinaire de l'État
Disposer d'un micro-casque

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Cycle approfondi de pilotage managérial (CAPIM)

L'École nationale des greffes propose, à l'issue des sessions composant le CAPIM, une équivalence en partenariat avec l'université Lumière Lyon II, aux directeurs des services de greffe souhaitant consolider et approfondir leurs compétences en pilotage managérial.

Cette formation offre ainsi la possibilité de poursuivre les enseignements en Master II « Manager des organisations publiques », ou en Diplôme universitaire « Management public » en coopération avec l'université Lyon II.

Le CAPIM ambitionne d'accompagner les directeurs en situation d'encadrement, aspirant à des fonctions aux responsabilités affirmées, afin de préparer les prochaines étapes de leur carrière.

Objectifs de formation

Cette formation vise à :

- Former des cadres souhaitant accéder à de nouvelles responsabilités et capitaliser leur expérience.

Éléments de contenu

Le suivi des modules ci-dessous, proposés par l'École nationale des greffes, permettra de valider certaines unités d'enseignement universitaires :

- Pilotage stratégique
 - Numéro de session : 51382634
 - Du 05/02/2025 au 07/02/2025
- Management des équipes et gestion des conflits
 - Session 1 : 51382546
 - Du 10/03/2025 au 14/03/2025
 - Session 2 : 51382547
 - Du 15/09/2025 au 19/09/2025
- Transformations managériales et transformation numérique
 - Numéro de session : 51382542
 - Du 14/04/2025 au 18/04/2025
- Piloter un projet (distanciel)
 - Numéro de session : 51382678
 - Du 20/05/2025 au 23/05/2025
- Manager-coach : intégrer les outils du coaching à sa pratique managériale
 - Numéro de session : 51382549
 - Du 16/06/2025 au 19/06/2025

Modalités pédagogiques

Nombre de places : 1 place

Numéro Harmonie :
51382730

Durée : 15 jours non consécutifs

Dates :
Du 05/02/2025 au 19/06/2025

Lieu : École nationale des greffes et distanciel

Intervenants :
Prestataire extérieur

Public visé :
Encadrants du ministère de la Justice

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
aurora.mahieu-leguernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

ENG : Égalité, diversité et lutte contre les discriminations

La loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 a rendu obligatoires les plans d'action dans les administrations publiques. Le Garde des sceaux a réaffirmé en juin 2021 l'engagement du Ministère de la Justice en faveur de l'égalité professionnelle, la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité. Décrétées grandes causes nationales, quelle mise en œuvre et quels enjeux pour le ministère ?

Objectifs de formation

Cette formation vise à :

- Acquérir les fondamentaux de la prévention des discriminations
- Définir les termes liés aux discriminations
- S'approprier le cadre juridique de la prévention et de la lutte contre les discriminations
- Repérer une situation de discrimination
- Adopter des attitudes et conduites adaptées face à une situation de discrimination

Éléments du contenu

- Approche et définition des différentes formes de discrimination
- Identification des acteurs et les référents au sein du MJ
- Critères et sanctions des discriminations
- Dispositifs légaux, réglementaires et ministériels pour l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations : ressources, acteurs et référents
- Mises en situation professionnelle liées à l'égalité et la diversité (travaux individuels et ateliers) : qualification de discriminations, comportements à adopter, outils à utiliser

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 1 place

Numéro Harmonie :
51383151

Durée : 2.5 jours

Dates :
Du 22/04/2025 au
24/04/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Chargé d'enseignement et
formateur occasionnel

Public visé :
Agents du ministère de la
Justice

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Épuisement professionnel : prévention et actions managériales

Habituellement regroupé sous le vocable des risques psycho-sociaux, le burn-out, ou syndrome d'épuisement professionnel, recouvre un processus de dégradation du rapport d'un agent à son travail.

Le manager doit pouvoir identifier les enjeux associés à ce syndrome afin de le prévenir, à partir d'une approche globale relative aux familles de facteurs de risques psycho-sociaux et de prévention des risques professionnels.

Objectifs de formation

Cette formation vise à :

- Comprendre le syndrome d'épuisement professionnel
- Connaître les principaux facteurs de risques
- S'inscrire dans une démarche de détection du burn-out
- S'inscrire dans une démarche de prévention-réaction

Éléments du contenu

- Épuisement professionnel : définition, symptômes et causes
- Détection managériale de proximité des signaux du syndrome d'épuisement professionnel
- Prévention et évitement : outils et pratiques individuels et collectifs
- Expérience collaborateur inversée : prévenir le burn-out de son équipe...pour un cadre lui-même épuisé

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 4 places

Numéro Harmonie :
51383019

Durée : 3 jours

Dates :
Du 03/02/2025 au
06/02/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataire extérieur

Public visé :
agents de catégorie A et B

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Être un manager 3.0

La charge mentale est importante dans le corps des cadres. Ils ont de nombreuses tâches à gérer et n'ont souvent pas le temps de trouver des outils dans des domaines différents et parfois complexe.

Pour les aider dans la gestion de leurs propres tâches et dans les travaux collaboratifs avec leurs équipes, nous aurons à cœur de fournir des outils de gestion et des outils collaboratifs qui aura pour but de les soulager au quotidien et dans la préparation de leur projet.

Objectifs de formation

Cette formation vise à :

- Comprendre la charge mentale
- Améliorer son efficacité professionnelle par les outils numériques
- Utiliser les outils dans le cadre des travaux collaboratifs avec les équipes

Éléments du contenu

- Définir la charge mentale du cadre
- Apprendre à diminuer sa charge mentale par les mises en place d'outils
- Présentation d'outils de gestion et mise en pratique
- Présentation des outils collaboratifs et mise en pratique

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 2 places par session

Numéro Harmonie :

- Session 1 :
51382630
- Session 2 :
51382631

Durée : 2 jours

Dates :

- Session 1 : Du
28/04/2025 au
30/04/2025
- Session 2 : Du
08/12/2025 au
10/12/2025

Lieu : ENG

Intervenants :

Prestataire extérieur

Public visé :

Encadrants

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Evaluer une action de formation

Indissociable du processus d'ingénierie de formation, l'évaluation constitue pour tout responsable de la gestion, le principal indicateur de mesure de la qualité pédagogique des actions de formation qu'il met en place. L'efficacité d'une formation s'apprécie grâce à des outils d'évaluation et une méthodologie adaptée aux objectifs définis au préalable.

Objectifs de formation

Cette formation vise à :

- Acquérir une méthode d'évaluation des actions de formation
- Situer les enjeux de l'évaluation de la formation
- Acquérir les connaissances des indicateurs de performance de la formation

Éléments du contenu

- Objectifs de l'évaluation
- Niveaux d'évaluation
- Techniques d'évaluation
- Exploitation des résultats de l'évaluation

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51382749

Durée : 3 jours

Dates :
Du 17/11/2025 AU
20/11/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataire extérieur

Public visé :
Agents de catégorie A et B

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Gestion des émotions en situation professionnelle

Les services judiciaires connaissent régulièrement des moments de forte tension émotionnelle. La violence et le contenu abrupt de certains contextes professionnels peuvent avoir un impact émotionnel très fort, affectant le personnel et altérant les réflexes professionnels. Le directeur de service doit connaître les principes de fonctionnement des émotions, savoir les identifier afin de les intégrer dans sa gestion des ressources humaines.

Objectifs de formation

- Identifier et comprendre le jeu des émotions au travail et leur rôle dans les relations interpersonnelles
- Intégrer dans son activité de pilotage ressources humaines les principes et fonctionnements des émotions au travail

Eléments du contenu

- Nature et fonctionnement des émotions
- Manifestations des émotions
- Mise en place d'une démarche personnelle de gestion émotionnelle
- Acquisition de méthodes
- Impacts sur les relations et la performance
- Intégration du phénomène dans une démarche de pilotage

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51383023

Durée : 3 jours

Dates :
Du 25/11/2025 au
28/11/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataires

Public visé :
Agents de catégorie A, B
et magistrats

Conditions d'admission /
Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Intégrer les outils numériques dans sa pratique de formateur - initiation

Les outils numériques, nombreux et variés, permettent au formateur d'enrichir ses séquences de formation et de répondre aux nouveaux besoins des apprenants. En adaptant ses méthodes et techniques d'animation et en utilisant les ressources adaptées, le formateur intègre ainsi davantage les apprenants et améliore leurs capacités d'apprentissage.

Objectifs de formation

Cette formation vise à :

- Appréhender l'intérêt des outils numériques dans la formation
- Concevoir un déroulé pédagogique numérique
- Créer un espace collaboratif
- Mettre en valeur une séquence
- Évaluer efficacement des acquis
- Collecter rapidement des avis

Éléments du contenu

- Utilisation d'un tableau numérique
- Création d'un écran digital interactif
- Exemples d'Icebreakers et d'energizers enrichis
- Ludifications
- Questionnaires en ligne
- Mises en situation

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 1 place

Numéro Harmonie :
51382746

Durée : 4 jours

Dates :
Du 13/10/2025 au
17/10/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Chargé d'enseignement

Public visé :
Formateurs du service public et magistrats qui disposent déjà de notions théoriques et qui pratiquent déjà, mais qui souhaitent intégrer le numérique dans leurs pratiques

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Intégrer les outils numériques dans sa pratique de formateur - perfectionnement

Les outils numériques sont nombreux et variés. Pour répondre aux besoins des apprenants, le formateur doit parfois se tourner vers des ressources plus techniques, qui nécessitent une certaine maîtrise. Cette formation, destinée aux formateurs initiés, offre la possibilité de découvrir des outils et des fonctionnalités avancées qui permettent de perfectionner sa pratique.

Objectifs de formation

À l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- Créer des activités immersives et ludiques
- Utiliser des outils de présentation originaux
- Créer un support multimédia interactif
- Recueillir efficacement des avis
- Animer une séquence de formation

Éléments du contenu

- Cartes heuristiques, infographies, tutoriels vidéo et présentations animées
- Activités interactives
- Création d'un parcours de formation hybride
- Exploitation des ressources en ligne
- Techniques d'animation et mises en situation pratiques

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 1 place

Numéro Harmonie :
51382780

Durée : 4 jours

Dates :
Du 10/03/2025 au
14/03/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Chargé d'enseignement

Public visé :
Formateurs du service public et magistrats qui disposent déjà de notions théoriques et qui pratiquent déjà, mais qui souhaitent intégrer le numérique dans leurs pratiques

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justic
e.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Justice restaurative : principes et illustrations – webinaire

Inscrite dans une directive de l'Union Européenne du 25 octobre 2012, la France a introduit avec la loi du 15 août 2014, dans le code de procédure pénale (article 10-1), de nouvelles dispositions créant une mesure consacrée à la justice restaurative avec la loi du 15 août 2014.

Pratique complémentaire au traitement pénal de l'infraction, par l'écoute et l'instauration d'un dialogue entre les participants, la justice restaurative contribue à la reconstruction de la victime, à la responsabilisation de l'auteur, à sa réintégration dans la société, à l'apaisement de tous.

Une circulaire du 15 mars 2017 relative à la mise en œuvre de la justice restaurative définit les modalités concrètes de contrôle et de mise en œuvre du dispositif à tous les stades de la procédure.

L'autorité judiciaire joue, dans ce cadre, un rôle majeur d'impulsion et d'évaluation du dispositif.

Objectifs de formation

La justice restaurative restant encore méconnue en France, cette formation a pour objectif de présenter les grands principes de ce dispositif.

Éléments du contenu

Présentation et mise en œuvre de la justice restaurative

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 7 places

Numéro Harmonie :
51383492

Durée : 1 jour

Dates :
Le 12/11/2025

Lieu : Distanciel

Intervenants :
FIO

Public visé :
Agents du Ministère de la Justice

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

L'éco responsabilité : la mise en place du plan de transformation écologique

Les services de l'État représentent 2,5 millions d'agents publics. Ces services, que ce soit au niveau de l'administration centrale, des services déconcentrés ou des établissements et opérateurs publics, ont vocation à jouer un rôle moteur dans la transition écologique.

La planification écologique, sous la bannière de France Nation verte, s'articule autour de cinq enjeux environnementaux : le climat, la biodiversité, l'adaptation, les ressources et la santé.

Depuis 2022, le dispositif Services publics écoresponsables (SPE) s'inscrit parmi les politiques prioritaires du gouvernement (PPG), suivi et piloté par le Commissariat général au développement durable (CGDD). La nouvelle circulaire SPE, n° 6425-SG du 21 novembre 2023, fixe 15 engagements pour la transformation écologique.

Dès lors comment mettre en place l'éco-responsabilité comme levier organisationnel et en faire une partie intégrante de la gouvernance des juridictions ?

Objectifs de formation

Cette formation vise à :

- Identifier les axes du plan de transformation écologique et du dispositif services publics écoresponsables, ses déclinaisons au sein du Ministère de la Justice et les incidences sur la gestion quotidienne des juridictions
- Identifier les actions possibles pour agir sur le fonctionnement
- Savoir développer les appels à projet

Éléments du contenu

- Plan de transformation écologique, Plan services publics écoresponsables, impacts sur les politiques d'achat, immobilière, de mobilité, d'utilisation du numérique, de gestion des déchets...
- Outils disponibles, ateliers de réflexion et de construction d'innovation éco-responsable, partage de bonnes pratiques et retours d'expériences

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51383168

Durée : 3 jours

Dates :
Du 23/04/2025 au
25/04/2025

Lieu : École nationale des greffes

Intervenants :
Chargé d'enseignement et formateur occasionnel

Public visé :
Agents du ministère de la Justice et magistrats

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Management des équipes et gestion des conflits

La diversité humaine et le caractère difficile de certaines situations rencontrées, le stress et la pénibilité des missions peuvent être générateurs de tensions dans le cadre du travail. Un tel contexte peut être source de conflits qui retentissent sur le dynamisme d'un service, l'efficacité professionnelle et le climat relationnel.

Le responsable se trouve ainsi dans une position charnière qui l'expose à des situations conflictuelles diverses. Ainsi, à travers la fonction de management qui lui incombe, il doit adopter un rôle de médiateur au sein de son équipe. Sa mission d'encadrement implique également qu'il sache gérer les fonctionnaires placés sous son autorité afin de réguler les tensions qui jalonnent la vie d'un service.

Deux axes de travail seront mis en évidence :

- Une analyse introspective, correspondant à notre manière de réagir individuellement face aux antagonismes interpersonnels auxquels nous sommes confrontés
- Une explication des ressorts de la dynamique conflictuelle, ainsi que l'identification des différentes catégories de conflits et des solutions possibles

Objectifs de formation

- Identifier les différents types de conflits susceptibles d'intervenir
- Analyser les causes de conflits
- Dégager les solutions adéquates et des outils de prévention

Éléments du contenu

- Émotions, stress, agressivité, principes de communication et d'analyse transactionnelle
- Conflit : dynamique du conflit, différents types de conflits, différentes situations de conflits
- Gestion de la motivation
- Autorité hiérarchique, le management situationnel, le style de leadership
- Management de ses anciens collaborateurs (enjeux, positionnement, actions préventives de conflits)
- Gestion du conflit : les différentes manières de gérer les conflits

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 2 places par session

Numéro Harmonie :
Deux sessions de formations annuelles

Session 1 : 51382546

Session 2 : 51382547

Durée : 4 jours

Dates :

Session 1 : Du 10/03/2025 au 14/03/2025

Session 2 : Du 15/09/2025 au 19/09/2025

Lieu : ENG

Intervenants :

Prestataire extérieur

Public visé :

Encadrants du ministère de la Justice

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

aurore.mahieu-leguernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

ENG : Management et handicap

En raison d'une maladie, d'un accident ou du vieillissement, une personne sur deux pourrait être confrontée à une déficience ou à une maladie, invalidante d'au moins 6 mois au cours de sa vie professionnelle.

Dans ce cadre, l'encadrant doit adapter son management aux agents en situation de handicap ou présentant des problèmes de santé durable.

Objectifs de formation

- Diffuser une culture managériale prenant en compte les situations de handicap.

Éléments du contenu

- Qu'est-ce que le handicap : définitions, sociologie, différentes formes de handicap, représentations
- Conséquences du handicap : identifier et comprendre les handicaps (comment parler du handicap, impact de l'environnement), se rendre accessible
- Recrutement des personnes en situation de handicap
- Adaptation du poste de travail
- Intégration des personnes en situation de handicap dans les équipes
- Accompagnement des agents en situation de handicap
- Rôle de l'encadrant dans la gestion des situations de handicap
- Management et handicap invisible
- Relations avec les acteurs de la santé au travail

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51383018

Durée : 2 jours

Dates :
Du 28/04/2025 au
30/04/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Formateur occasionnel et
prestataire

Public visé :
Encadrants

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Management intergénérationnel

La diversité générationnelle constitue un enjeu managérial essentiel au sein de la communauté de travail, en vue de concilier les comportements et attentes hétérogènes de chaque collaborateur.

Afin de tendre vers une culture commune et des valeurs co-construites, cette formation ambitionne de permettre aux encadrants de favoriser la coopération intergénérationnelle.

Objectifs de formation

- Connaître les enjeux du management intergénérationnel
- Savoir mettre en place une stratégie de management intergénérationnel au sein de son équipe
- Savoir favoriser la cohésion des équipes et les apports mutuels

Éléments du contenu

- Dépasser les stéréotypes junior/sénior
- Identifier les approches plurielles associées aux générations (rapport au temps, à la hiérarchie, à la reconnaissance, au numérique...)
- Promouvoir la prise en compte générationnelle au sein des équipes
- La relation encadré/encadrants et la pluralité générationnelle inversée
- Équité managériale
- Diversités et singularités : créer, maintenir et rétablir la cohésion d'équipe
- Passerelles et complémentarité : identifier les techniques managériales adaptées

Modalités pédagogiques

Ateliers pratiques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51382548

Durée : 3 jours

Dates :
Du 04/03/2025 au
07/03/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataire extérieur

Public visé :
Agents de catégorie A, B
et magistrats

Conditions d'admission /
Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Manager-Coach Intégrer les outils du coaching à sa pratique managériale

L'adaptabilité du manager aux évolutions structurelles et conjoncturelles de ses services requiert une évolution des techniques managériales traditionnelles.

En mobilisant les méthodes et outils attribués aux coachs professionnels, le manager favorise notamment le développement des potentiels de son équipe, dans une démarche d'accompagnement.

Cette formation permettra aux encadrants d'identifier les techniques de coaching transposables à leur quotidien professionnel, en adaptant leur style de management.

Objectifs de formation

- Savoir identifier les besoins de son équipe pour adapter sa posture
- Savoir alterner son positionnement managérial
- Savoir diffuser l'approche coaching pour accompagner ses équipes
- Savoir fixer des objectifs de changement
- Savoir mesurer les progrès de son équipe

Éléments du contenu

- Manager-coach : définition, rôle, enjeux
- Registre relationnel différencié : manager ou manager-coach
- Approche coaching : outils, méthodes, posture
- Démarche d'accompagnement des équipes : diagnostic, limites et réussites
- Ateliers de mise en pratique

Modalités pédagogiques

Ateliers pratiques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51382549

Durée : 3 jours

Dates :
Du 16/06/2025 au
19/06/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataire

Public visé :
Encadrants

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Manager l'innovation

Pour cet événement inédit, l'École nationale des greffes vous propose une approche d'apprentissage expérientiel pour vous accompagner dans vos projets de services innovants.

Alternant retours d'expériences, mises en pratiques et prototypage collaboratif, ces ateliers vous permettront d'incarner un management novateur au service d'une créativité partagée.

Objectifs de formation

- Identifier les enjeux managériaux de l'innovation
- Adopter une posture accélératrice d'innovation dans sa pratique managériale
- Traduire les enjeux de l'innovation dans ses techniques managériales
- Savoir se constituer un réseau de ressources propices à l'innovation

Éléments du contenu

- Manager l'innovation :
 - Identifier les compétences et les qualités d'un manager innovant
 - Incarner une posture renouvelée : entre management novateur et audace disruptive
 - Savoir favoriser la créativité et l'initiative au sein de son équipe
 - Identifier les ressources et outils pratiques pour soutenir l'innovation au quotidien
- Entreprendre des projets innovants :
 - Adapter sa méthode de gestion de projet agile
 - Ajuster sa communication et ses vecteurs pour favoriser l'animation créative
 - Savoir planifier, exécuter et évaluer des projets innovants
 - Savoir mesurer et évaluer l'impact des projets et pratiques innovantes
- Impulser l'innovation :
 - Identifier les acteurs et fonds d'innovation dans la fonction publique
 - Partager des exemples concrets d'initiatives et de projets innovants menés par différentes organisations publiques
 - Échanger sur des retours d'expériences et d'expérimentations : analyser des cas de réussite d'innovation dans la fonction publique
 - Participer à un atelier d'application et jeux de rôle pour mettre en pratique un projet d'innovation

Numéro Harmonie :
51382545

Durée : 2 jours

Dates :
Du 12/11/2025 au
14/11/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataire extérieur

Public visé :
Encadrants

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

Modalités pédagogiques

Ateliers pratiques

Nombre de places : 4 places

ENG : Parcours « développer votre leadership directionnel »

La capacité à communiquer de manière claire, influente et authentique constitue une compétence incontournable afin d'inspirer confiance, développer sa posture de leader et susciter l'engagement des équipes.

Le présent parcours dédié au leadership directionnel a été conçu afin d'accompagner les managers dans le développement de leur posture eu égard à leurs fonctions stratégiques de direction.

Composé de trois modules complémentaires, le parcours « Leadership directionnel » ambitionne de soutenir l'affirmation posturale des encadrants aux fortes responsabilités.

Objectifs de formation

- Comprendre les mécanismes du leadership
- Savoir adapter les techniques pour assurer l'impact de sa communication orale et écrite
- Maximiser son impact auprès des équipes
- Développer sa capacité à inspirer de manière engageante
- Déployer son leadership émotionnel, transformationnel et de performance

Éléments du contenu

- Module 1 : Incarner le leadership dans sa communication écrite
 - Compréhension du leadership en communication écrite et de son importance,
 - Apprendre à transmettre des messages clairs et concis pour inspirer confiance et adhésion
 - Adapter son style de communication au public-cible
 - Comment maintenir son authenticité
 - Exploration et adaptation de la tonalité et du langage
 - Outils pour véhiculer autorité et crédibilité
 - Maximiser l'impact de sa communication
 - Atelier expérimentiels
- Module 2 : Incarner le leadership dans sa communication orale
 - Techniques pour parler avec assurance, clarté et impact
 - Renforcement du message par le non verbal
 - Méthodes pour projeter confiance et autorité
 - Pratique de l'écoute active pour favoriser l'engagement
 - Représentations et posture d'inspiration pour convaincre
 - Agir en adaptabilité communicationnelle pour ajuster son style au public
 - Atelier expérimentiels
- Module 3 : Coaching : développer son leadership
 - Compréhension et exploration de soi : identifier ses forces et faiblesses en tant que leader
 - Objectifs personnels de développement
 - Leadership émotionnel : de l'intelligence émotionnelle pour gérer les situations difficiles et inspirer les autres
 - Leadership de performance : au service du développement du collectif
 - Leadership transformationnel : explorer des modèles innovants et inspirer le changement
 - Atelier expérimentiels : exemples concrets, mises en œuvre et partages de bonnes pratiques, en adaptant à l'environnement professionnel des participants

Modalités pédagogiques

Ateliers pratiques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51382732

Durée : 6 jours non consécutifs

Dates :
Module 1 : Du 22/09/2025 au 24/09/2025
Module 2 : Du 27/10/2025 au 29/10/2025
Module 3 : Du 01/12/2025 au 30/12/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataire FIO

Public visé :
Encadrants

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

ENG : Perfectionner ses écrits professionnels

Au cours de leur carrière, les professionnels sont amenés à rédiger des écrits administratifs. Cette formation destinée à améliorer la qualité des écrits administratifs et faciliter la communication professionnelle.

Objectifs de formation

- Identifier les différents types d'écrits administratifs professionnels
- Savoir adapter sa communication écrite aux différents destinataires
- Maîtriser les règles et techniques d'écriture spécifiques à l'administration

Éléments du contenu

- Différents types d'écrits professionnels
- Style et vocabulaire adaptés aux écrits professionnels
- Spécificité des courriels

Modalités pédagogiques

Ateliers pratiques

Nombre de places : 1 place

Numéro Harmonie :
51383206

Durée : 2 jours

Dates :
Du 26/05/2025 au
28/05/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Formateur occasionnel

Public visé :
Agents du ministère de la
Justice

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Pilotage stratégique

Le directeur des services de greffe, comme tout cadre dirigeant, engage sa responsabilité et sa légitimité sur la définition d'objectifs stratégiques. Pour être atteignables, ces objectifs doivent être ambitieux mais réalistes. Cela implique pour le directeur d'avoir une connaissance suffisamment maîtrisée de son entité, de son organisation sociologique et humaine, de son fonctionnement et des moyens financiers dont elle dispose. Ainsi c'est la convergence des objectifs stratégiques, des objectifs d'équipe et des objectifs individuels qui permettra de donner un sens à l'action managériale.

Objectifs de formation

- Permettre aux directeurs de greffe d'initier une démarche de pilotage stratégique
- Les mettre en capacité de réaliser les études préalables, de déterminer les points de contrôle et les outils nécessaires, de mobiliser les énergies

Éléments du contenu

- Définition du pilotage stratégique et des éléments du dispositif
- Enjeux, conditions et facteurs à prendre en considération
- Démarche, posture et méthode associée
- Outils : tableaux de bord, contrôle de gestion, GPRH
- Pilotage stratégique de projets

Modalités pédagogiques

Ateliers pratiques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51382634

Durée : 2 jours

Dates :
Du 05/02/2025 au
07/02/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataire

Public visé :
Encadrants

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Piloter le changement de son organisation

Inhérent au contexte de réforme et de vie d'une organisation, le changement est un processus qui nécessite un management adapté afin de garantir l'adhésion et la transformation de l'environnement de travail. Le pilotage du changement est un facteur clé du succès de tout projet à conduire pour l'encadrant.

Cette session permettra aux managers de disposer d'outils indispensables afin d'organiser le changement dans un contexte de réforme et d'évolution structurelle ou organisationnelle.

Objectifs de formation

- Acquérir une posture de facilitateur du changement et d'impulsion des transformations organisationnelles
- Prendre en compte les comportements individuels et collectifs dans l'accompagnement au changement
- Acquérir une méthode et des outils adaptés à chaque phase du processus de changement

Éléments du contenu

- Identification des enjeux du changement
- Adaptation et management situationnel
- Outils et leviers d'action managériaux
- Comment manager les réticences

Modalités pédagogiques

Ateliers pratiques

Nombre de places : 1 place

Numéro Harmonie :
51382544

Durée : 3 jours

Dates :
Du 22/04/2025 au
25/05/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataire

Public visé :
Encadrants

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Piloter un projet

Qu'il s'inscrive dans une approche systémique de transformation de l'action publique, ou dans une déclinaison opérationnelle de proximité, le pilotage de projet implique une mobilisation de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient décideurs ou opérateurs.

Cette mobilisation nécessite des modes d'action collective et des pratiques managériales renouvelées empreintes d'un haut degré d'adaptabilité.

Articulée autour d'une approche par compétences, cette session répond ainsi à un besoin d'efficience, au service des managers en juridiction.

Objectifs de formation

- Acquérir une méthode et des outils adaptés au pilotage de projet
- Savoir agir en responsabilité fonctionnelle selon l'envergure du projet

Éléments du contenu

- Identification de l'économie générale du projet et sa formalisation
- Parties prenantes, cartographie des rôles, acteurs et outils
- Cadrage, réalisation, clôture et réajustements
- Projection prévisionnelle et anticipation des effets de transformation organisationnelle
- Développer son leadership pour fédérer les équipes
- Adhésion et impopularité du projet : techniques adaptables et adaptées
- Manager par le sens
- Outils et leviers managériaux : avant, pendant et après le projet
- Actions managériales facilitatrices : les facteurs clés du succès

Modalités pédagogiques

Ateliers pratiques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51382678

Durée : 3 jours

Dates :
Du 20/05/2025 au
23/05/2025

Lieu : Distanciel

Intervenants :
Prestataire

Public visé :
Encadrants

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Premiers secours en santé mentale (certification)

La Circulaire du 23 février 2022 vise à développer une culture de la santé mentale dans la Fonction Publique en déployant des actions de formation aux premiers secours.

Le secourisme en santé mentale est une démarche de formation de citoyens secouristes volontaires afin de mieux repérer les troubles en santé mentale, adopter un comportement adapté, informer sur les ressources disponibles, encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, agir pour relayer vers le service le plus adapté.

Cette formation vise à certifier les compétences de sauveteur secouriste en santé mentale, afin d'apporter l'aide nécessaire à une personne qui subit un trouble de santé mentale

Objectifs de formation

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
- Développer des compétences relationnelles, écouter sans jugement, rassurer et donner de l'information
- Mieux faire face aux comportements agressifs
- Intégrer le vivier des secouristes certifiés

Éléments du contenu

- Introduction à la santé mentale et aux interventions
- Introduction aux premiers secours en santé mentale
- La dépression et la mise en place d'un plan d'action
- Les troubles anxieux et la mise en place d'un plan d'action
- Les troubles psychotiques et la mise en place d'un plan d'action
- L'utilisation de substances et la mise en place d'un plan d'action

Modalités pédagogiques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51383021

Durée : 2 jours

Dates : Du 10/12/2025 au 12/12/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataire

Public visé :
Agents du ministère de la Justice

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

ENG : Produire des documents accessibles et paramétrer Windows pour améliorer

Ce webinaire de 3 heures vous sensibilisera à l'importance de rendre des documents accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap. Vous découvrirez les principes clés de l'accessibilité numérique pour Windows, Microsoft Edge et Microsoft Word. À travers des démonstrations pratiques, vous acquerrez les compétences nécessaires pour produire des documents accessibles, en respectant les normes d'applicables. Ensemble, contribuons à créer un environnement numérique inclusif et équitable pour chacun.

Objectifs de formation

L'objectif de cette formation d'initiation d'une journée est de sensibiliser les participants à l'importance de l'accessibilité dans les outils bureautiques et de les initier à l'utilisation des fonctionnalités d'accessibilité intégrées dans ces logiciels, afin de leur permettre de créer des documents et des présentations inclusives, accessibles à tous les utilisateurs, y compris ceux en situation de handicap.

Éléments du contenu

- Principes d'accessibilité des documents bureautiques :
 - Comprendre les différentes déficiences et besoins d'accessibilité
 - Paramètres d'accessibilité dans Windows
 - Visuelle
 - Auditive
 - Physique
 - Cognitive
- Accessibilité dans Microsoft Word :
 - Outil de vérification de l'accessibilité
 - Structuration des documents avec des titres et des listes
 - Utilisation correcte des styles et des en-têtes
 - Polices et couleurs adaptées
 - Accentuation des majuscules
 - Langue des paragraphes
 - Utilisation correcte des tableaux
 - Ajout de descriptif aux images
- Accessibilité dans Microsoft Edge :
 - Lecture à voix haute
 - Traduction automatique
 - Lecteur immersif (+ paramétrage du lecteur)
 - Raccourci clavier pour une navigation simplifié

Modalités pédagogiques

Ateliers pratiques

Nombre de places : 7 places

Numéro Harmonie :
51383220

Durée : 0,5 jour

Dates :
Le 21/03/2025

Lieu : Distanciel

Intervenants :
Chargé d'enseignement

Public visé :
Personnels ayant une fonction « support » (RGI, RGIA, RCIP, ATN, CLI, TIP)

Conditions d'admission /
Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justic
e.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Protection des droits de l'enfant : lutte contre le harcèlement scolaire - Colloque

La protection des enfants et de leurs droits est un des enjeux fondamentaux de la République. Un État qui n'arrive pas à les préserver est un État défaillant. Ce défi mondial a trouvé son point culminant lors de l'adoption de la Convention des droits de l'enfant le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a été ratifiée par la France le 20 novembre 1990. Il s'agit du premier texte reconnaissant des droits aux enfants et contraignant les États signataires.

Les enfants sont dès lors considérés comme des êtres à part entière. Quatre principes en émergent : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et aux développements, et le respect de son opinion sur toute question le concernant.

La France ne cesse de se doter de textes législatifs visant à protéger les enfants, leurs places et leurs droits.

Cependant, le harcèlement scolaire est un fléau qui touche des milliers d'élèves, en France, mais également dans le monde.

La lutte contre ce type de violences est une priorité gouvernementale. L'Éducation nationale a mis en place des dispositifs visant à annihiler cette problématique. Le Ministère de la Justice n'est pas en reste.

Objectifs de formation

Cette formation a pour objectif d'apporter des éléments de compréhension de ce phénomène et des informations quant aux dispositifs mis en place pour lutter contre ces violences.

Éléments du contenu

- Définir les contours du harcèlement scolaire
- Évoquer les dispositifs mis en place et la prise en charge des « auteurs » et des victimes de tels faits
- Aborder la gestion de ces procédures judiciaires

Modalités pédagogiques

Colloque

Nombre de places : 15 places

Numéro Harmonie :
51383491

Durée : 2 jours

Dates :
Du 17/03/2025 au
19/03/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Formateur occasionnel

Public visé :
Agents du ministère de la
Justice et magistrats

Conditions d'admission /
Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Se ménager pour manager

Impératifs, impondérables, incertitudes, insatisfactions...de nombreux paramètres alimentent la « charge mentale du manager ». Levier incontournable de qualité de vie au travail, tant pour ses équipes que pour lui-même, l'encadrant ne peut plus penser son management sans ménagement...

Objectifs de formation

- Savoir lâcher prise pour une stratégie gagnant-gagnant
- S'appropriier des pistes d'actions organisationnelles, managériales et personnelles

Éléments du contenu

- Sens au travail et sens du travail
- Recul managérial et idées pré-conçues
- Auto-bienveillance : le nouveau self-management
- Lâcher-prise : enjeux, contenu, outils

Modalités pédagogiques

Ateliers pratiques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51382469

Durée : 2 jours

Dates :
Du 10/06/2025 au
12/06/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataire

Public visé :
Encadrants et attachés
d'administration

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Sécurité informatique et protection des données personnelles

L'omniprésence de l'informatique dans la société actuelle bouleverse nos habitudes personnelles comme professionnelles. La multiplicité des appareils, leur interconnexion et l'augmentation croissante du partage d'informations comportent de nombreux avantages, mais également des risques qu'il faut savoir anticiper, identifier et éviter, le facteur humain étant la principale cause des incidents en matière de sécurité des systèmes d'information.

Cette formation est également l'occasion de sensibiliser et responsabiliser les agents face à la protection des données personnelles.

Objectifs de formation

- Comprendre les fondamentaux de la sécurité informatique et son importance dans le cadre des missions du ministère de la justice
- Savoir repérer les risques, menaces et vulnérabilités
- Acquérir les bons réflexes pour éviter, signaler et gérer un incident ou une violation de données
- Savoir identifier et utiliser les outils adaptés
- Connaître les droits des justiciables et les devoirs des agents en matière de données sensibles
- Mettre en place une culture sécurité

Éléments du contenu

- Textes de référence (PSSI, PMDS, CUSN, RGPD)
- Principaux acteurs de la sécurité informatique et de la protection des données et leurs rôles
- La sécurisation des fichiers
- La notion de données sensibles, de conformité et de violation
- Utilisation de Outlook, Keepass, Apex One, Pline, Plexe, France Transfert, Tchap, BitLocker To Go et Zed!
- Recommandations et alternatives dans l'utilisation GAFAM
- Mises en situation et ressources en ligne

Modalités pédagogiques

Ateliers pratiques

Nombre de places : 1 place

Numéro Harmonie :
51383714

Durée : 3 jours

Dates :
Du 18/11/2025 au
21/11/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Chargé d'enseignement
et formateur
occasionnel

Public visé :
Agents du ministère de
la Justice

Conditions d'admission /
Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Sensibilisation à la propriété intellectuelle

Le développement des outils numériques facilite de plus en plus la création de supports enrichis d'illustrations, voire de musiques ou de vidéos. Quels sont les droits à respecter pour utiliser les différentes ressources disponibles dans le respect de la propriété intellectuelle ? Au cours de cette sensibilisation, les apprenants découvriront ce qu'ils peuvent utiliser et non, et comment le faire.

Objectifs de formation

- Sensibiliser les producteurs de supports aux droits d'utilisation de ressources préexistantes réalisées par des tiers et notamment :
 - Découvrir les différents droits de propriété intellectuelle et notamment le droit d'auteur afin de déterminer si une oeuvre est dans le domaine public, sous licence libre (et ce que ça implique), ou protégée par un droit d'auteur
 - Identifier la superposition de droits qui peuvent s'appliquer à différents types d'oeuvre
 - Utiliser des ressources dans le respect du droit d'auteur

Eléments du contenu

- Quiz sur les préjugés liés à la PIE
- Echanges sur les différents droits s'appliquant à de objets divers
- Exercices pratiques d'utilisation de ressources

Modalités pédagogiques

Études de cas et mises en situation
Échanges de bonnes pratiques

Nombre de places : 10 place

Numéro Harmonie :
51383222

Durée : 0.5 jour

Dates : Du 16/12/2025 au
16/12/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Chargé d'enseignement

Public visé :
Agents du service public

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Sensibilisation à la santé mentale

La Circulaire du 23 février 2022 vise à développer une culture de la santé mentale dans la Fonction Publique en déployant des actions de sensibilisation.

Cette formation vise à sensibiliser l'ensemble des agents publics à la santé mentale en tant qu'enjeu majeur de santé publique et de société, ainsi qu'à la déstigmatisation des troubles psychiques

Objectifs de formation

- Se repérer dans les notions de santé mentale, troubles psychiques, handicap psychique
- Identifier la pluralité des déterminants de la santé mentale (les obstacles et les ressources)
- Mieux comprendre le vécu subjectif des personnes concernées par un problème de santé mentale afin de modifier son regard et sa posture d'accompagnement

Éléments du contenu

- Santé mentale : un enjeu majeur de société ?
- Santé mentale positive, souffrance psychique et maladie psychique
- Rétablissement
- Lutte contre la stigmatisation et les faux savoirs
- Prendre soin de son mental
- Politiques de prévention
- Principaux acteurs et outils (présentation du 3114 et de la liste des principaux acteurs de l'accompagnement)
- Points de repère sur la formation de secouristes en santé mentale

Modalités pédagogiques

Études de cas et mises en situation
Échanges de bonnes pratiques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51383020

Durée : 1 jour

Dates : Du 05/05/2025 au
06/05/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataire extérieur

Public visé :
Agents du ministère de la
Justice

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justic
e.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Transformations managériales et transformation numérique

La révolution numérique bouleverse les méthodes et organisations de travail de l'ensemble des acteurs publics ou privés.

L'adaptation du service public de la justice à cette culture numérique réinterroge les schémas organisationnels et techniques managériales des encadrants.

Le contexte actuel de transformation numérique nécessite une réelle impulsion de la part des encadrants et un accompagnement des équipes vers des méthodes de travail renouvelées.

Objectifs de formation

- Savoir se positionner comme acteur de la transformation numérique
- Appréhender les impacts de la transformation numérique sur l'organisation du travail
- Accompagner la transformation numérique de son équipe

Éléments du contenu

- Identification des enjeux et impacts du numérique sur les organisations de travail, évolution des paradigmes
- Se positionner comme acteur de la transformation numérique et du management à distance
- Développement de nouvelles compétences managériales : outils, méthodes et postures managériales à l'ère du numérique
- Optimisation des canaux de communication à l'heure du tout numérique
- Optimisation des outils de communication et canaux appropriés
- Adoption d'une démarche pro-active
- Identification des leviers d'action de l'encadrant : des contraintes aux opportunités
- Développement de l'acculturation numérique de son équipe : comment faciliter l'appropriation de nouveaux outils
- Conduite du changement en temps court et en temps long : hors et lors des projets d'implantation de logiciels métiers

Modalités pédagogiques

Études de cas et mises en situation
Échanges de bonnes pratiques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51382542

Durée : 4 jours

Dates :

Du 14/04/2025 au
18/04/2025

Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataire extérieur

Public visé :
Encadrants du ministère de la Justice

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justic
e.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Transmission des savoirs

L'accompagnement de collègues nouvellement nommés dans un service, ou de stagiaires en formation initiale, constitue un élément facilitateur de leur intégration dans l'institution judiciaire, la juridiction et le service d'affectation ou de stage.

Chaque fonctionnaire peut à un moment donné de sa carrière être ainsi amené à jouer le rôle de personne ressource dans le développement des connaissances et des compétences de ses collègues ou futurs collègues. C'est notamment le domaine d'exercice des tuteurs de stage d'approfondissement professionnel.

Cette formation ne concerne pas de futurs formateurs occasionnels internes pour lesquels une autre formation est proposée.

Objectifs de formation

- Comprendre les enjeux institutionnels de cet accompagnement
- Savoir identifier les compétences à transmettre
- Disposer de méthodes et outils pour optimiser cette transmission

Éléments du contenu

- Définition des compétences : savoirs, savoir-faire et savoir-être
- Principes d'une bonne communication en situation d'accompagnement
- Spécificités de la formation sur un poste de travail
- Outils pédagogiques à disposition des personnes ressources
- Évaluation de la progression des compétences

Modalités pédagogiques

Études de cas et mises en situation
Échanges de bonnes pratiques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51382731

Durée : 3 jours

Dates : Du 29/09/2025 au
01/10/2025

Lieu : Distanciel

Intervenants :
Prestataire

Public visé :
Agents de catégorie A et
B

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

FORMATIONS ENM

ENM : Lutte contre la radicalisation violente : les outils de détection et de prise en charge	152
ENM : La criminologie : données scientifiques et justice pénale Nouveau	153
ENM : Terrorisme : état des lieux, enjeux et perspectives	154
ENAP/ENM Le droit de la peine	155
ENM : La prison en question	156
ENM : Crimes de sang, crimes de sexe.....	157
ENM : Du prononcé à l'exécution de la peine : quelle collaboration pour les acteurs ?	158
ENM : Les 3 monothéismes	159
ENM : La désistance	160



Lutte contre la radicalisation violente : les outils de détection et de prise en charge

La radicalisation relève d'un processus qui se construit par étapes pouvant conduire à l'extrémisme voire au terrorisme. Ce processus s'explique par des facteurs multiples et touche bien souvent des jeunes vulnérables, en perte de repères, en rupture, en situation d'isolement et en proie à l'endoctrinement.

Face aux défis que représente actuellement le phénomène de la radicalisation violente pour les sociétés occidentales, un plan de lutte contre la radicalisation violente, comportant notamment un volet préventif et d'accompagnement des familles a été mis en place puis amendé.

Les magistrats français, quelles que soient leurs fonctions, sont tous susceptibles d'être confrontés à des situations "à risque" dans le quotidien de leurs fonctions: le juge des enfants face à un mineur en danger, le juge aux affaires familiales dans un conflit relatif à l'autorité parentale, le juge de l'application des peines dans le suivi d'une personne condamnée, le magistrat du parquet et le juge d'instruction saisis d'infractions commises par une personne présentant des signes de radicalisation.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette session a pour objectifs de permettre aux agents de :

- Identifier les concepts, définitions et problématiques tout en étant sensibilisé aux différentes analyses de ce phénomène
- Identifier les outils et méthodes de détection du basculement dans la radicalisation violente
- Développer et s'appropriier les outils de prise en charge en termes de prévention et de protection

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 15 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 51382374

Date limite d'inscription :
Le 15/11/2024

Durée : 4 jours

Dates :
Du 06/01/2025 au 10/01/2025

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A préciser

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

ENM : La criminologie : données scientifiques et justice pénale

De multiples travaux de recherche et des pratiques professionnelles innovantes faisant appel aux savoirs scientifiques de la criminologie existent. Les professionnels de la justice pénale, mobilisés depuis l'enquête jusqu'à la fin de l'exécution de la peine, peuvent s'y référer dans leur action quotidienne pour être à la fois plus efficaces et plus "justes".

En l'état, ces savoirs sont peu diffusés, notamment en raison de l'absence d'une véritable filière universitaire de criminologie en France.

Objectifs pédagogiques

Dans la suite du mouvement impulsé par la Conférence de consensus sur la prévention de la récidive de 2013, et poursuivi par le rapport Cotte "Pour une refonte du droit des peines", cette formation, destinée à l'ensemble des magistrats pénalistes (siège-parquet), ainsi qu'à un large public pluridisciplinaire (Gendarmerie, Services pénitentiaires, assesseurs TPE, éducateurs PJJ), vise tout à la fois à leur permettre de mieux :

- Appréhender les enjeux de sécurité publique sur leur territoire pour y définir des politiques pénales plus efficaces.
- Opérer les choix de procédure en intégrant les données que la criminologie permet de recueillir à partir de l'analyse de la dynamique du passage à l'acte du justiciable et du contexte dans lequel l'infraction a été commise.
- Définir puis éventuellement aménager la peine, dans un souci conjoint de justice et d'efficacité.
- Développer de nouvelles pratiques professionnelles favorisant la sortie de la délinquance en partant à la découverte des courants de recherche sur les méthodes efficaces en probation (what work's, désistance, Risque-Besoins-Réceptivité).
- Favoriser le travail en réseau autour d'objectifs communs avec l'ensemble des partenaires de la Justice pénale

Tous ces sujets, en partie "techniques" ou théoriques seront traités de telle sorte que les questions de libertés ou les problèmes éthiques qu'ils posent restent au centre des débats entre intervenants et participants.

Modalités pédagogiques

En marge des conférences, un large espace sera laissé au débat entre les intervenants et les professionnels, afin de faire « dialoguer » les savoirs théoriques tirés de la recherche et les savoirs professionnels tirés de l'expérience.

Nombre de places : 15 places (pour information la formation regroupera 195 participants : magistrats, avocats, AP, PJJ, gendarmerie)

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 51382601

Date limite d'inscription :
Le 06/12/2024

Durée : 5 jours

Dates :
Du 03/02/2025 au 07/02/2025

Lieu :
ENM Paris

Intervenants :
A préciser

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Terrorisme : état des lieux, enjeux et perspectives

Face à la répétition d'attentats terroristes sur le territoire national et à l'étranger, quelle réponse de l'institution judiciaire ? Si elle évoque les réponses militaires et administratives au fait terroriste et prend le temps d'examiner et d'actualiser l'état de la menace terroriste, cette session est centrée sur l'analyse du système judiciaire français en matière de lutte contre le terrorisme.

Objectifs pédagogiques

Cette formation a pour objet de :

- Décrire et analyser les manifestations actuelles de la menace terroriste en France et en Europe (réseaux djihadistes internationaux, islamistes radicaux urbains, idéologies, propagande...)
- Rappeler et commenter des différentes phases du traitement judiciaire, de l'enquête à l'exécution des peines, en mettant en exergue les liens entre les acteurs

Éléments du contenu

Sont ainsi évoqués le dispositif centralisé et les infractions spécifiques mis en place progressivement depuis 1986, l'intégration du renseignement en procédure dans cette matière, ainsi que certains aspects spécifiques de ce contentieux tels que la prise en charge des victimes ou le traitement des procédures concernant les faits commis à l'étranger.

Modalités pédagogiques

Destinée à des magistrats pénalistes et ouverte à un public extérieur varié, cette session est construite à partir d'exposés et de tables rondes réunissant des acteurs actuels de la lutte anti-terroriste.

Nombre de places : 15 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 51382602

Date limite d'inscription :
Le 24/01/2025

Durée : 5 jours

Dates :
Du 17/03/2025 au 21/03/2025

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A déterminer

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission /
Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

ENM/ENAP : Le droit de la peine

Cette formation, co-organisée par l'ENM et l'Énap, se propose de présenter et questionner l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle du droit de la peine sous forme de tables rondes.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier la mise en œuvre des textes et les enjeux en termes de réinsertion et de prévention de la récidive
- Appréhender et échanger sur l'évolution des pratiques professionnelles en matière de droit de la peine du prononcé à l'exécution de celle-ci.

Éléments du contenu

- Présentation de l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle du droit de la peine, conjuguant exposés théoriques et réflexion sur la collaboration des acteurs dans l'exécution de la peine.
- Analyse des incidences des dernières réformes sur les pratiques professionnelles tant en milieu ouvert qu'en milieu fermé.

Modalités pédagogiques

Cette session abordera sous forme d'exposés et de tables rondes l'actualité du droit de la peine, en favorisant les échanges avec les participants, nourris par les présentations de spécialistes. Elle offrira aussi la possibilité d'un échange approfondi et structuré sur les pratiques, expériences et difficultés par le biais de tables rondes.

Nombre de places : 60 places (pour information la formation regroupera 194 participants : magistrats, avocats, AP, PJJ, gendarmerie)

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 51382600

Date limite d'inscription :
Le 04/04/2025

Durée : 3 jours

Dates :
Du 26 au 28 mai 2025

Lieu :
ENM Paris

Intervenants :
A préciser

Public visé :
Personnels AP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

La prison en question

Les conditions d'incarcération en France ont fait l'objet de plusieurs rapports parlementaires, institutionnels et internationaux critiques, dans un contexte de surpopulation carcérale ne cessant de se confirmer, voire de s'accroître.

L'évolution déterminante de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme mais aussi des juridictions administratives françaises étendant leur contrôle de légalité à de nombreuses décisions applicables aux détenus ou encore acceptant de statuer sur leurs demandes d'indemnisation liées aux conditions de détention, a fait évoluer le cadre juridique de l'incarcération en France.

L'impact des rapports et avis répétés du Contrôleur général des lieux de privation de liberté et les débats accompagnant les projets de réforme de la prison ainsi que la question de la rétention de sûreté et celle des soins en prison, complètent également les questions posées sur la situation carcérale contemporaine.

Enfin, la réflexion nécessaire sur ce qu'est la prison, sur les conséquences qu'elle a, malgré différentes expériences menées en détention et qui seront analysées, sur les liens familiaux et l'insertion sociale des personnes, invite à débattre sur les réponses qu'elle apporte ou pose en termes de peine.

Objectifs pédagogiques

Cette session vise à présenter l'actualité de la situation carcérale, des connaissances produites à son sujet mais aussi des interrogations, des attentes parfois paradoxales de la société à l'égard de la prison.

Modalités pédagogiques

Les échanges pluridisciplinaires entre les professionnels participants enrichiront le déroulement de cette action de formation.

Cette formation sera abordée par une approche à la fois historique, sociologique, juridique, criminologique, démographique, par des comparaisons internationales et les interventions du contrôleur général des lieux de privation de liberté, de magistrats, avocats, membres de l'administration pénitentiaire, médecins psychiatres, représentants d'associations et d'institutions, universitaires, chercheurs.

Nombre de places : 20 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 51382604

Date limite d'inscription :
Le 18/04/2025

Durée : 5 jours

Dates :
Du 09/06/2025 au 13/06/2025

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A déterminer

Public visé :
Personnels AP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giraux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Crimes de sang, crimes de sexe

Les grandes affaires criminelles, bien que résiduelles dans l'activité du pénaliste, conduisent les praticiens à se poser d'innombrables questions, mobilisent des intervenants de tous horizons et suscitent l'intérêt constant de l'opinion publique.

Objectifs pédagogiques

Cette action de formation vise à fournir aux praticiens de la justice pénale des connaissances pluridisciplinaires sur la réalité criminelle contemporaine pour leur permettre de développer et d'adapter une intervention judiciaire spécialisée avant, pendant et après le jugement.

Éléments du contenu

L'histoire, la sociologie, la psychologie, les expériences étrangères et d'autres domaines du savoir seront mobilisés pour mieux connaître les fondements de l'activité criminelle, les ressorts psychiques à l'œuvre lors du passage à l'acte et les caractéristiques sociales des auteurs. Les nouvelles techniques d'investigation et de résolution des affaires criminelles seront également présentées ainsi qu'une réflexion sur la spécificité de ces affaires dans la perception de la justice criminelle par l'opinion publique.

Modalités pédagogiques

Des exposés de magistrats, d'historiens, de médecins, de psychologues, de techniciens de l'enquête mais également de journalistes précéderont des temps de débats.

Nombre de places : 20 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 51382603

Date limite d'inscription :
18/04/2025

Durée : 4 jours

Dates :
Du 10/06/2025 au 13/06/2025

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A déterminer

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Du prononcé à l'exécution de la peine : quelle collaboration pour les acteurs ?

Réfléchir à l'organisation du service pénal d'une juridiction, dans un objectif de meilleure circulation de l'information et d'individualisation de la peine favorisant la prévention de la récidive, et permettre aux différents acteurs judiciaires concourant tant au prononcé qu'à l'exécution de la peine d'échanger sur leurs pratiques : tels sont les objectifs de cette session.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette formation vise à :

- Identifier l'apport d'une évaluation structurée tant au stade du choix de la peine que de son suivi
- Identifier les réflexions issues des lieux d'échanges que peuvent constituer les commissions de l'exécution et de l'application des peines et conférences régionales semestrielles portant sur les aménagements de peines et les alternatives à l'incarcération

Modalités pédagogiques

Cette session privilégiera les échanges autour d'exemples concrets de présentation d'expériences innovantes et d'outils développés dans les services pénaux.

Nombre de places : 15 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 51382606

Date limite d'inscription :
Le 25/07/2025

Durée : 3 jours

Dates :
Du 29/09/2025 au 01/10/2025

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A déterminer

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giraux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Les 3 monothéismes

Objectifs pédagogiques

Cette formation vise à :

- Définir la notion de monothéisme
- Identifier le pluralisme interne à chaque monothéisme
- Différencier les manières de lire les textes

Éléments du contenu

Construite sur un principe thématique, l'approche de chaque religion, christianisme, islam et judaïsme, sera précédée par une introduction à la notion de monothéisme.

D'une part, seront étudiés le pluralisme interne à chacun des monothéismes ainsi que leurs différentes manières de lire les Textes.

D'autre part, sera appréhendée la façon dont ces trois monothéismes sont présents dans les problématiques du monde contemporain.

Modalités pédagogiques

Des exposés de spécialistes fourniront des connaissances théoriques.

Cette session ouverte à un large public doit également permettre des échanges lors des débats qui suivront les enseignements magistraux.

Nombre de places : 15 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 51382605

Date limite d'inscription :
Le 29/08/2025

Durée : 5 jours

Dates :
Du 20/10/2025 au 24/10/2025

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A déterminer

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

La désistance

La désistance ou, autrement dit, la sortie de la délinquance, est un processus qui fait l'objet d'études en criminologie depuis les années 1940 et à un rythme beaucoup plus soutenu depuis les années 1970-80. Les études longitudinales mettent en évidence que la grande majorité des personnes qui se lancent dans la délinquance finissent par l'abandonner. L'exploration des processus qui président à l'arrêt de la délinquance sont des appuis précieux pour les acteurs judiciaires dans le choix de la réponse pénale la plus pertinente et la détermination des mesures les plus adaptées aux objectifs de réinsertion et de lutte contre la récidive.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette session, co-organisée avec l'Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ), se compose d'une alternance de présentations théoriques des recherches menées en criminologie, de focus sur les données acquises de la science et de réflexions sur les pratiques judiciaires en cours par les professionnels eux-mêmes.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et mises en situations

Nombre de places : 15 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 51382607

Date limite d'inscription :
Le 26/09/2025

Durée : 3 jours

Dates :
Du 17/11/2025 au 19/11/2025

Lieu :
ENM Paris ou ENPJJ Roubaix
(lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A préciser

Public visé :
Personnels AP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27





**Le catalogue des formations du RESP
regroupant les formations des ateliers du service
public
et
les sessions « développement des compétences des
professionnels de la formation »
sont disponibles sur le lien suivant :**

[FORMATIONS | RESP \(resp-fr.org\)](http://resp-fr.org)

FORMATIONS D'ADAPTATION

Les adjoints techniques	164
Les techniciens.....	165
Les directeurs techniques	166
Les adjoints administratifs Module : Découverte de l'environnement professionnel.....	167
Les formateurs et les responsables de formation	168
Les moniteurs de sport pénitentiaires	169
Les enseignants nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire	170
Les personnels affectés en Etablissements pénitentiaires pour Mineurs (EPM).....	171
Les personnels pénitentiaires affectés en Quartier Mineurs	172
Formation d'adaptation à la prise de fonction des chefs d'établissements & des directeurs fonctionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation	173
Les ERIS.....	174



Formation d'adaptation à la prise de fonction des adjoints techniques

La formation d'adaptation des adjoints techniques a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

Objectifs pédagogiques

Permettre aux adjoints techniques de :

- Appréhender leur fonction par la connaissance de l'administration pénitentiaire, de ses missions et de son organisation
- Assurer la prise en charge de la population placée sous main de justice qu'ils seront conduits à encadrer par la connaissance de ses spécificités et des modalités de sa prise en charge

Éléments du contenu

- Présentation générale de l'administration pénitentiaire
- Différents personnels
- Droits et obligations des fonctionnaires
- Déontologie et risques corruptifs
- Différents régimes de détention et le parcours pénal de la personne détenue
- Connaissances des caractéristiques de la PPSMJ
- Règlement intérieur des établissements
- Approche sécuritaire et renseignements
- Histoire pénitentiaire
- Le travail des détenus
- Initiation à la santé sécurité au travail
- Ecrits administratifs et professionnels
- Maintenance bâtiment, gestion production, restauration (suivant la spécialité de l'agent)

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices

Nombre de places : Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

Durée :

2 semaines de stage (1 semaine de stage en tant que surveillant et 1 semaine stage de mise en situation) et 3 semaines de formation à l'Énap

Dates :

A déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs Énap
Formateurs associés
Énap

Public visé :

Adjoints techniques

Conditions d'admission / Pré requis :

Etre admis à l'issue des concours interne et externe ou détaché dans le corps des adjoints techniques

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des techniciens

La formation d'adaptation des techniciens a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

Objectifs pédagogiques

Permettre aux techniciens de :

- Appréhender leur fonction par la connaissance de l'administration pénitentiaire, de ses missions et de son organisation
- Assister le directeur technique par l'acquisition de compétences en matière de développement de projet et d'organisation du travail
- Assurer l'encadrement d'ateliers de production ou d'actions de formation professionnelle par l'acquisition de connaissances sur la population placée sous main de justice et des modalités de sa prise en charge

Éléments du contenu

- Présentation générale de l'administration pénitentiaire
- Différents personnels
- Droits et obligations des fonctionnaires
- Déontologie et risques corruptifs
- Différents régimes de détention et le parcours pénal de la personne détenue
- Connaissances des caractéristiques de la PPSMJ
- Règlement intérieur des établissements
- Approche sécuritaire et renseignements
- Histoire pénitentiaire
- Le travail des détenus
- Initiation Santé et sécurité au travail
- Ecrits administratifs et professionnels
- Les outils de la communication
- Management
- La conduite de réunion
- Initiation aux marchés publics
- Formation technique dans la spécialité

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices

Nombre de places : Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

Durée :

12 semaines de formation dont 4 semaines de stage en établissement

Dates :

Janvier 2025

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs Énap
Formateurs associés Énap
Prestataires

Public visé :

Techniciens

Conditions d'admission / Pré requis :

Être admis à l'issue des concours interne et externe ; détachement et liste d'aptitude

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des directeurs techniques

La formation d'adaptation des directeurs techniques a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

Objectifs pédagogiques

- Appréhender leur fonction d'encadrement des services techniques par la connaissance de l'administration pénitentiaire, de ses missions et de son organisation
- Assurer leur mission de conseil auprès des décideurs institutionnels, en développant des compétences managériales
- Identifier les PPSMJ, leurs caractéristiques et les modalités de leur prise en charge, notamment dans les domaines du travail pénitentiaire et de la formation professionnelle, pour contribuer aux missions de sécurité publique, d'orientation, d'observation et de préparation de la réinsertion sociale des personnes détenues

Éléments du contenu

- Présentation générale de l'administration pénitentiaire
- Différents personnels
- Droits et obligations des fonctionnaires
- Déontologie et risques corruptifs
- Différents régimes de détention et le parcours pénal de la personne détenue
- Connaissances des caractéristiques de la PPSMJ
- Règlement intérieur des établissements
- Approche sécuritaire et renseignements
- Histoire pénitentiaire
- Le travail des détenus
- Rôle et responsabilité des cadres en matière de santé et sécurité au travail
- Les outils de la communication
- Management
- La conduite de réunion
- Les marchés publics et leurs contentieux
- Formation technique dans la spécialité
- Les astreintes de direction
- Initiation à la formation

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices

Nombre de places : Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

Durée :

12 semaines de formation dont 4 semaines de stage en établissement ou DISP et 1 semaine de stage hors institution pénitentiaire

Dates :

Janvier 2025

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs Énap
Formateurs associés Énap
Prestataires

Public visé :

Directeurs techniques

Conditions d'admission /

Pré requis :

Être admis à l'issue des concours interne et externe, de la liste d'aptitude ou en détachement

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Département sécurité

Formation d'adaptation à l'emploi ERIS

Cette formation d'adaptation d'une durée de 13 semaines a pour finalité l'acquisition et le développement des compétences et pratiques professionnelles de ces fonctionnaires au regard des nouvelles missions qu'ils sont appelés à exercer au sein d'une équipe régionale d'intervention et de sécurité. Elle fait l'objet d'une évaluation.

Objectifs Pédagogiques

- A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :
- Faire face aux situations de crise et gérer le stress qu'elles peuvent induire ;
- D'intervenir armés et/ou avec l'équipement approprié en établissements pénitentiaires en toute sécurité en respectant le cadre réglementaire et les procédures d'emploi en vue de sécurisation, de maintien et de rétablissement de l'ordre ;
- D'assurer des escortes armées en toute sécurité.

Éléments du contenu

- L'intervention professionnelle (IP);
- Les fondamentaux, maîtrise sans arme et avec arme de l'adversaire ;
- Le maintien de l'ordre ;
- Le stress : définition, cause, différents facteurs du stress professionnel spécifique, manifestation, conséquences ;
- Le matériel d'intervention et le maintien de l'ordre ;
- Les techniques fondamentales individuelles ;
- Les techniques de combat et de défense ;
- Les techniques d'intervention en équipe constituée ;
- Le menottage sous la force armée ;
- Armement en dotation dans l'administration pénitentiaire ;
- Réglementation relative à l'usage de la force armée ;
- La doctrine générale en matière de maintien de l'ordre (MO) ;
- Le barrage d'arrêt fixe (BAF) ;
- L'expression des ordres en MO ;
- La section de protection et d'intervention (SPI) ;
- La préparation et l'exécution des escortes ;
- Les déplacements en convoi ;
- Les procédures d'urgence.

Modalités pédagogiques :

Apports didactiques, mises en situation, simulation, exercice d'application.

Nombre de places : 35 places sur concours

Durée :

13 semaines

Date :

A déterminer

Lieu :

ENAP et site extérieur

Intervenants :

Instructeur ENAP

Public visé :

Personnels de surveillance admis à l'issue de la sélection professionnelle ERIS.

Responsable de formation :

olivier.denis@justice.fr

05.53.98.90.34

manu.chabin@justice.fr

05.53.98.89.81

Secrétariat :

hélène.durand@justice.fr

05.53.98.89.39

Corinne.antonini@justice.fr

05.53.98.90.67

Aurelie.arran@justice.fr

05.53.98.90.89

Formation d'adaptation à la prise de fonction des adjoints administratifs

Découverte de l'environnement professionnel

Les adjoints administratifs du Ministère de la Justice peuvent postuler sur des postes différents au sein des directions de ce même ministère. Lorsqu'ils sont affectés dans l'administration pénitentiaire (AP), ils sont confrontés aux particularités de ce milieu. Cette formation permettra aux adjoints administratifs intégrant l'administration pénitentiaire de se situer dans leur nouvel environnement institutionnel et professionnel.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les missions des personnels de l'administration pénitentiaire
- Repérer le fonctionnement des établissements pénitentiaires
- Identifier les caractéristiques des personnes détenues
- Identifier les mesures de contrôle lors de l'accès à un établissement pénitentiaire et les contraintes sécuritaires à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire
- Identifier les spécificités des écrits administratifs et professionnels

Éléments du contenu

- Organisation de l'administration pénitentiaire.
- Écrits administratifs et professionnels.
- Identifier la déontologie du service public pénitentiaire et se prémunir du risques de corruption.
- Approche sécuritaire.
- Profils psychosociaux et criminologiques de la population pénale
- Présentation générale des postes occupés par un adjoint administratif au sein de l'administration pénitentiaire sous format « ateliers »
- Respecter les droits et obligations des statutaires

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, échanges et discussions.
Modalités hybrides (présentiel et en distanciel)

Nombre de places : selon recensement

Durée :

4 jours en présentiel du lundi 9h30 au vendredi 12h + 2h à distance

Dates : A définir

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs associés
Énap

Public visé et conditions d'admission :

Adjoints administratifs de l'AP issus des recrutements avec et sans concours,

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr

Formation d'adaptation à la prise de fonction des personnels affectés en Etablissements pénitentiaires pour Mineurs (EPM)

Le dispositif de formation destiné aux personnels de la DAP et de la DPJJ, affectés en EPM, a été conçu en 2007 afin d'outiller les agents récemment nommés au sein de ces structures. Il a été remanié en 2022, permettant ainsi aux écoles de proposer cette formation alternativement. En 2025 la formation des agents DAP et PJJ affectés en EPM se tiendra à l'Enap.

L'objectif principal de cette formation consiste, pour assurer une complémentarité d'intervention des deux institutions dans la prise en charge des mineurs détenus, à faire évoluer les représentations des agents de la DAP et de la PJJ sur les rôles et missions de chacun et à les amener à travailler sur leur identité professionnelle.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer l'environnement professionnel PJJ-AP
- Identifier le cadre réglementaire applicable en EPM
- Adapter son comportement face aux situations de violence
- Améliorer sa connaissance du public pris en charge et son environnement

Éléments du contenu

Les contenus de formation seront définis par l'Enap et l'ENPJJ.

- Le travail sur les représentations
- Le cadre réglementaire de la détention des mineurs
- Exercices de cohésion d'équipe et de gestion du stress
- Les spécificités psychologiques des adolescents

Modalités pédagogiques

Echanges sur les pratiques
Mises en situations
Apports théoriques

Nombre de places : Variable en fonction des CAP de mutations des surveillants et du nombre d'éducateurs PJJ nouvellement affectés en EPM.

Durée : 1 semaine

Dates :

Session 1 du 17/03/2025 au 21/03/2025

ou

Session 2 du 12/05/2025 au 16/05/2025

Lieu : Énap

Intervenants :

Variés

Public visé :

Surveillants pénitentiaires et éducateurs PJJ

Conditions d'admission / Pré requis :

Etre récemment nommé au sein d'un EPM

Responsable de formation :

dominique.dejardin@justice.fr
05.47.49.90.36

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des personnels pénitentiaires affectés en Quartier Mineurs

Confrontés aux difficultés que pose la prise en charge des mineurs incarcérés, les personnels pénitentiaires affectés en quartier mineurs doivent renforcer leurs compétences afin de mieux encadrer une population complexe, parfois imprévisible, et pour laquelle l'incarcération doit trouver un sens éducatif.

Pour ce faire, les personnels pénitentiaires spécialisés doivent s'approprier une nouvelle identité professionnelle de par la dualisation de leurs missions : garder, contrôler, réguler mais tout autant observer, écouter, accompagner et éduquer à travers les temps et les actes de la vie quotidienne.

Objectifs pédagogiques

- Repérer l'environnement professionnel de la PJJ
- Identifier le cadre réglementaire applicable en QM
- Adapter son comportement face aux situations de violence
- Améliorer sa connaissance du public pris en charge et son environnement

Éléments du contenu

- Le travail sur les représentations
- Le cadre réglementaire de la détention des mineurs
- Exercices de cohésion d'équipe et de gestion du stress
- Les spécificités psychologiques des adolescents

Modalités pédagogiques

Echanges sur les pratiques
Mises en situations
Apports théoriques

Nombre de places : variable, en fonction des prises de fonction.

Durée :
1 semaine

Dates :
Session 1 du 23/06/2025 au 27/06/2025
ou
Session 2 du 24/11/2025 au 28/11/2025

Lieu : Énap

Intervenants :
Variés

Public visé :
Personnels de surveillance de tout grade.
Personnels de direction

Conditions d'admission / Pré requis :
Être récemment nommé au sein d'un QM

Responsable de formation :
dominique.dejardin@justice.fr
☎
05.53.98.90.36

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des chefs d'établissements & des directeurs fonctionnels des services pénitentiaires

Cette action de formation concerne tous les cadres (DSP, DPIP, CSP) qui sont appelés à prendre, pour la première fois, la responsabilité d'une entité pénitentiaire (chef d'établissement, chef de maison d'arrêt, directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation)

Objectifs pédagogiques

Il s'agit de permettre à ces professionnels d'adapter leur réflexion, leur positionnement et leur action aux exigences et aux attendus de leur nouveau champ de responsabilité.

Éléments du contenu

- Management de la performance (exploitation des outils de management et de pilotage de l'institution)
- Management des risques
- Elaboration et pilotage du projet de service
- Gestion administrative et budgétaire
- Gestion des ressources humaines et des risques psychosociaux
- Santé et sécurité au travail
- Mise en œuvre du dialogue social
- Communication avec la presse
- Gestion de crise
- Actualités pénitentiaires : orientations nationales, maîtrise des enjeux, projets innovants et expérimentations en cours pour l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement des personnes placées sous main de justice

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, retours d'expérience, échanges de pratiques, visites de structures, exercices pédagogiques.

Nombre de places : variable. L'inscription est réalisée par le bureau de la gestion personnalisée des cadres de l'administration centrale.

Durée :
10 jours

Dates :
Du 12 au 16 mai 2025
Du 16 au 20 juin 2025

Lieu :
Enap

Intervenants :
Professionnels de l'administration pénitentiaire

Public visé :
Cadres responsables d'une entité pénitentiaire

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsables de formation :
laurent.cousson@justice.fr
05.53.98.89.19
laurence.soulie@justice.fr
05.53.98.90.35

Assistants de formation :
camille.cassagne@justice.fr
05.53.98.90.14
isabelle.wadel@justice.fr
05.53.98.89.21

Formation d'adaptation à la prise de fonction des enseignants nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire

La formation des enseignants nouvellement nommés doit leur permettre, grâce à des enseignements théoriques et pratiques, d'acquérir la connaissance de l'administration pénitentiaire et de ses services ainsi que celle du public qu'ils vont avoir à former.

Il ne s'agit pas de s'immiscer dans la partie enseignement (les stagiaires ont quasi tous déjà exercé dans diverses structures). L'objectif visé est d'atteindre rapidement une connaissance suffisante de ce nouveau milieu professionnel.

L'enseignant en établissement pénitentiaire participe à la mission d'insertion par un travail pédagogique (avec les détenus) et pluridisciplinaire (participation aux différentes commissions concourant à l'insertion).

Objectifs pédagogiques

- Identifier les politiques et orientations en matière d'enseignement dans l'AP
- Se situer dans un environnement professionnel nouveau et spécifique
- Appréhender de façon suffisante le public à former et son parcours pénitentiaire

Éléments du contenu

- Les grandes orientations de l'Administration Pénitentiaire en matière d'insertion et d'enseignement
- Notions d'histoire pénitentiaire
- Questions vives : majeurs/mineurs/RLE
- Le parcours pénal
- La radicalisation
- Les caractéristiques de la personne détenue
- La découverte du service public pénitentiaire
- Le repérage des risques suicidaires
- Déontologie et risques corruptifs

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Groupes de travail

Nombre de places : variable, en fonction du nombre d'enseignants nouvellement nommés

Durée : 4 jours

Dates :

Le 24 septembre et le 15 octobre 2025 en distanciel
Du 17 novembre au 19 novembre 2025 en présentiel à l'ENAP

Lieu : Enap

Intervenants :

Professionnels de l'éducation nationale
Professionnels pénitentiaires

Public visé :

Enseignants

Conditions d'admission /

Pré requis :

Etre nouvellement nommé dans un établissement pénitentiaire

Responsable de formation :

dominique.dejardin@justice.fr
05.53.98.90.36

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Formation d'adaptation à la prise de fonction des Moniteurs de sport pénitentiaires

La formation d'adaptation des moniteurs de sport a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation d'adaptation, le stagiaire sera capable de :

- Animer et encadrer la pratique sportive en toute sécurité tout en adaptant les activités aux besoins et aux attentes de l'ensemble des personnes détenues ;
- Communiquer autour des APS dans les situations de la vie professionnelle ;
- Contribuer au bon fonctionnement de la structure ;
- Mettre en place des projets d'animation sportive dans son établissement, notamment en inscrivant ces projets dans un contexte de partenariat.

Éléments du contenu

Pour la promotion de MSP, l'architecture de formation se décline comme suit :

UC1 : Préparer et animer des cycles de séances de loisir sportif

- M1 - Identifier les caractéristiques et les besoins des participants
- M2 - Repérer les éléments de santé, d'anatomie et de physiologie
- M3 - Construire une séance ou un cycle de séances
- M4 - Identifier la réglementation liée à la sécurité des pratiques
- M5 - Animer et encadrer une séance de loisir sportif
- M6 - Animer les activités et techniques propres aux jeux sportifs et jeux d'opposition

UC2 : Organiser, informer et communiquer autour des activités d'animation et d'encadrement physiques et sportifs

- M1 - Analyser le fonctionnement de sa structure
- M2 - Planifier (mettre en œuvre) et rendre compte de ses activités
- M3 - Communiquer avec le public

UC3 : Intervenir en milieu carcéral

- M1 - Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- M2 - Utiliser les outils de communication de l'AP
- M3 - Se situer dans la fonction de moniteur de sport en établissement

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, mises en situation, exercices.

Nombre de places : Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

Durée : 1 an de formation en alternance et en deux parties distinctes

1^{ère} partie :

25 semaines de formation à l'Énap, dont 4 semaines de stage diagnostic semaines de stage de mise en situation dans l'établissement d'affectation

2^{ème} partie :

27 semaines de stage probatoire dans l'établissement d'affectation

Dates 1^{ère} partie :

Du 13/01/2025 au 04/07/2025

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs Énap
Formateurs associés Énap
Intervenants extérieurs

Public visé :

Surveillants

Conditions d'admission / Pré requis :

Etre admis à l'issue du concours interne

Responsable de formation :

damien.filippi@justice.fr
05.47.49.30.09

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Formation d'adaptation à la prise de fonction des formateurs et des responsables de formation

La formation d'adaptation des formateurs et responsables de formation d'une durée totale d'un an se compose d'une période initiale d'enseignements et de stages pratiques, préalable à la prise de fonction et d'un stage probatoire sur le lieu d'affectation.

Objectifs pédagogiques

Cette formation, organisée par l'École nationale d'administration pénitentiaire, doit permettre l'acquisition et le développement des compétences nécessaires aux fonctions de formateur des personnels ou de responsable de formation.

Éléments du contenu

UF 1 : S'inscrire en tant que formateur et responsable de formation dans son environnement professionnel

UF 2 : Contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques pénitentiaires en matière de formation

UF 3 : Accompagner, former et encadrer les personnels pénitentiaires

Modalités pédagogiques

Formation-action, apports didactiques, exercices pédagogiques, mises en situation

Nombre de places : variable, en fonction des postes mis au concours

Durée :
25 semaines dont 12 semaines de stage

Dates :
Du 20/01/2025 au 27/06/2025

Lieu : Énap

Intervenants :
Formateurs Énap
Formateurs associés Énap
Prestataire

Public visé et conditions d'admission :
Agents (surveillants, officiers et CPIP) admis à l'issue de l'examen professionnel de formateur/responsable de formation

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

CATALOGUE DE LA FORMATION CONTINUE

2025



Énap - 440, avenue Michel Serres - CS 10028
47916 AGEN cedex 9
+33 (0)5 53 98 98 98
www.énap.justice.fr
Intranet : <http://e-nap.énap.intranet.justice.fr>

EnapCampus

La page officielle de
l'École nationale
d'administration
pénitentiaire